

Rapport de présentation du Budget Primitif



SOMMAIRE

BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	3
L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024	4
PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 PAR CHAPITRES	7
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	15
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	31
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	35
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	44
PRÉSENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT IMPACTS ENVIRONNEMENT	51
PRÉSENTATION DU BUDGET PAR POLITIQUES PUBLIQUES	52
Mission Services Partagés	52
Mission Péréquations et Délégations de l'Etat	55
Mission Gestion des bâtiments municipaux collectifs	57
Mission Espaces publics	59
Mission Enfance et Education	62
Mission Culture et Animation	64
Mission Jeunesse et Sports	69
Mission Solidarité directe	71
Mission Action prévention sécurité publique	73
Mission Projets structurants d'aménagement	75
Cumul mandat en cours	77
BUDGET ANNEXE D'AMÉNAGEMENT LISIÈRE PEREIRE	79
BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT QUARTIER HÔPITAL	81
BUDGET ANNEXE FÊTE DES LOGES	83
BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX	84
BUDGET ANNEXE RECONQUÊTE ÉCOLOGIQUE PLAINE DE GARENNE	85
BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT SOUS CONVENTION DE DÉLÉGATION	88
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE SOUS CONVENTION DE DÉLÉGATION	90
CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	92



Nomenclature
M 57

BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 22 novembre 2023. Les documents présentés lors de ce débat ont permis d'exposer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2024. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Prise en compte de l'inflation,
- ✓ Hausse importante des fluides avec l'effet année pleine,
- ✓ Hausse de la masse salariale avec notamment l'effet année pleine de la 2ème augmentation du point d'indice,
- ✓ Maintien total des taux de fiscalité,
- ✓ Progression des recettes des services,
- ✓ Maintien global des subventions aux associations,
- ✓ Niveau soutenu d'investissement,
- ✓ Versement d'une avance sur boni final de la Lisière Pereire,
- ✓ Poursuite des prélèvements importants au titre de la solidarité nationale,
- ✓ Effet année pleine de la mesure de gratuité de 2h au parking Centre Château,
- ✓ Maintien de la gratuité de stationnement de surface des 30 premières minutes en hypercentre,
- ✓ Maintien du Pass Local octroyant la gratuité des transports urbains pour les 65 ans et +,
- ✓ Maintien des droits de mutation,
- ✓ Deux manifestations exceptionnelles : les JOP 2024 et l'exposition Louis XIII
- ✓ ...

Budget adapté en fonctionnement et ambitieux en investissement

Des dépenses fléchées sur les politiques municipales prioritaires : éducation, développement durable énergies, sécurité, attractivité, patrimoine, mobilité,

sans aucune hausse de pression fiscale, et ce, depuis 2011

Un programme d'investissement ambitieux, soutenu par une capacité importante de financement et des partenaires présents sur le territoire.

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

1. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	72 371 115 €	Recettes réelles	77 634 416 €
Dépenses d'ordre	5 310 593 €	Recettes d'ordre	47 292 €
Dépenses totales	77 681 708 €	Recettes totales	77 681 708 €

En 2024 les dépenses de fonctionnement, toujours impactées par une inflation estimée en 2024 à $\pm 2,6\%$ et par les mesures gouvernementales, sont inscrites en hausse de $4,44\%$ soit $\pm 3,1$ M€ mais la hausse globale en dépenses est couverte intégralement par la hausse globale en recettes propres. Ainsi, la variation du solde « recettes-dépenses » entre le BP 2024 et le BP 2023 sera quasi nulle.

Cette variation découle essentiellement de la prise en compte de :

- ✓ La nouvelle augmentation de $1,5\%$ du point d'indice en effet année pleine (430 k€) et l'ajout pour tous les agents de 5 points d'indice (246 k€) qui pèsent $+1\%$,
- ✓ Les fluides (+ 700 k€) qui pèsent $+1\%$,
- ✓ Soit une hausse de $2,4\%$ pour les autres postes.

+4,44 % en dépenses réelles (72,37 M€ pour 69,29 M€ au BP 2023)

La dynamique des recettes est assurée par l'augmentation des produits des services, la hausse de produit fiscal découlant de la revalorisation nationale et de la dynamique des bases de notre Ville ainsi que par le versement d'une avance sur boni de la Lisière Pereire. L'ensemble de ces variables permettra de compenser le coût des mesures imposées, volontaires et indispensables.

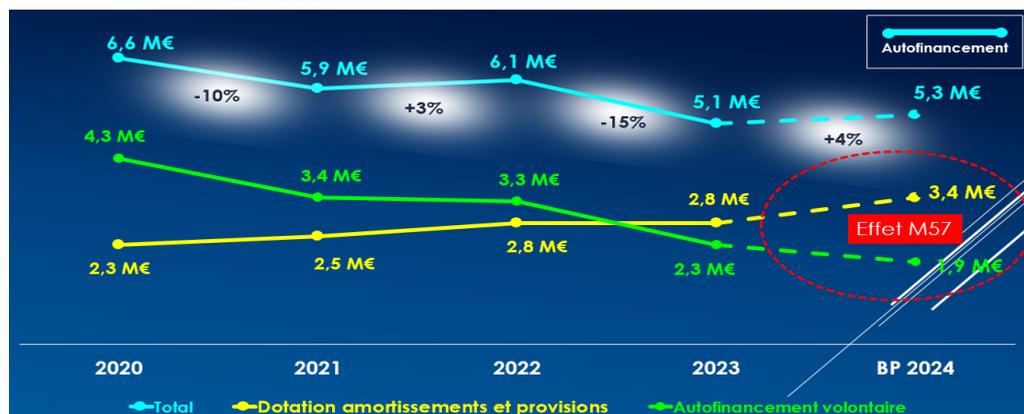
+4,35 % en recettes réelles (77,63 M€ pour 74,40 M€ au BP 2023)

Notre socle de gestion solide, la quasi absence de dette et l'optimisation permanente des recettes contribuent à maintenir un autofinancement positif au même niveau que l'année dernière.

Des soldes de gestion dont la structure évolue en 2024 avec le passage à la M57 mais qui restent optimisés

En 2024, l'excédent courant¹ de la section de fonctionnement s'établit à 5,3 M€ et l'épargne nette (incluant le remboursement de l'annuité de la dette quasi nulle (175 k€)) à 4,9 M€.

SOLDE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL



¹ Avant amortissement -> détail des soldes intermédiaires de gestion page 12

2. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	33 912 250 €
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	33 524 250 €
Dépenses d'ordre	70 012 €
Dépenses totales	33 982 262 €

Recettes réelles	28 648 949 €
<i>Dont recettes d'équipement</i>	15 687 949 €
Recettes d'ordre	5 333 313 €
Recettes totales	33 982 262 €

Le niveau d'évolution des dépenses d'équipement pour 2024 est en hausse de 54 % (33,5 M€ contre 21,7 M€ au BP 2023). Ce niveau est renforcé par le démarrage opérationnel du projet Cœur des Sources pour plus de 10 M€. L'année 2024 sera aussi consacrée aux projets phares de notre mandat : la finalisation de la réhabilitation de la Maison Natale Claude Debussy, la livraison de la Cité de l'enfance, la poursuite de la requalification de l'hypercentre, l'extension du cimetière de Fourqueux, la rénovation du stade Georges Lefèvre et du centre d'entraînement professionnel au Camp des Loges, la poursuite du verdissement de nos équipements publics, les études de l'église Sainte Croix....

+54,30 % en dépenses réelles (33,91 M€ contre 22,0 M€ au BP 2023)

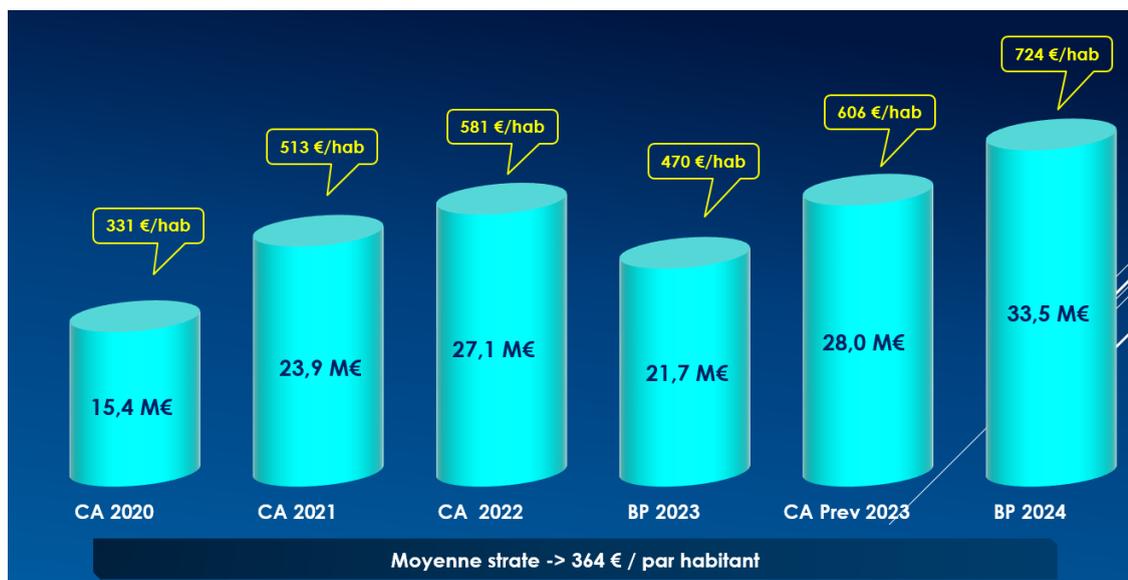
En 2024, les subventions notifiées sont inscrites pour 7,0 M€ et les taxes d'aménagement liées notamment au projet du quartier de l'hôpital pour 7 M€.

Par ailleurs, un emprunt d'équilibre de 8,7 M€ est inscrit dans l'attente du résultat 2023 et de la notification de subventions attendues. Il ne devrait pas être mobilisé.

+69,78 % en recettes réelles (28,65 M€ contre 19,87 M€ au BP 2023)

*Un niveau d'investissement très soutenu
Une épargne qui demeure suffisante pour permettre la poursuite
d'un investissement maîtrisé*

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT – BUDGET PRINCIPAL



3. TOTAL BUDGET PRIMITIF

Le total général du budget primitif 2024 est le suivant :

Dépenses réelles	106 283 365 €
Dépenses d'ordre	5 380 605 €
Dépenses totales	111 663 970 €

Recettes réelles	106 275 615 €
Recettes d'ordre	5 388 355 €
Recettes totales	111 663 970 €

Les données clefs du BP 2024

Une hausse nécessaire des dépenses de fonctionnement pour couvrir les dépenses subies : fluides, point d'indice, inflation...

Deux manifestations exceptionnelles : exposition Louis XIII et les JOP 2024

Une optimisation permanente des recettes,

Un programme d'investissement ambitieux et possible,

Une dette quasi nulle,

Des taux de fiscalité maintenus depuis 2011,

Des soldes de gestion qui demeurent à un niveau satisfaisant.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 PAR CHAPITRES

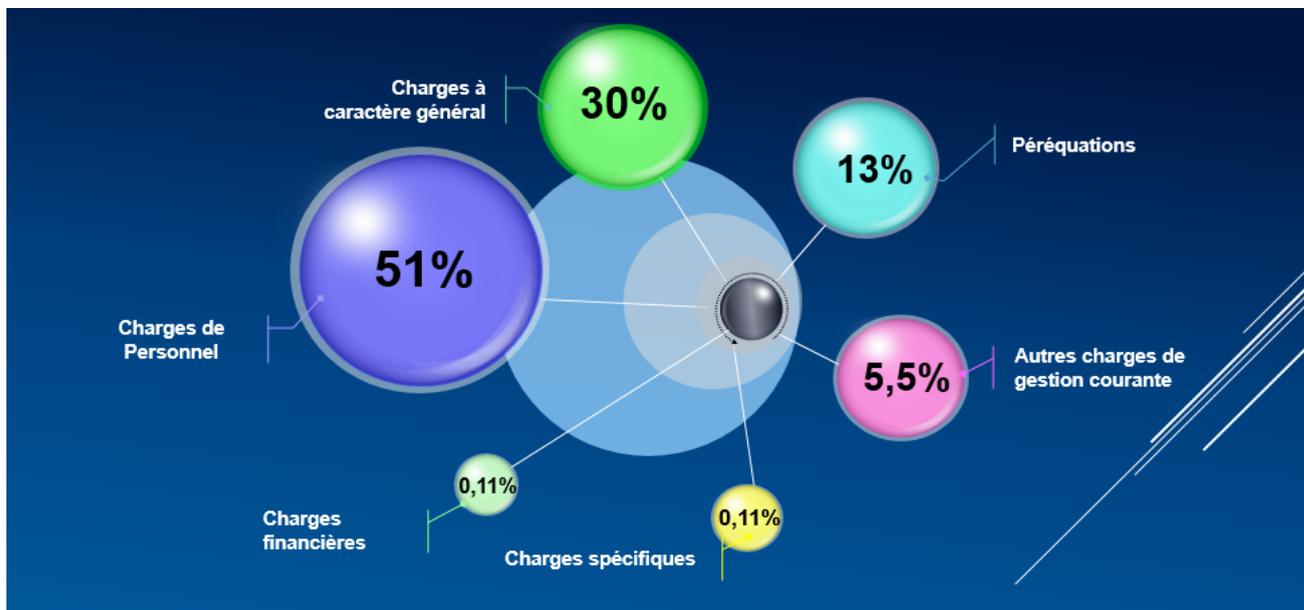
Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale du budget primitif 2024 de la section de fonctionnement de la Ville présentée par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

1. FONCTIONNEMENT

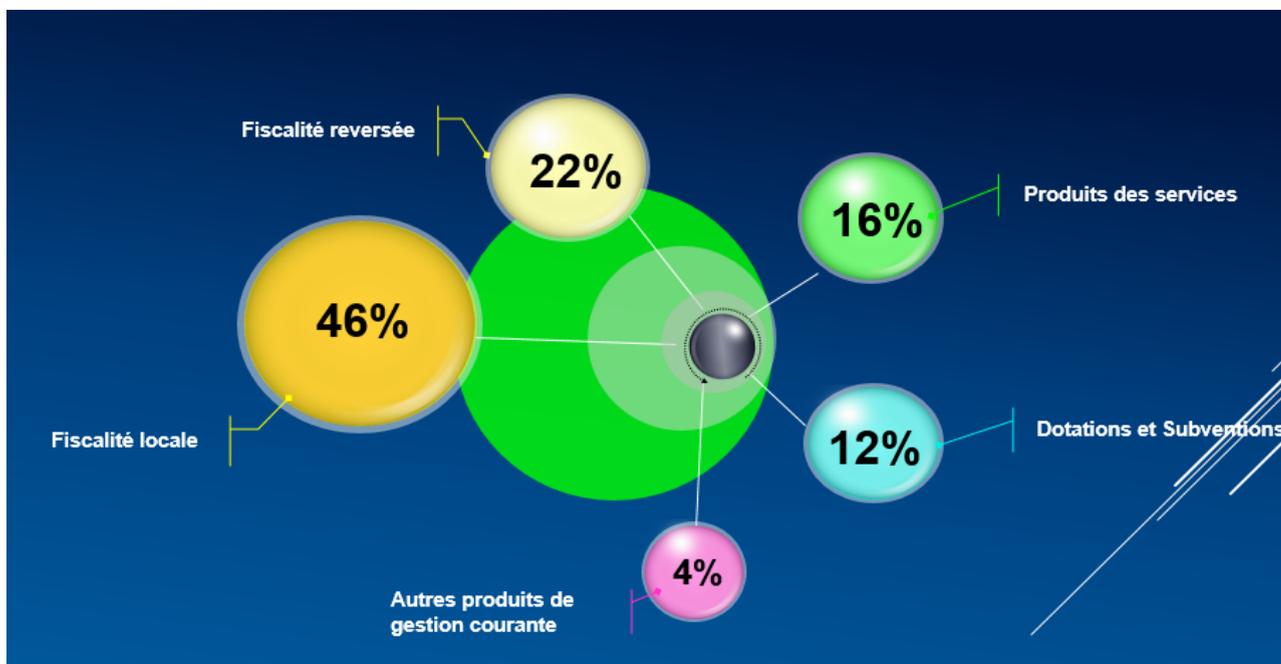
DÉPENSES			RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT		CHAPITRES	MONTANT
011	Charges à caractère général	21 918 658 €	70	Produits des services	12 737 403 €
012	Charges de personnel	36 835 145 €	731	Fiscalité locale	35 355 000 €
			732	Fiscalité reversée (AC)	16 800 849 €
014	Atténuations de produits (FNGIR - FPIC - Amendes de police)	9 480 245 €	74	Dotations et subventions	9 309 163 €
65	Autres charges de gestion courante	3 975 062 €	75	Autres produits de gestion courante	3 052 198 €
66	Charges financières	82 005 €	76	Produits financiers	6 000 €
67	Charges spécifiques	80 000 €	77	Produits spécifiques	0 €
042	Dotations aux amortissements	3 411 827 €	013	Atténuations de charges	373 804 €
023	Virement	1 898 766 €	042	Opérations de transfert entre sections (ordre)	47 292 €
	Total	77 681 708 €		Total	77 681 708 €

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2024 de la Ville par chapitres concernant les opérations réelles

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES



2. INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section d'investissement du budget primitif 2024 de la Ville présentée par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

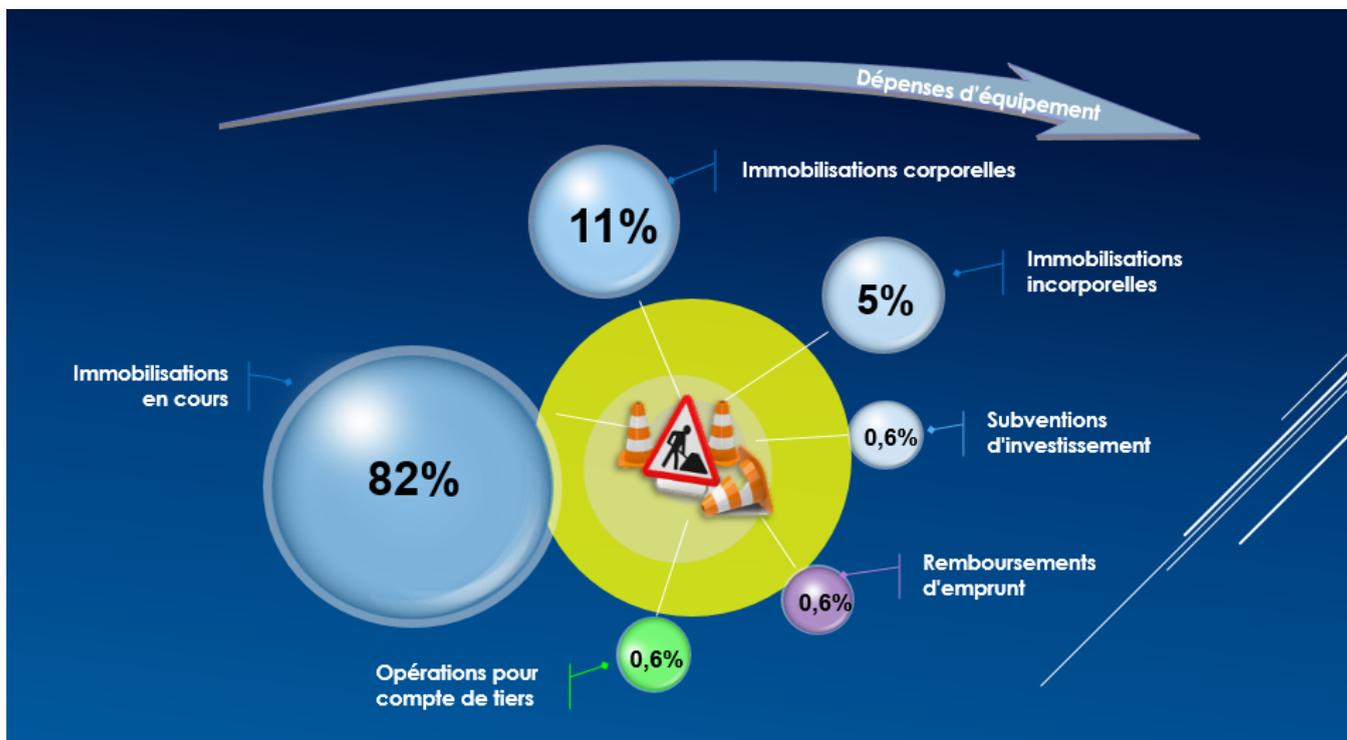
DÉPENSES			RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT		CHAPITRES	MONTANT
16 et 27	Remboursement d'emprunts	193 000 €	10	Dotations et fonds propres	10 000 000 €
20	Immobilisations incorporelles	1 625 220 €	13	Subventions	6 977 765 €
204 et 13	Subventions	217 000 €	16	Emprunts et dettes (y compris 165)	8 730 184 €
21	Immobilisations corporelles	3 799 130 €	024	Cessions	2 746 000 €
23 et opérations	Total des travaux en cours	27 882 900 €	45412	Travaux effectués d'office	195 000 €
45411	Travaux effectués d'office	195 000 €	021	Virement	1 898 766 €
040 et 041	Opérations d'ordre entre sections	70 012 €	040 et 041	Opérations d'ordre entre sections	3 434 547 €
	Total	33 982 262 €		Total	33 982 262 €

Rappel BP 2023 : 22 148 361 €

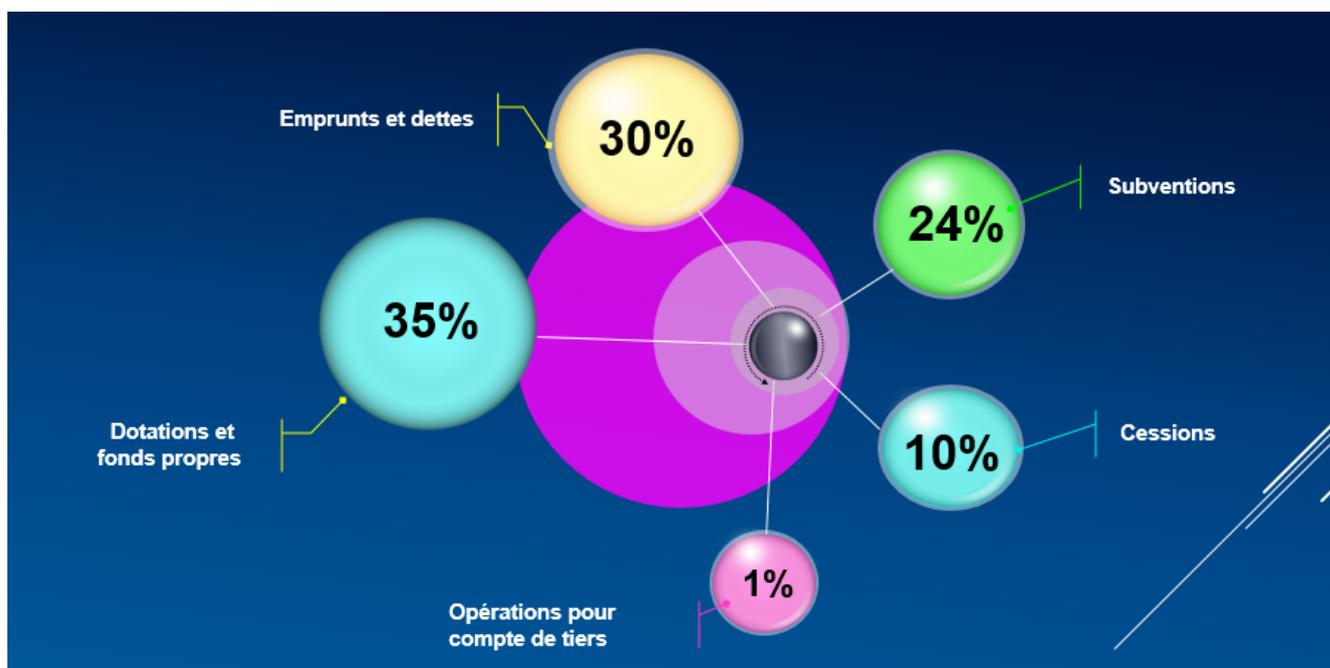
Dépenses d'équipement	2023	2024
Chapitres 20 - 21 - 23 	21 708 347 €	33 524 250 €

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2024 de la Ville par chapitres.

LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



3. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les données qui suivent permettent d'examiner les soldes intermédiaires de gestion avant amortissement, d'expliciter le recours à l'emprunt qui est envisagé et de faire toutes les comparaisons utiles avec l'exercice précédent.

En M€	BP 2023	BP 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	74.4	77.6
Recettes fiscales	32.5	35.4
Attribution de compensations (Fiscalité professionnelle + Part salaire de la DGF)	16.8	16.8
Autres (hors cessions et dettes)	25.1	25.4
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	69.3	72.3
Charges de personnel (012)	35.4	36.8
Autres dépenses (hors charges d'intérêts)	33.9	35.5
ÉPARGNE DE GESTION = AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	5.12	5.31
Intérêt d'emprunt	0.04	0.05
ÉPARGNE BRUTE	5.08	5.26
Pour information, le virement	2.3	1.9
Remboursement de la dette en capital	0.18	0.17
ÉPARGNE NETTE (a)	4.9	5.1

En M€	BP 2023	BP 2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT	9.1	19.9
FCTVA	2.7	3.0
Subventions	3.8	7.0
Cessions, ventes	0.03	2.7
Autres	2.6	7.2
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	21.7	33.7
Dont travaux	18.6	27.9
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT (b)	-12.6	-13.8

Afin de couvrir le déficit d'investissement, un nouvel emprunt théorique serait nécessaire en 2024 :

En M€	BP 2023	BP 2024
Épargne nette (a)	4.9	5.1
Déficit d'investissement (b)	-12.6	-13.8
BESOIN D'EMPRUNT (a + b)	7.8	8.7

La variation d'endettement au budget primitif résulte de l'écart entre le besoin d'emprunt et le remboursement d'emprunt de l'année. Au stade du BP 2024, l'autofinancement de la Ville couvre partiellement le déficit d'investissement.

En M€	BP 2023	BP 2024
Dette remboursement en capital (1)	0.2	0.2
Besoin d'emprunt (2)	7.8	8.7
Évolution prévisionnelle théorique de l'encours (2) – (1)	+7.6	+8.5

4. RAPPEL DES DONNÉES D'ANALYSE FINANCIÈRE

	BP 2023	BP 2024
Pour information, le virement	2.3	1.9
ÉPARGNE DE GESTION	5.12	5.23
Charges financières	0.04	0.05
ÉPARGNE BRUTE = AUTOFINANCEMENT	5.08	5.16
Remboursement de la dette en capital	0.18	0.17
ÉPARGNE NETTE	4.9	5.1
BESOIN D'EMPRUNT THÉORIQUE	7.8	8.7

Nota : l'épargne nette n'inclut pas les dotations aux amortissements et provisions (3,4 M€ pour 2024) qui sont des dépenses d'ordre de fonctionnement mais aussi une composante des recettes d'ordre d'investissement.

5. SOLVABILITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Ces quatre indicateurs permettent de contrôler l'endettement de la Ville.

	BP 2023	BP 2024
AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT (M€)	5.1	5.3
TAUX D'AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	7 %	7 %
AUTOFINANCEMENT NET COURANT (M€)	4.9	5.1
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT THÉORIQUE	11 MOIS	14 MOIS (*)

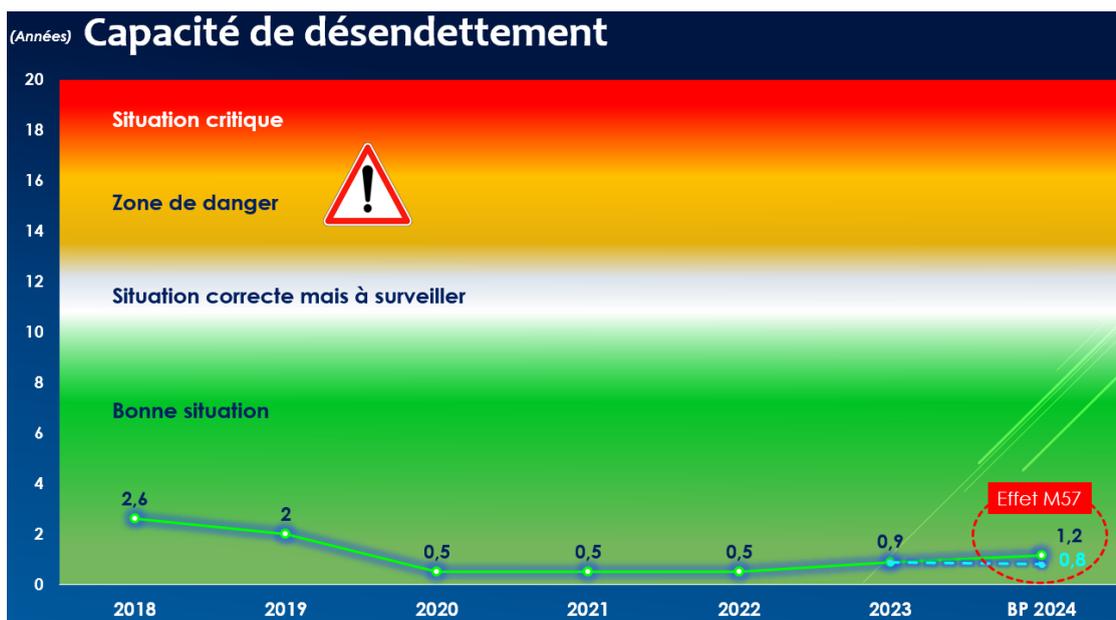
Repères

L'autofinancement brut courant appelé « épargne de gestion » doit permettre de couvrir au minimum l'annuité de la dette pour garantir la solvabilité annuelle de la Ville.

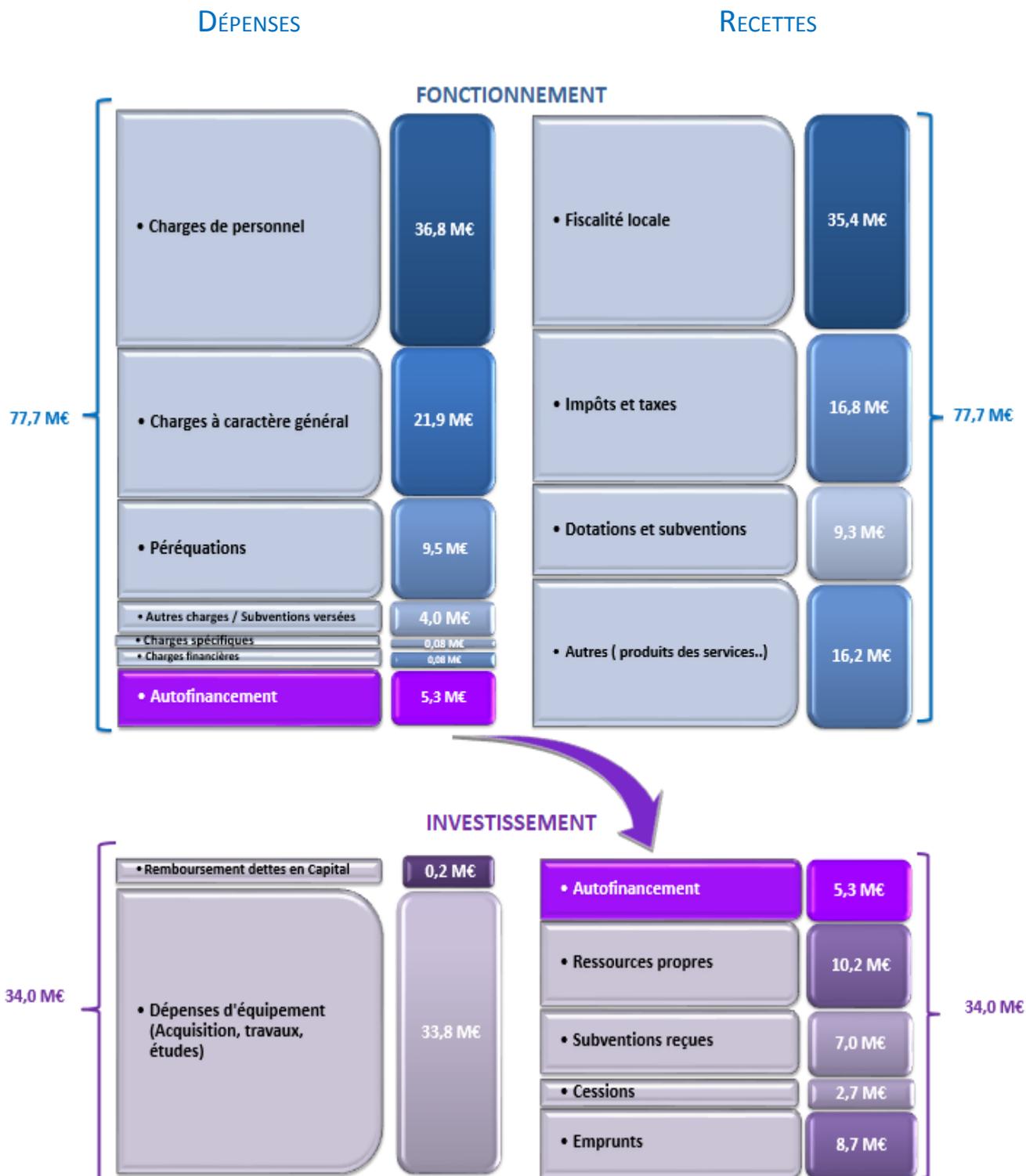
Le taux d'autofinancement brut courant ou taux d'épargne de gestion est exprimé en % de recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre.

L'autofinancement net courant ou « épargne nette » correspond au flux financier que la Ville consacre à ses investissements.

La capacité de désendettement doit être inférieure à 13 ans. Au-delà le stock de dettes est trop important et c'est un indicateur de risque. Ce ratio de solvabilité financière exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. (*) En 2024, cet indicateur est impacté exceptionnellement par la mise en place de la M57 (à peine 10 mois hors effet M57). Il reste toutefois quasi nul ce qui positionne la Ville dans une situation très favorable pour poursuivre ses engagements sereinement.



6. REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DE L'ÉQUILIBRE DU BUDGET



L'autofinancement est exprimé en valeur brute incluant les amortissements.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la Ville se répartit entre les dépenses inscrites dans des opérations qui regroupent des programmes cohérents et réalisés sur plusieurs années, et les dépenses inscrites individuellement sur les imputations classiques.

L'ensemble du budget d'investissement est suivi en Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le budget 2024 sera consacré à la rénovation, la modernisation et l'entretien du patrimoine. Par ailleurs, les projets en cours se poursuivront.

OPÉRATIONS

Numéro Opérations	BP 2023	BP 2024
45 Le Cœur des Sources	1 000 000 €	10 415 000 €
53 Vidéo protection	350 000 €	460 000 €
56 Restructuration du groupe scolaire Bonenfant	4 925 000 €	330 000 €
58 Maison Natale Claude Debussy	1 610 000 €	1 906 000 €
62 Rénovation Stade Georges Lefèvre	3 015 000 €	3 408 000 €
63 Centre sportif Camp des Loges	0 €	4 110 000 €
64 Plan de sécurité informatique	200 000 €	10 000 €
65 Dalle Beethoven	0 €	645 000 €
66 Rénovation salle multimédia Hôtel de Ville	0 €	765 000 €
70 Budget Participatif	150 000 €	150 000 €
1721 Eglise Sainte Croix et Presbytère de Fourqueux	65 000 €	90 000 €
1722 Extension du cimetière de Fourqueux	30 000 €	850 000 €
SOUS TOTAL OPÉRATIONS	11 345 000 €	23 139 000 €

HORS OPÉRATIONS

Chapitres	BP 2023	BP 2024
20 Immobilisations incorporelles	1 017 920 €	1 625 220 €
204 Subventions d'équipement versées	193 000 €	217 000 €
21 Immobilisations corporelles	1 856 427 €	3 799 130 €
23 Immobilisations en cours	7 296 000 €	4 743 900 €
13 Subventions d'investissement	0 €	0 €
16 Emprunts et dettes assimilés	195 000 €	193 000 €
45 Opérations pour compte de tiers	75 000 €	195 000 €
SOUS TOTAL HORS OPÉRATIONS	10 633 347 €	10 773 250 €

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	21 978 347 €	33 912 250 €
--	---------------------	---------------------

Un niveau élevé en 2024 qui sera encore renforcé par les reports de 2023

1. LES OPÉRATIONS

Les crédits ouverts sur l'ensemble des opérations en 2024 s'élèvent à 23,14 M€ (contre 11,34 M€ en 2023, soit + 104 %). Ils se décomposent ainsi :

Opération 45 : Le cœur des Sources → **10 415 000 € en 2024**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye poursuit les études pour l'aménagement urbain de la parcelle « du Cœur des Sources ». Il accueillera dans un parc paysager à flanc de vallon un premier ensemble constitué du nouveau Gymnase des Coteaux du Bel Air (ex-COSEC) et du nouveau Conservatoire à Rayonnement Départemental Debussy ainsi qu'un deuxième ensemble constitué par le nouveau groupe scolaire Saint Léger et la Maison des bridgeurs.

Le site de l'opération est un îlot de 3,15 hectares, propriété communale bordée par la rue des Lavandières à l'ouest, le boulevard de la Paix au sud, et par une voie de desserte parallèle à la rue Saint-Léger au nord.

Ce projet d'envergure répond à la volonté politique de poser un signal urbain et fonctionnel fort dans les quartiers du sud de la Ville. Ce projet doit être le point d'accroche d'une politique de dynamisation des quartiers et d'ouverture éducative et culturelle.

2023 a été consacrée à la fin des études de maîtrise d'œuvre et à la consultation des entreprises avec pour objectif de notifier un marché de travaux à la fin du 1er trimestre 2024 pour un démarrage des travaux en juillet 2024.

L'ouverture du CRD et des équipements sportifs est programmée à la rentrée de septembre 2026 et l'ouverture du groupe scolaire est programmée à la rentrée de septembre 2028.



Nature	BP 2024
2312 AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	1 900 000 €
2313 CONSTRUCTIONS	8 000 000 €
2031 ETUDES	515 000 €

Opération 53 : Vidéo protection ➔ **460 000 € en 2024**

Depuis 2005, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a déployé 106 caméras sur la voie publique pour assurer la protection des citoyens et lutter contre la délinquance de voie publique.

Les locaux de la Police Municipale disposent d'un centre de supervision urbain (CSU) équipé d'écrans affichant en direct les images filmées par les caméras de vidéo protection, qui peuvent être manipulées à distance en cas d'incident particulier à suivre.

Ainsi, les principaux objectifs du déploiement de ces caméras sont la sécurisation des personnes et des biens et la réponse aux troubles de l'ordre public.

Malgré le nombre de caméras actuellement déployées, de nombreuses réquisitions judiciaires n'ont pu être traitées par manque de caméras.

En 2024, les crédits inscrits concernent principalement le remplacement du mur d'écrans et la solution d'aide à la recherche d'images du centre de supervision urbain (CSU) et l'installation de caméras supplémentaires.

Nature	BP 2024
21838 AUTRE MATÉRIEL INFORMATIQUE	300 000 €
21538 AUTRES RÉSEAUX	100 000 €
2051 CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	60 000 €

Opération 56 : Restructuration du groupe scolaire Bonnenfant ➔ **330 000 € en 2024**

L'évolution des pratiques scolaires, les besoins croissants des activités périscolaires (garderie et accueil de loisirs) cumulés à l'augmentation de la population liée à la réalisation du nouvel écoquartier « Quartier de l'Hôpital » engendrent un besoin croissant de surfaces d'accueil.

De plus, l'évolution des différentes réglementations et notamment celles en matière d'accessibilité et de performances énergétiques conduit la Ville à optimiser et à planifier les investissements relatifs à son parc scolaire.

La restructuration de ce groupe scolaire a pour enjeu de devenir une véritable Cité de l'Enfance en cœur de ville. Représentant 3000m² de surfaces utiles, elle offrira des services d'accueil et pédagogiques depuis la petite enfance jusqu'à la fin de l'élémentaire. Cette structure au service des enfants et de la parentalité sera connectée et offrira des espaces mutualisés et modulaires s'adaptant aux nouveaux usages et besoins des familles.

La restructuration du groupe scolaire permettra la création d'un pôle augmentant la capacité d'accueil afin de répondre aux besoins estimés du nouvel écoquartier et comportera :

- Une école élémentaire (330 élèves) : 12 classes (nombre de classes avant travaux : 9),
- Une école maternelle (227 élèves) : 7 classes (nombre de classes avant travaux : 5),
- Deux salles dédiées (maternelle et élémentaire) accueil de loisirs (avant travaux : 0),
- Un multi-accueil de 22 berceaux.

Depuis la rentrée de septembre 2021, un déménagement de l'école élémentaire a été opéré vers une école provisoire près de l'école Giraud Teulon.

Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Bonnenfant « Cité de l'Enfance » ont démarré en été 2021 pour se terminer fin 2023.

En 2024 se déroulera la livraison de l'ensemble des établissements de la Cité de l'Enfance : crèche, maternelle, élémentaire ainsi que le démontage de l'école provisoire près de l'école Giraud Teulon.



Nature	BP 2024
2313 CONSTRUCTIONS	330 000 €

Opération 58 : Maison Natale Claude Debussy → **1 906 000 € en 2024**

Propriété de la Ville de Saint-Germain-en-Laye, la maison natale de Claude Debussy (1862-1918) est un emblème fort de la politique culturelle de la Ville liant musique et arts. Cocon préservé au 38 rue au Pain, immeuble typique du XVIIème siècle s’articulant autour d’une cour arrière comprenant un escalier classé, il attire curieux et amateurs de l’œuvre de l’artiste ou de sa vie qui a débuté en 1862 en ces murs.

La réhabilitation/restructuration a pour mission de résorber les désordres fonctionnels et d’ouvrir plus d’espace au grand public en créant une offre nouvelle, étonnante dans son rapport à l’interprétation de l’architecture et du patrimoine culturel et naturel de la ville et invitant à la découverte de l’œuvre du musicien. Cette nouvelle offre doit permettre une réflexion globale sur les enjeux de valorisation d’un lieu vivant, dont les contenus et les activités doivent être régulièrement renouvelés.

En y intégrant l’idée d’un parcours intérieur rénové et d’un point de départ vers des points d’intérêt extérieurs marqueurs de lieux remarquables, c’est avant tout une opération de maison pilote qui s’opère ici. Les réponses à formuler se doivent d’être qualitatives et ouvertes à de nombreux publics. Ce haut niveau de qualité est évidemment indispensable – pour ne pas galvauder le capital d’image d’une Maison des Illustres identifiée par l’aura de Claude Debussy mais surtout nécessaire dans la conjugaison à la fois de l’aspect patrimonial et scientifique du discours associé à une volonté de découverte sensible, poétique et artistique de l’artiste mais également de l’espace architectural et urbain extérieur grâce au futur label Ville d’Art et d’Histoire qu’il convient ici d’anticiper.

Les travaux ont débuté en juin 2023 pour se poursuivre en 2024.
L'ouverture est prévue pour les Journées du Patrimoine en septembre 2024.



Nature	BP 2024
2313 CONSTRUCTIONS	1 906 000 €

Opération 62 : Rénovation stade Georges Lefèvre → 3 408 000 € en 2024

Dans le cadre de l'attribution à la Ville de Saint-Germain-en-Laye du label Terre de Jeux 2024 et de sa désignation comme Centre de Préparation aux Jeux, une réflexion globale a été engagée sur les équipements sportifs du Stade Georges Lefèvre.

En 2024, les crédits inscrits concernent les travaux de rénovation des bâtiments d'entrée et des vestiaires football association qui devraient commencer en décembre 2023 pour se terminer à la fin du 1er semestre 2025.



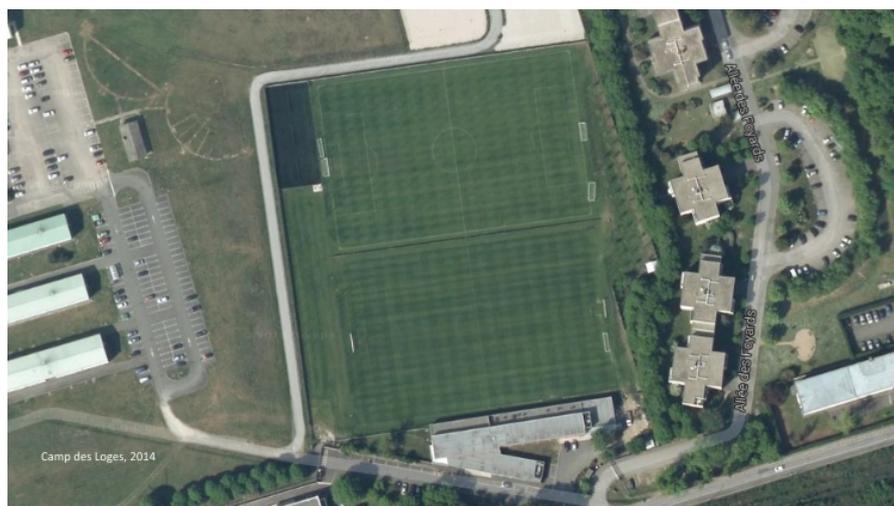
Nature	BP 2024
2313 CONSTRUCTIONS	3 058 000 €
2031 ETUDES	350 000 €

Opération 63 : Centre sportif professionnel du Camp des Loges ➔ 4 110 000 € en 2024

Le départ de l'équipe professionnelle masculine de football du Paris Saint Germain à Poissy a conduit la Ville à réfléchir au réaménagement du centre d'entraînement du Camp des Loges, situé avenue du Président Kennedy. Le site comprend des terrains de jeux et un centre administratif et sportif.

L'équipe professionnelle de rugby du Stade Français souhaite s'installer sur le centre d'entraînement. Un travail est mené par la Ville et le Stade Français sur les travaux à réaliser en vue de leur installation au 1er juillet 2024 :

- Construction d'un bâtiment de 700 m2 par le Stade Français sur le site,
- Réfection des terrains existants en terrains de rugby,
- Modification des locaux existants avec l'installation d'une nouvelle balnéothérapie et d'une cryothérapie,
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.



Nature	BP 2024
2313 CONSTRUCTIONS	1 320 000 €
2312 AMÉNAGEMENTS ET AGENCEMENTS DE TERRAINS	2 297 000 €
2031 ETUDES	493 000 €

Opération 65 : Dalle Beethoven → 645 000 € en 2024

La dalle Beethoven est très vétuste et le parking situé en dessous subit des infiltrations qui commencent à dégrader la structure.

Une convention de groupement de commande a été signée entre la Ville, la copropriété des Gerboises et la société IN'LI, propriétaires de cette dalle afin que la Ville porte les travaux d'étanchéité avec une participation des autres parties à hauteur de 41% du montant total des travaux.

Nature	BP 2024
2318 AUTRES CONSTRUCTIONS	645 000 €

Opération 66 : Salle multimédia de l'Hôtel de Ville → 765 000 € en 2024

La salle Multimédia a été créée en 1987. Elle est située sous le jardin de l'hôtel de ville en R-3 sur 2 niveaux (surface 232 m² avec 139 places assises pour public et 24 (42 + 5 ?) places en hémicycle). Elle comporte une régie technique intégrée au balcon. En 2009, une rénovation des installations son, image, informatique a été réalisée avec raccordement à la fibre.

Elle est utilisée lors des conseils municipaux principalement, mais aussi lors de prestations de format différent (réunion, conférence,...) internes ou externes à la mairie. Cette salle permet la diffusion de présentations, images, son, vidéo, etc.

La campagne de travaux 2024 a pour objet de :

- déposer et remplacer les câbles devenus obsolètes ainsi que les équipements multimédia afin d'améliorer les usages de la salle et répondre aux besoins actuels où visioconférences internes et/ou externes, votes électroniques, retranscription en direct ou différé audio et/ou vidéo d'évènements, etc... sont de mise, comme l'exploitation en autonomie lors de mise à disposition de la salle,
- réaliser les travaux d'accompagnement à cette rénovation numérique et électrique, avec notamment la mise en conformité de l'éclairage en plafond et passage en Led , nouvelles connectiques numériques sur mobilier en bois et en marbre, rénovation complète de la régie située au balcon, etc,
- réduire les coûts d'exploitation,
- préserver l'aspect architectural du lieu et restaurer les parties abîmées (sièges, plafonds, mobilier).



Nature	BP 2024
2313 CONSTRUCTIONS	750 000 €
2031 ETUDES	15 000 €

Opération 1721 : Eglise Sainte Croix et Presbytère de Fourqueux → **90 000 € en 2024**

La Ville de Fourqueux a désigné un maître d'œuvre pour établir un diagnostic technique sur le bâtiment de l'église Sainte Croix classée aux monuments historiques en 1946. Un bureau d'étude associé au maître d'ouvrage a été désigné également pour un diagnostic des évolutions de fissurations constatées sur des piliers. Cette étude a conduit à réaliser une mesure conservatoire et de sécurité par le confortement d'un des piliers concernés. Par ailleurs, pour étayer ces diagnostics une étude de sol a été réalisée.

Le diagnostic technique a été réalisé par un architecte du patrimoine en 2022 et des études complémentaires ont été demandées par la DRAC en 2023.

En 2024, il sera réalisé la poursuite des études pour un lancement de travaux de restauration fin 2024 - début 2025.

Nature	BP 2024
2031 ETUDES	60 000 €
2313 CONSTRUCTIONS	30 000 €

Opération 1722 : Extension du cimetière de Fourqueux → **850 000 € en 2024**

Par délibération en date du 29 juin 2022, le conseil municipal de la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye s'est prononcé pour l'engagement de la procédure nécessaire à la création d'un cimetière à Fourqueux, situé rue de Neauphle.

En 2023, la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, maître d'ouvrage du projet,

- a veillé à l'organisation de l'enquête publique, du 10 janvier au 25 janvier 2023, préalable à la création dudit cimetière, qui s'est soldée par un avis favorable du commissaire enquêteur,
- a travaillé avec l'Inspectrice des Sites afin de proposer le 23 mai en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS 78) un projet de cimetière s'inscrivant pleinement dans son environnement et répondant à des critères de conservations patrimoniales (murs classés) et environnementales (maintien du patrimoine arboré, désimpermeabilisation, conservation de la déclivité naturelle du site) majeures,
- a déposé un permis d'aménager le 2 mai, auprès de la Direction de l'Urbanisme,
- a obtenu le 11 octobre 2023 un avis favorable du Ministère de la Transition Écologique,
- a pu bénéficier de deux subventions et a notifié auprès de deux entreprises les marchés de travaux pour la réalisation de ce chantier.

Le chantier débutera courant novembre 2023 pour un peu moins de 6 mois, la livraison étant prévue pour juin 2024.



Nature	BP 2024
2312 AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	850 000 €

Opération 70 : Budget Participatif → 150 000 € en 2024

Un budget participatif est une démarche qui permet d'associer davantage nos habitants à la décision publique, en allouant une enveloppe à la réalisation de projets déposés et votés par eux.

Depuis 2021, une enveloppe budgétaire de 150 000 € a été ouverte pour financer des projets d'aménagement d'intérêt général qui ont pour objectif d'améliorer le cadre de vie, essentiellement situés dans l'espace public, ou encore les équipements municipaux.

Quels sont les objectifs d'un budget participatif ?

- Sensibiliser les citoyens au processus de décision publique : étapes, acteurs, structure d'un budget...
- Les associer à celle-ci sur des projets concrets.
- Réinventer avec eux la participation citoyenne et les impliquer directement en nous inspirant et en nous appuyant sur leurs idées.

En 2022, 8 projets ont été réalisés dont la mise en place de composteurs collectifs, l'installation de potagers bio dans les écoles, la végétalisation de la place des Rotondes, l'installation de fontaines à eau potable, l'installation de jeux inclusifs accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le parc aux Oiseaux, la plantation de fleurs endémiques mellifères, l'installation de perchoirs et nichoirs à oiseaux, et enfin l'installation d'un espace sportif dans le parc de la Charmeriaie.

Pour sa 3ème édition 2023-2024, la même enveloppe a été inscrite. 10 projets sont arrivés en tête des votes de la population afin d'être réalisés en 2024, dans l'enveloppe budgétaire allouée. Ils sont officiellement dévoilés à la suite du conseil municipal du 22 novembre 2023.

Il s'agit des 10 projets suivants : Plantons, installer des fontaines à eau potable, installer des bancs pour nos aîné(e)s, installation de tables de ping-pong dans les parcs et les écoles publiques, Installation de cendriers sur l'espace public, mise en place d'arceaux de stationnement vélo aux abords des crèches et des écoles de la Ville, replanter un Prunus pour annoncer le printemps, installation d'une ou plusieurs tables de jeu d'échecs en extérieur, réaliser un châssis pour créer une serre dans l'atelier jardin participatif, réaliser une aire sportive workout inclusive quartier Lisière Pereire.



Nature	BP 2024
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 000 €

2. CRÉDITS HORS OPÉRATIONS

Les crédits hors opérations s'élèvent à 10,39 M€ (contre 10,36 M€ en 2023). Les reports de 2023 seront constatés au Compte Administratif 2023 et inclus dans le Budget Supplémentaire 2024. Ils viendront augmenter encore les crédits d'investissement.

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ➡ +59,7 % en 2024

Nature	BP 2023	BP 2024
202 FRAIS D'ÉTUDES, D'ÉLABORATION , DE MODIFICATIONS ET DE RÉVISIONS DES DOCUMENTS D'URBANISME	0 €	219 000 €
2031 FRAIS D'ÉTUDES	781 920 €	1 052 220 €
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	236 000 €	354 000 €
TOTAL	1 017 920 €	1 625 220 €

L'essentiel de ce chapitre est constitué des frais d'études et d'achat de licences et de logiciels informatiques qui ne sont pas votés en opérations dont :

- Diverses études (1 160 k€) :
 - o Patrimoine (376 k€) pour des études diverses dans divers bâtiments et l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le décret tertiaire (obligation d'actions de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments),
 - o Voirie (90 k€) pour des relevés topographiques et de géodétection, des études concernant la mise en valeur du patrimoine de la ville par l'éclairage,
 - o Numérique (155 k€) pour la mise en conformité du RGPD, des études sur le plan sécurité, une assistance pour la mise en place de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 et pour des études diverses,
 - o Achat (100 k€) pour l'étude de faisabilité d'un nouveau forage à des fins d'exploitation géothermique et pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délégation du service public sur le parking.
 - o Urbanisme (325 k€) pour la reprographie de plans et de documents du PLU, des études pour la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur des bâtiments remarquables de la Ville, les annonces pour les évolutions réglementaires, des études pour la sécurisation de la Rampe des Grottes, des études pour les périls et les cessions,
 - o Environnement (50k€) pour un plan de gestion des espaces verts pour des études préalables pour les travaux de reconquête de la dalle Symphonie et les études de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de restructuration du square Giraud Teulon,
 - o Culturel (36k€) pour le projet d'exposition Louis XIII,
 - o Cabinet (20k€) pour l'accompagnement et la restitution du Plan d'Action Climat Énergie (PACE),
 - o Collections (5 k€) pour les études préalables à la restauration.
- L'achat et le renouvellement de licences des logiciels informatiques de la Ville (220 k€),
- Le renouvellement annuel de licences pour la gestion des horodateurs (26 k€),
- La conception pour l'exposition Louis XIII (50 k€),
- La conception de film institutionnel (20 k€),
- La conception d'une vision 3D du Château Neuf (tranche 2/3) (35 k€),
- La numérisation d'archives (3 K€).

CHAPITRE 204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES ➡ +12,4 % en 2024

Nature	BP 2023	BP 2024
204115 SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS - ETAT - MONUMENTS HISTORIQUES	95 000 €	75 000 €

204131 SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS - DEPARTEMENT - BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	0 €	2 000 €
204181 SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS DIVERS - BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	75 000 €	75 000 €
204182 SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS DIVERS - BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	20 000 €	35 000 €
20422 SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	3 000 €	30 000 €
TOTAL	193 000 €	217 000 €

Ce compte concerne les subventions d'équipement versées à des organismes publics ou aux personnes de droit privé. Pour 2024, il s'agit de :

- La participation 2024 à CY Cergy Paris Université (75 k€) conformément à la convention pluriannuelle de financement signée en 2021,
- La participation 2024 pour la restauration du Pavillon Flavigny (75 k€) conformément à la convention pluriannuelle de financement signée en 2022,
- La participation aux Etats Généraux de la Forêt (35 k€),
- La participation 2024 à la Fondation du Patrimoine pour la campagne d'aides aux particuliers correspondant aux opérations de ravalement labellisées (30 k€),
- La participation pour la restauration des archives (2k€).

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ➔ +104,6 % en 2024

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains (compte 211) et les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers (bureaux, copieurs, véhicules...) nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

Nature	BP 2023	BP 2024
211 TERRAINS	16 600 €	1 272 000 €
212 AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	295 000 €	384 400 €
213 CONSTRUCTIONS	1 500 €	202 000 €
215 INSTALLATIONS, MATÉRIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES	140 000 €	583 960 €
216 BIENS HISTORIQUES ET CULTURELS	5 500 €	8 000 €
218 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 399 327 €	1 348 770 €
TOTAL	1 856 427 €	3 799 130 €

Les crédits inscrits en 2024 correspondent notamment à :

- L'acquisition de diverses parcelles dont le triangle Wauthier, le parc de la résidence Prieuré, les locaux de la crèche du Prieuré, le local à cycles et la parcelle rue de la Maison Verte (1,25 M€),
- L'acquisition de divers mobiliers et matériels pour les services (531 k€),
- Divers achats de matériels informatiques (258 k€),

- L'acquisition de mobiliers et petits équipements pour les écoles, les crèches, les centres de loisirs (209 k€),
- L'acquisition de mobilier urbain, notamment pour mise aux normes PMR (195 k€),
- Le renouvellement de véhicules (163 k€) : acquisition des véhicules pour 160 k€ (dont 27 k€ pour un véhicule hybride) et de 2 vélos électriques pour 3 k€,
- L'aménagement des constructions dont l'installation de brasseurs d'air et de grilles amovibles pour la ventilation nocturne afin de limiter l'inconfort pendant l'été au groupe scolaire Schnapper, l'installation de robinets thermostatiques, le remplacement de radiateurs électriques, l'extension du système d'intrusion et l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques (157 k€),
- L'acquisition de matériel roulant dont l'acquisition d'une remorque et le remplacement de la laveuse pour le service propreté (152 k€),
- L'aménagement et l'agencement de terrains dans les différents espaces verts et les squares (130 k€),
- La plantation d'arbres et d'arbustes dans les espaces verts (80k€),
- L'acquisition d'équipements pour les pratiques sportives (77 k€),
- La mise en place d'une signalisation verticale adaptée suite au schéma directeur sur la circulation et de signalisation lumineuse clignotante aux passages piétons (60k€),
- L'acquisition de matériel et d'outillage agricole pour les services (53 k€),
- La végétalisation des cimetières, l'arrachage des haies et la replantation de végétalisations (50 k€),
- L'acquisition de matériels informatiques dans les bâtiments scolaires (47 k€),
- L'acquisition de corbeilles compactrices solaires et de tri sélectif (45 k€),
- L'acquisition de pots et de bacs d'orangerie pour le verdissement du Centre-Ville (40 k€),
- L'acquisition de matériel scénique (40 k€) et l'acquisition de matériel muséographique (27 k€),
- L'acquisition ou l'installation de matériel d'incendie dans différents bâtiments (34 k€),
- L'installation d'une caméra au CSU pour la sécurisation du Centre Technique Municipal (30k€),
- L'acquisition de motifs lumineux de Noël (30 k€),
- Les plantations de la cour de la maternelle Néfliers (25 k€),
- La reprise de concessions (20 k€) et l'acquisition de columbarium pour le nouveau cimetière (15k€),
- L'acquisition de mobilier urbain (15 k€),
- L'éclairage du terrain de padel au Stade George Lefèvre (13 k€),
- L'aménagement de l'espace partagé aux Plâtrières (10 k€),
- L'acquisition d'une autolaveuse (10 k€),
- L'acquisition d'instruments de musique (4 k€),
- L'acquisition d'oeuvres d'art (4 k€) et d'archives : cartes postales, plans, photos ou affiches (4 k€),

CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS ➡ -35,0 % en 2023

Nature	BP 2023	BP 2024
2312 AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	0 €	800 000 €
2313 CONSTRUCTIONS	752 000 €	1 082 400 €
2315 INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	6 497 000 €	2 823 000 €
2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	32 000 €	22 500 €
232 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	15 000 €	16 000 €
TOTAL	7 296 000 €	4 743 900 €

chapitre correspond aux travaux programmés par la Ville pour essentiellement :

- Les travaux de rénovation de la voirie, les aménagements dans diverses rues (1,535 M€), la rénovation des feux tricolores dans divers carrefours (30 k€), la mise en valeur du paysage par la modification de la couleur de l'éclairage public et du mobilier urbain (20 k€), la modernisation des bornes escamotables (65 k€), et l'installation de bornes de recharges électriques pour les taxis (15 k€),
- Les travaux dans les écoles et les crèches (95 k€) et dans divers bâtiments (817 k€),
- L'aménagement des différents espaces publics (615 k€),
- La modernisation de l'éclairage public (550 k€) et l'extension du réseau ENEDIS (10 k€),
- La mise en valeur du patrimoine de la Ville par l'éclairage (375 k€),
- L'aménagement des terrains sportifs (110 k€),
- La continuité de l'aménagement de la piste cyclable entre la place Pompidou et la place Aschaffenburg (100 k€),
- La continuité de l'aménagement et la réfection des allées des cimetières avec la mise en accessibilité PMR (75 k€),
- Le remplacement du réseau eaux souterrain au stade Georges Lefèvre (60 k€),
- La continuité du remplacement des réseaux d'arrosage automatique de la Ville (30 k€),
- La rénovation des armoires des illuminations de Noël (phase 2/3) 25 k€,
- La restauration des oeuvres d'art (20 k€) et la reliure des actes et du Journal de Saint-Germain-en-Laye (2,5 k€)
- La conception lumineuse pour la projection sur façades des illuminations de Noël (16 k€).



ZOOM sur les travaux en hypercentre

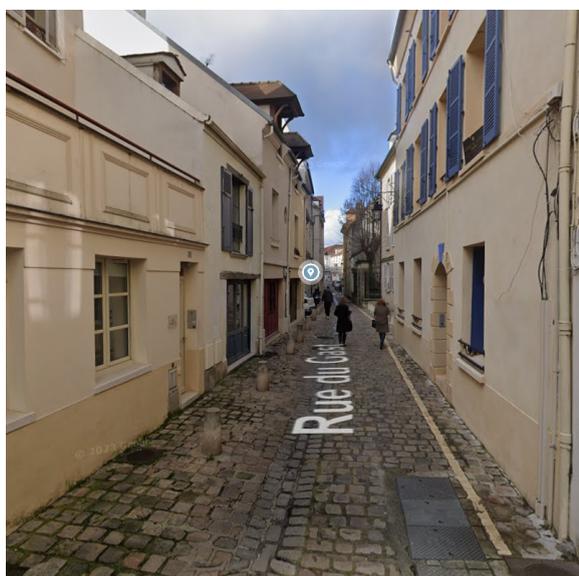
Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans la requalification des rues de l'hypercentre comme la rue au Pain, Pologne, Poissy, Vieux marché et place de la Victoire.

En 2024, il est prévu la requalification de la rue Bonenfant et la rue des Joueries afin de poursuivre la mise en valeur de ce quartier suite aux travaux de restructuration de l'école Bonenfant et le renouvellement des réseaux concessionnaires.

Ces travaux se dérouleront au printemps / été 2024.



Pour la rue du Gast, les travaux concernent la végétalisation de la rue



Nature	BP 2024
2315 INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	1 235 000 €



ZOOM sur le verdissement de l'éclairage public

La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye émane de la fusion de deux communes historiques depuis le 1er janvier 2019, Saint-Germain-en-Laye (44 000 habitants) et Fourqueux (4 000 habitants). Cette commune nouvelle chargée d'histoire et dynamique possède un parc d'éclairage public de plus de 4600 points lumineux.

Ce patrimoine lumineux bien entretenu mais assez ancien est hétérogène, il est composé d'un éclairage de «style» principalement dans les 2 centres villes historiques et un éclairage plus fonctionnel sur le reste du territoire.

La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye a donc souhaité initier dès 2021 une modernisation des sources lumineuses par le passage en led. Au 31 décembre 2023 ce sont 1 553 points lumineux qui ont été réalisés. Cette modernisation permettant d'une part de réaliser des économies d'énergie et d'autre part d'améliorer et de pérenniser l'éclairage public de la collectivité.

En 2024, on rentre dans une quatrième phase de modernisation.



Nature	BP 2024
2315 INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	550 000 €

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ➔ **-1,03 % en 2024**

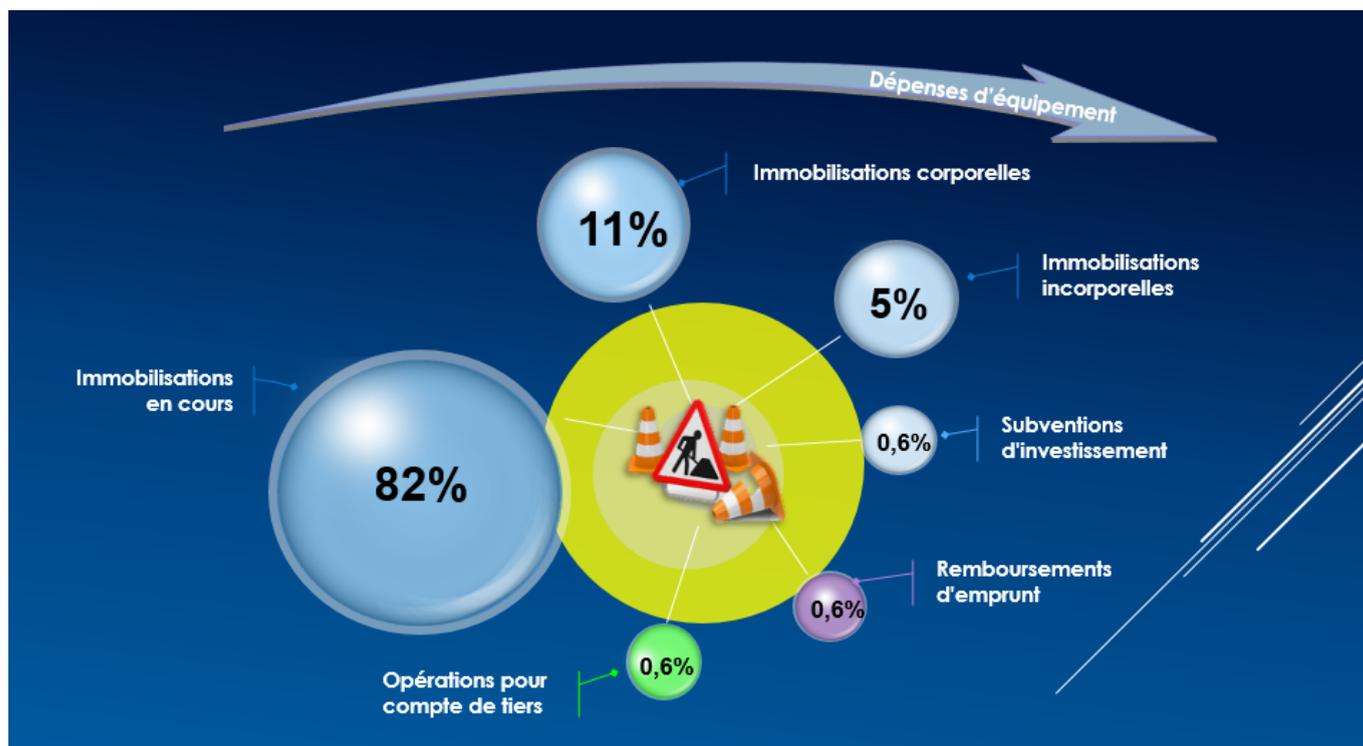
Nature	BP 2023	BP 2024
16411 – REMBOURSEMENT DE CAPITAL	175 000 €	173 000 €
165 – DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	20 000 €	20 000 €
TOTAL	195 000 €	193 000 €

Une synthèse de la gestion de la dette au 1^{er} janvier 2024 figure pages 42 et 43.

CHAPITRE 45411 : OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Un montant de 195 k€ est inscrit dans ce chapitre pour permettre des opérations réalisées par la Ville pour le compte de tiers, comme la réalisation de travaux d’urgence et de sécurité par substitution d’un propriétaire défaillant.

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La première recette d'investissement est l'autofinancement que la Ville affecte. Il est constitué du virement (1,9 M€) de la section de fonctionnement et des amortissements et provisions (3,4 M€).

En M€	BP 2023	BP 2024	Variation
Virement	2,320	1,899	-18,17 %
Amortissements et provisions	2,800	3,412	+21,85 %
AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5,120	5,311	+3,71 %

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES ➡ +92 % en 2024

Nature	BP 2023	BP 2024
10222 F.C.T.V.A.	2 700 000 €	3 000 000 €
10226 TAXE D'AMÉNAGEMENT	2 500 000 €	7 000 000 €
TOTAL	5 200 000 €	10 000 000 €

Le **Fonds de Compensation pour la TVA** est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (16,404 % depuis 2015) la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement de l'exercice précédent. Pour 2024, le montant du FCTVA inscrit est de 3 M€.

La **taxe d'aménagement** est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme. En 2024, cette taxe est inscrite en forte augmentation pour un montant de 7 M€ contre 2,5 M€ en 2023 du fait de la délivrance des permis de construire du projet Clos Saint Louis.

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ➡ +85,23 % en 2024

Nature	BP 2023	BP 2024
1318 AUTRES	210 000 €	264 450 €
1322 RÉGION	980 000 €	3 372 057 €
1323 DÉPARTEMENT	2 357 058 €	3 341 258 €
1328 AUTRES	220 000 €	0 €
TOTAL	3 767 058 €	6 977 765 €

Différentes subventions sont inscrites en 2024 pour un montant total de 6,98 M€ contre 3,77 M€ au BP 2023. Pour chacun de ses projets d'investissement, la Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs afin de minimiser le recours à l'emprunt.

Pour 2024 les subventions inscrites et notifiées proviennent des cofinanceurs suivants :

- Le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif CYT pour la construction d'un conservatoire pour le projet Coeur des Sources (2 M€),
- La Région Ile de France pour la construction du conservatoire pour le projet Coeur des Sources (1,048 M€),
- La Région Ile de France pour la construction du gymnase pour le projet Coeur des Sources (875 k€),
- La Région Ile de France pour le réaménagement du centre d'entraînement du Camp des Loges (1,06 M€),
- Le Départemental dans le cadre du dispositif Prior' Yvelines pour le projet Cité de l'enfance (1,049 M€),
- Le syndicat de copropriété et la société dans le cadre de la réfection de la dalle Beethoven (264 k€),
- Le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Contrat Rural pour l'extension du cimetière de Fourqueux (262 k€),
- La Région Ile de France pour l'extension du cimetière de Fourqueux (130 k€),
- La Région Ile de France dans le cadre du dispositif Maisons d'illustres pour les travaux de la Maison Natale Claude Debussy (253 k€),
- Le Département des Yvelines pour les annuités d'amortissement de l'extension du centre de secours (30 k€).

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS

Au BP 2024 un emprunt théorique est inscrit pour 8,7 M€ dans l'attente du résultat 2023 et des notifications de subventions. Il ne devrait pas être mobilisé.

Par ailleurs, sont inscrits 20 k€ concernant les dépôts et les cautionnements reçus.

CHAPITRE 45412 : OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Un montant de 195 k€ est inscrit dans ce chapitre pour permettre le remboursement des opérations réalisées par la Ville pour le compte de tiers, comme la réalisation de travaux d'urgence et de sécurité par substitution d'un propriétaire défaillant.

CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSIONS □ **+9053,3 % en 2024 (2,7 M€ en 2024 contre 30 k€ en 2023)**

Les cessions prévues au stade du BP 2024 sont :

- 850 k€ pour la vente des serres municipales à Aigremont,
- 704 k€ pour la vente des anciens logements de la Poste à la rue Maurice Berteaux sur le territoire de Fourqueux,
- 660 k€ pour la vente de la parcelle rue de la Maison Verte,
- 300 k€ pour la vente de la parcelle rue de la Croix de Fer,
- 200 k€ pour la vente d'une vingtaine de places de stationnement au parking du Bel Air,
- 30 k€ pour les ventes sur « Agorastore »,
- 2 k€ pour la vente d'une parcelle d'espaces publics à un syndicat de copropriété.

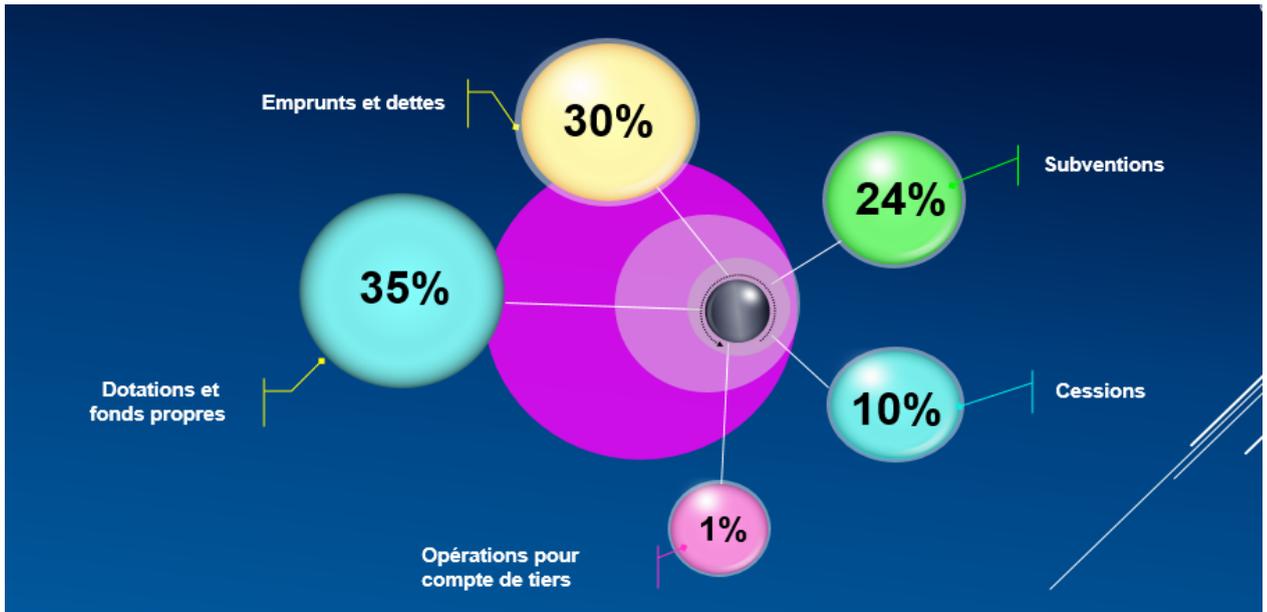
CHAPITRE 040 et 021 : OPÉRATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont des opérations budgétaires et comptables qui ne génèrent pas de flux financiers. Elles peuvent s'opérer à l'intérieur d'une section ou entre sections.

En 2024, les opérations d'ordre s'élèvent à 5,3 M€ et concernent :

- La dotation aux amortissements des biens immobiliers pour 3,25 M€ contre 2,8 M€ en 2023. Le passage à la M57 impose l'amortissement au prorata temporis pour les biens entrant à compter du 1er janvier 2024.
- La dotation aux provisions pour jours épargnés sur le CET (161 k€),
- Le virement à la section d'investissement pour 1,9 M€.

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT





Le Conseil Municipal a adopté la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 pour les 4 budgets suivants :

- Budget principal,
- Budget annexe d'aménagement Lisière Pereire,
- Budget annexe d'aménagement Quartier hôpital,
- Budget annexe Fête des Loges.

Nomenclature M 57

Ce rapport de présentation du budget primitif intègre les modifications d'imputations liées à ce changement de référentiel.

De ce fait, certaines comparaisons doivent être faites avec prudence.

Chaque compte concerné fera l'objet d'une alerte et d'une explication.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2024 les dépenses de fonctionnement, toujours impactées par une inflation estimée à $\pm 2,6$ % et par les mesures gouvernementales, sont inscrites en hausse de l'ordre de 4,44 % soit $\pm 3,1$ M€ mais la hausse globale en dépenses est couverte intégralement par la hausse globale en recettes. La variation découle de :

- l'augmentation du point d'indice de 1,5 % en effet année pleine (+430 k€) et l'ajout de 5 points d'indice à tous les agents (+246 k€) qui pèsent + 1 %,
- les fluides (+700 k€) qui pèsent +1 %,
- soit une hausse de 2,4 % pour les autres.

1. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES PAR RAPPORT AU BP 2024

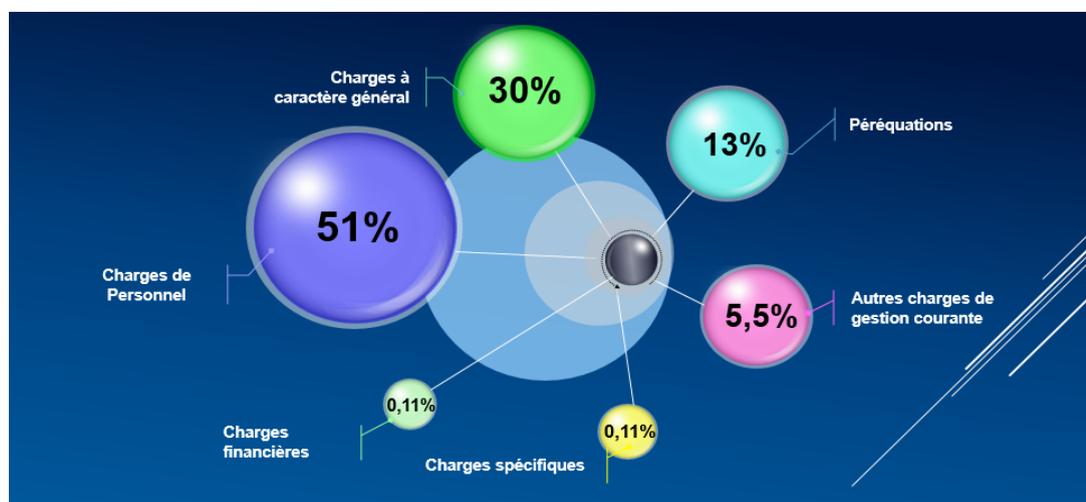
En €	BP 2023	BP 2024	Évolution BP2024 / BP2023
011 Charges à caractère général	20 149 211 €	21 918 658 €	+8,78 %
012 Charges de personnel	35 384 612 €	36 835 145 €	+4,10 %
65 Autres charges de gestion courante	3 871 698 €	3 967 506 €	+2,67 %
SOUS TOTAL DES DÉPENSES COURANTES	59 405 521 €	62 728 865 €	+5,59 %
014 Atténuation de produit	9 673 845 €	9 480 245 €	-2,00 %
66 Charges financières	76 200 €	82 005 €	+7,62 %
67 Charges spécifiques	136 500 €	80 000 €	-41,39 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	69 292 066 €	72 367 115 €	+ 4,44 %

Une gestion responsable, une efficience financière dans tous les domaines

Une situation financière saine et solide avec des recettes dynamiques

Une chasse active aux subventions

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Les tableaux suivants reprennent les évolutions par rapport aux années précédentes, ils sont exprimés en millions d'euros (M€).

2. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : CHAPITRE 011

Chapitre 011 ➡ 8,78 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	18,93	20,15	21,92
Compte Administratif	18,98		

Le compte 6042 comporte toutes les dépenses faisant l'objet d'une refacturation par la Ville. Les principales dépenses de ce compte sont :

- Les achats de repas en hausse (+ 379 k€), soit 3,56 M€ résultant de revalorisation du marché et d'une hausse de la fréquentation,
- Les achats de spectacles du théâtre pour 674 k€ contre 795 k€ en 2023, baisse globale de 120 k€ : -90 k€ pour les spectacles concernant le Festival des Etoiles du classique inscrit désormais en subvention, l' Opéra plein air est non prévu pour 2024 et -30 k€ pour l'enveloppe dépenses consacrée au festival Saint Germain en Live,
- Les achats d'animations stables à 57 k€.

Pour mémoire, les recettes constatées en contrepartie figurent aux comptes 703

6042 ➡ 4,39 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	4,04	4,12	4,39
Compte Administratif	4,01		

Le compte 6061 regroupe les dépenses de fluides, en forte augmentation due à l'inflation.

Les dépenses pour la consommation de l'eau sont stables, une hausse de 30 % pour l'électricité et l'énergie et de 8 % pour le chauffage urbain.

6061 ➡ 23,88 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	2,11	2,80	3,47
Compte Administratif	2,45		

Les comptes 6062 à 6068 regroupent l'ensemble des achats de fournitures dont les carburants, l'alimentation, les fournitures d'entretien, en hausse au Stade Georges Lefèvre (+12 k€) pour le nettoyage, les fournitures de petit équipement en hausse de 19 k€ à la Petite enfance et au musée pour l'ouverture de Debussy, les achats de vêtements de travail dont la Ville optimise en permanence l'utilisation et les coûts, en baisse pour 2024, des fournitures de bureau et les achats de livres

6062 à 6068 ➡ 2,46 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	1,75	1,86	1,90
Compte Administratif	1,83		

Les comptes 611 regroupent les contrats de prestations de services et principalement l'entretien de voirie.

- Le nettoyage de la voirie pour 1,06 M€ identique à 2023
- Gestion et contrôle du stationnement pour 532 k€ contre 535 k€ en 2023,
- Enlèvement des déchets communaux et sauvages pour 390 k€ en 2024 contre 406 k€ en 2023
- Nettoyage du linge, entretien des vêtements professionnels, prestation d'hygiène pour 62 k€ en 2024 contre 53 k€ en 2023

611 ➡ -2,15 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	2,06	2,06	2,01
Compte Administratif	2,00		

Les comptes 613 regroupent toutes les dépenses liées aux locations d'immeubles et de matériels notamment :

- La location du parking P2 au Château 280 k€ HT en 2023 contre 270 k€ en 2024,
- La location du parking 2 roues Gare RER 10 k€ en 2023 contre 0 € en 2024 (repris par Ile de France Mobilités),
- La location du parking Pologne (140 k€),
- La location d'équipement scénique au théâtre (30 k€),
- La location du local au 9 rue de l'Aurore dédié à la maison des projets 20k€ en 2023 contre 32 k€ en 2024,
- Loyer Méli Mélo au 23 rue de l'Aurore 39 k€ en 2023 contre 34 k€ en 2024,
- Loyer Conseil départemental au 9 rue Armagis 27 k€ en 2023 contre 29 k€ en 2024,
- La location de sanitaires pour le public 53 k€ contre 59 k€ en 2024,
- La location de cars pour les écoles 19 k€ en 2023 contre 76 k€ en 2024, cette hausse s'explique par une nouvelle location de car pour 55 k€ (soit 4,6 k€ par mois) et le recrutement d'un 3ème chauffeur en 2024

613 ➡ 9,12 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	0,62	0,66	0,72
Compte Administratif	0,67		

Aux comptes 615 sont budgétées les dépenses liées à l'entretien du patrimoine dont les principales variations sont :

- Les interventions ponctuelles d'entretien des espaces verts, des bâtiments publics, de la voirie, des véhicules de la Ville et des biens mobiliers pour 2,05 M€ en 2024 contre 1,88 M€ en 2023, cette hausse est due à l'entretien de la vidéoprotection (25 k€) des espaces verts et des terrains sportifs (+125 k€),
- Les interventions contractuelles liées à la maintenance des ascenseurs, de la télésurveillance, des logiciels informatiques et autres pour 1,13 M€ en 2024 contre 1,15 M€ en 2023 restent stables.

615 ➡ 4,85 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	2,91	3,03	3,18
Compte Administratif	2,80		

Aux comptes 618 sont budgétées les dépenses liées aux prestations suivantes :

- documentation générale pour les différents services,
- formations pour les agents de la Ville,
- prestations d'animations sociales dont le développement durable durant l'année 2024,

- prestations d'animations culturelles au conservatoire, à la bibliothèque et au théâtre,
- animations sur les marchés et actions pour les commerces,
- abonnement des licences informatiques pour les services de la Ville (en hausse de 77 k€),
- Appel à projet CY Université PIA4 pour 80 k€, le même montant est inscrit en recette,
- gestion des applications pour le stationnement de surface et pour le traitement des FPS.

618 ➡ 17,78 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	1,26	1,18	1,39
Compte Administratif	1,18		

Le compte 623 intègre l'ensemble des dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques.

- annonces et insertion 104 k€ en 2024 contre 115 k€ en 2023,
- fêtes et cérémonies 1,40 M€ en 2024 contre 1,14 M€ en 2023. Il s'agit des manifestations pour les fêtes Luziennes, le 14 juillet, Bel Air Été/Hiver, St Germain en Live, Noël, les vœux et les marchés de l'Europe, aux saveurs et aux fleurs. L'augmentation des dépenses est liée à la création de deux nouvelles manifestations en 2024 : Les Jeux Olympiques et l'exposition immersive Louis XIII,
- catalogues et imprimés et publications 229 k€ en 2024 contre 234 k€ en 2023.

623 ➡ 20,19 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	1,50	1,49	1,79
Compte Administratif	1,35		

Le compte 624 intègre l'ensemble des dépenses liées au transport de biens et transports collectifs :

- les transports scolaires en baisse de 16 k€ en passant de 363 k€ en 2023 à 347 k€ en 2024,
- le Pass local pour les seniors pour 80 k€, identique à 2023,
- les déplacements des clubs seniors pour 22 k€.

624 ➡ -2,54 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	0,38	0,47	0,46
Compte Administratif	0,46		

Le compte 626 correspond à l'ensemble des frais postaux et de télécommunications.

- frais d'affranchissement 140 k€ en 2024 contre 141 k€ en 2023
- frais de télécommunication 75 k€ en 2024 contre 115 k€ en 2023, encore en baisse !

626 ➡ -16,49 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	0,26	0,26	0,21
Compte Administratif	0,21		

Le compte 628 enregistre les concours divers, les dépenses de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments communaux et le gardiennage

- concours divers (cotisations) 93 k€ en 2024 contre 94 k€ en 2023,
- le nettoyage des locaux 904 k€ en 2024 contre 796 k€ en 2023, cette hausse est due au nouveau marché passé en novembre 2023 ,
- les prestations de gardiennage 71 k€ en 2024 contre 77 k€ en 2023,
- restauration du personnel 10 k€ en 2024 contre 21 k€ en 2023.

628 ➡ 9,10 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	0,87	0,99	1,08
Compte Administratif	0,93		➡

Les comptes 63 enregistrent principalement les impôts locaux, la taxe sur les bureaux et la taxe sur les aires de stationnement concernant les bâtiments et parkings de la Ville, les droits d'auteurs versés à la SACEM.

63 ➡ 7,39 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	0,55	0,55	0,59
Compte Administratif	0,53		➡

3. LES CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012

La Ville de Saint-Germain-en-Laye affirme sa maîtrise des coûts. L'hypothèse retenue pour la masse salariale en 2024 sera en augmentation en intégrant :

Les mesures générales et catégorielles et notamment :

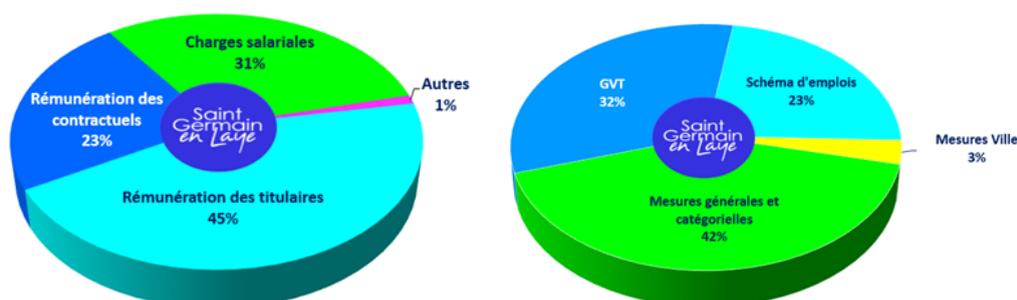
- L'augmentation des cotisations CNRACL + 1%. Une recette est inscrite en regard suite à l'annonce du gouvernement de juillet 2023,
- L'augmentation de la valeur du point d'indice fonction publique, conséquence en année pleine des +1,5 %,
- L'augmentation des 5 points d'indice.

L'ajustement du schéma d'emploi tenant compte des réflexions sur l'emploi et l'organisation de la Ville.

Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : des mesures qui s'imposent à la Ville comme les avancements d'échelon, les mesures individuelles ou collectives visant à favoriser l'attractivité de la Ville et à revaloriser des catégories d'agents,

Les mesures de politique RH de la Ville intégrant le développement de l'action sociale (prévoyance, mutuelle, CNAS) et l'accompagnement des agents dans leurs problématiques de santé. Il est proposé d'abaisser le recours au CNAS à 6 mois pour les contractuels arrivant à la Ville.

La tenue des bureaux de vote pour les élections européennes (1 tour).



Pour mémoire : les dépenses de personnel directes concernant les budgets annexes sont intégrées dans les dépenses desdits budgets.

Chapitre 012 ➡ 4,10 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	33,91	35,38	36,84
Compte Administratif	34,21		

En 2024, la répartition de la masse salariale est de 62 % pour les titulaires et de 38 % pour les non titulaires.

Rémunération des titulaires :

6411 ➡ 4,63 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	15,02	15,72	16,45
Compte Administratif	15,71		

Rémunération des non-titulaires :

6413 ➡ 1,06 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	8,32	8,51	8,60
Compte Administratif	8,19		

Globalement la masse salariale **tous budgets confondus** de la Ville est en hausse (+3,9 %).

MASSE SALARIALE			
	2023	2024	Var 2024/2023
Budget Principal	35 384 612 €	36 835 145 €	4,1%
Budget annexe aménagement Lisière Pereire	70 000 €	55 000 €	-21,4%
Budget annexe aménagement Quartier Hôpital	176 832 €	120 001 €	-32,1%
Budget annexe Fête des Loges	90 000 €	90 000 €	0,0%
Total du budget de la Ville	35 721 444 €	37 100 146 €	3,9%
Budget annexe Assainissement	90 000 €	93 001 €	3,3%
Budget annexe Eau potable	60 000 €	62 000 €	3,3%
Total budgets gérés au nom et pour le compte de la CASGBS	150 000 €	155 001 €	3,3%
TOTAL	35 871 444 €	37 255 147 €	3,9%

4. LES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS : CHAPITRE 014

Jusqu'en 2018, la Ville était contributrice à deux fonds de péréquations et compensations : le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) depuis 2011 et le **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal) depuis 2013. Depuis 2019, la Ville s'est vu imposer une nouvelle péréquation surprise « **amendes de police** » suite à la dépenalisation du stationnement de surface afin de maintenir les recettes versées, sur ce fonds, à Ile-de-France Mobilités et à la Région Ile-de-France.

Chapitre 014 ➡ -2,00% en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	9,61	9,67	9,48
Compte Administratif	9,59		➡

Le FNGIR est désormais figé à sa valeur 2014 soit 7,4 M€.

Concernant le FPIC, dans l'attente du choix de répartition qui sera voté par la CASGBS, les hypothèses retenues conduisent à inscrire au BP 2023 un montant du FPIC équivalent à la notification 2023.

Pour la péréquation « amendes de police » une inscription prudente a été faite à hauteur de 490 k€ qui pourra être ajustée le cas échéant en BS en fonction de la notification officielle.

En 2024, la Ville ayant des dépenses déductibles ne paiera pas de pénalité SRU malgré le déficit de logements sociaux. Pour mémoire, au 1er janvier 2022 notifié en janvier 2023, le taux de logements sociaux était de 23,93 %.

*Effet péréquateur national qui pèse fortement sur le budget de la Ville,
soit 13,1 % des dépenses réelles de fonctionnement.*

5. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65

Chapitre 65	2022	2023	2024
Budget Primitif	3,53	3,87	3,98
Compte Administratif	3,87		Comptes concernés par la M57

Ce chapitre comprend le montant des subventions accordées pour :

- Les subventions pour le CCAS (500 k€),
- Les subventions aux associations (1,69 M€) dont notamment : la CLEF (560 k€), la Soucoupe (418 k€) le centre social Saint Léger (291 k€), aux associations sportives (259 k€), la subvention Cergy Paris Université - 4ème versement pour la création d'un pôle d'enseignement supérieur dédié au design (50 k€), pour les Etats Généraux de la Forêt saison 2 (35 k€), et aux associations culturelles (32 k€). L'ensemble de ces subventions a été ajusté au plus près en tenant compte de nombreux critères d'attribution, dont notamment l'existence de reports importants ou de réserves non affectées.
- Les crédits consacrés aux écoles privées 320 k€ contre 355 k€ en 2023,
- Les subventions versées aux délégataires :
 - o Pour la crèche des Comtes d'Auvergne de 265 k€,
 - o Pour la crèche Gramont de 220 k€,
 - o Pour la crèche de la Lisière Pereire de 120 k€,
- La subvention d'équilibre au budget annexe Fête des Loges (200 k€).

On retrouve dans ce chapitre, également :

- Les indemnités, les frais de formation, de représentation des élus et cotisations de retraite pour 381 k€,
- Les créances admises en non-valeur (35 k€) ou éteintes (40 k€).

Enfin, suite au changement de référentiel M57, sont désormais comptabilisés dans ce compte :

- Les intérêts moratoires (5 k€),
- les remboursements justifiés de places (théâtre, cantines,...) pour 1k€,
- les bourses et prix (2,5 k€),
- les autres charges spécifiques (50k€).

6. CHARGES FINANCIÈRES : CHAPITRE 66

Chapitre 66 ➡ 7,62 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	0,05	0,08	0,08
Compte Administratif	0,04		➡

Au 1^{er} janvier 2024, seuls 2 emprunts seront en cours.

Les charges sont très faibles mais peuvent évoluer pour l'emprunt à taux indexé sur le Livret A.

Au 1er janvier 2024, l'encours de la dette du budget principal s'établit à 2,21 M€ avec une structure de la dette saine et sans risque :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER,
- 55,5 % en taux fixe et 44,5 % index Livret A,
- un taux moyen de 1,91 %,
- une durée résiduelle de 12 ans et 6 mois,
- 2 partenaires financiers : SFIL CAFFIL 55,5 % - Caisse des dépôts 44,5 %.

En 2024, il n'est pas envisagé d'accroissement significatif de l'endettement sur le budget principal de la Ville, même s'il est nécessaire d'inscrire un montant d'emprunt d'équilibre dans l'attente du résultat 2023 et de la notification des subventions.

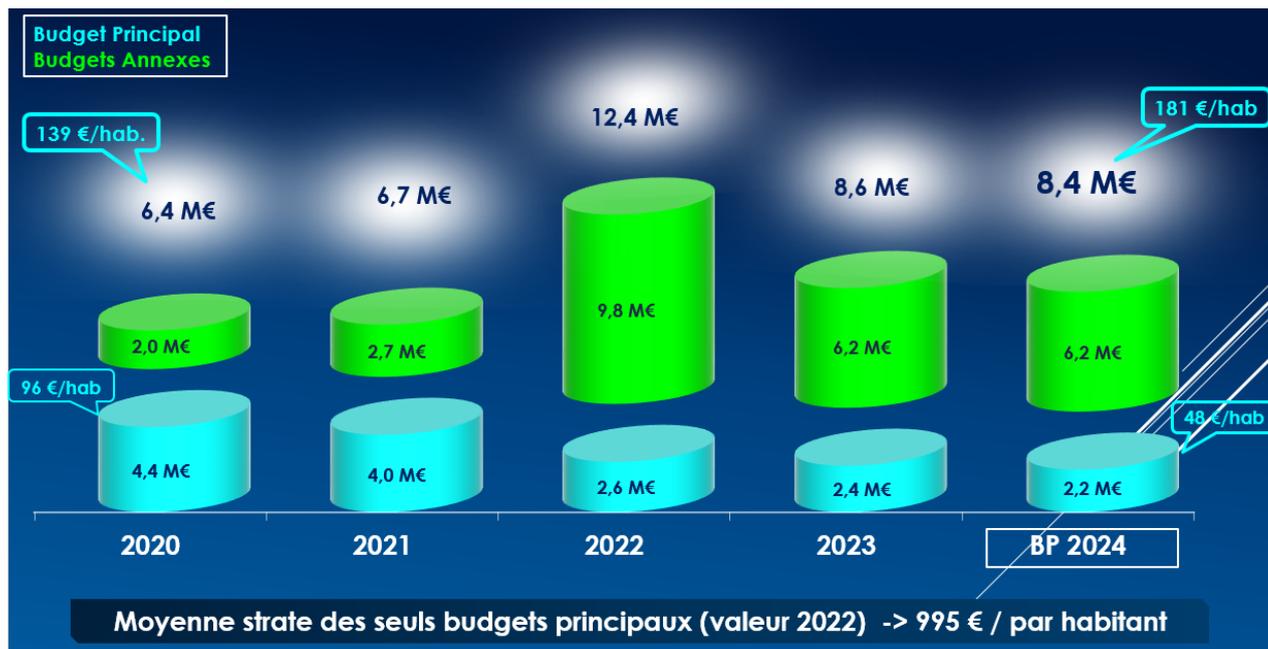
en K€	2022	2023	2024
Capital restant dû	2 644	2 379	2 206
Annuité en Capital	172	173	173
Annuité en intérêt	22	43	40
Annuité totale	194	216	213
Ratio de désendettement	6 mois	11 mois	15 mois

La **dette consolidée** du budget de la Ville (Budget principal et budgets annexes) au 1er janvier 2024 se positionne à 8,4 M€ avec une structure de la dette saine et sans risque :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER,
- 86,4 % en taux fixe, 11,7 % index Livret A et taux variable 1,9 %,
- un taux moyen de 1,19 %,
- une durée résiduelle de 12 ans et 6 mois,
- 5 partenaires financiers : SFIL CAFFIL 81 % - Caisse des dépôts 12 % - Crédit Agricole 4 %,
- Caisse d'Epargne 1 % et Banque Postale 2 %.

En 2024, il n'est pas envisagé un accroissement de l'endettement sur les budgets annexes pour le financement des investissements qu'ils portent.

SITUATION DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER



7. CHARGES SPÉCIFIQUES : CHAPITRE 67

Chapitre 67	2022	2023	2024
Budget Primitif	0,11	0,14	0,08
Compte Administratif	0,03		Comptes concernés par la M57

Les crédits inscrits en charges spécifiques correspondent à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Suite au changement de référentiel M57 ont été transférées au chapitre 65 les dépenses suivantes :

- les intérêts moratoires (5 k€),
- les remboursements justifiés de places (théâtre, cantines,...) pour 1k€,
- les bourses et prix (2,5 k€),
- les autres charges exceptionnelles (50k€).

8. LES OPÉRATIONS D'ORDRE EN DÉPENSES : CHAPITRE 042 ET 023

Les opérations d'ordre sont des opérations budgétaires et comptables qui ne génèrent pas de flux financiers. Elles peuvent s'opérer à l'intérieur d'une section ou entre sections.

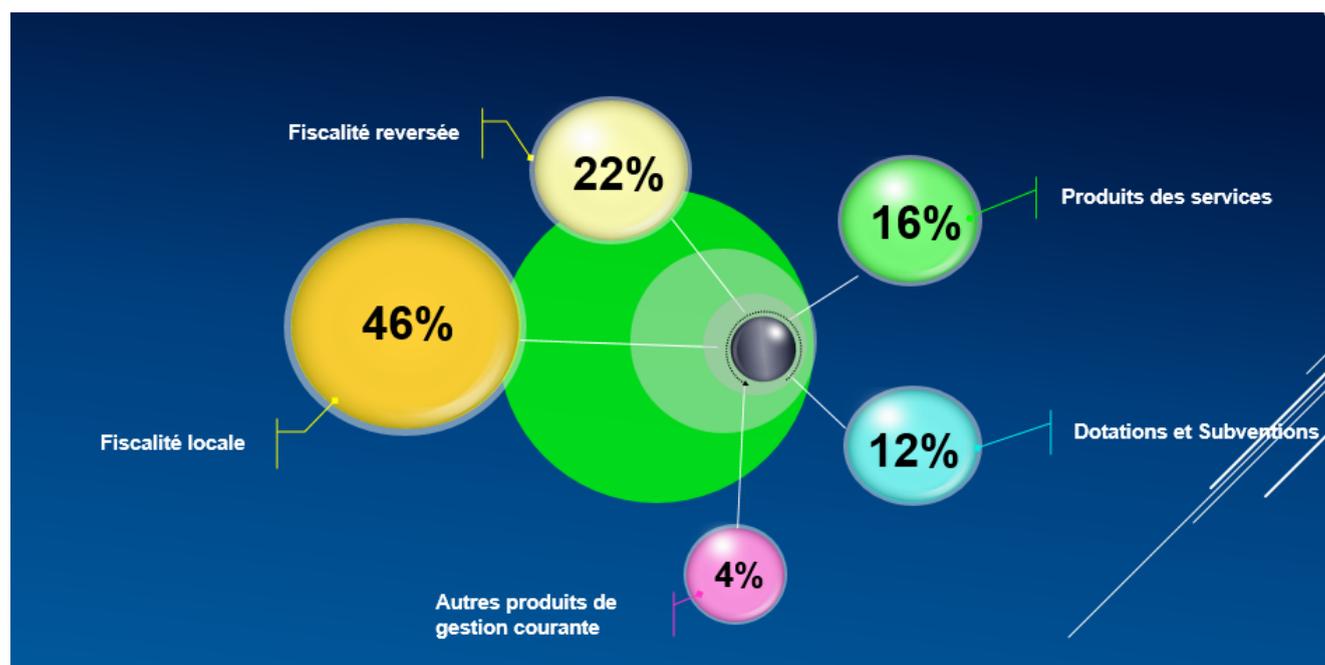
En 2024, les opérations d'ordre s'élèvent à 5,3 M€ et concernent :

- La dotation aux amortissements des biens immobiliers pour 3,25 M€ contre 2,8 M€ en 2023. Le passage à la M57 impose l'amortissement au prorata temporis pour les biens entrant à compter du 1er janvier 2024,
- La dotation aux provisions pour jours épargnés sur le CET (161 k€),
- Le virement à la section d'investissement pour 1,9 M€.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AU BP 2024 :

	BP 2023	BP 2024	Évolution BP 2024/BP 2023
70 Produits des services	11 794 766 €	12 737 403 €	+7,99 %
013 Atténuation de charges	254 000 €	373 804 €	+47,17 %
731 Fiscalité locale	32 521 500 €	35 355 000 €	+8,71 %
73 Fiscalité reversée	16 800 000 €	16 800 849 €	0 %
74 Dotations et subventions	9 201 501€	9 309 163 €	+1,17 %
75 Autres produits de gestion courante	3 767 552 €	3 052 198 €	-18,99 %
76 Produits financiers	6 000 €	6 000 €	0 %
77 Produits spécifiques	50 900 €	0 €	-100 %
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	74 396 219 €	77 634 416 €	+4,35 %



2. PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70

Dans ce chapitre se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

Chapitre 70 ➡ 7,99 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	11,71	11,79	12,74
Compte Administratif	11,43		

Les produits des services évoluent en fonction :

- Des tarifs votés en Conseil Municipal tous les ans,
- De « l'effet volume » constaté suite à l'augmentation de la fréquentation dans les structures municipales.

703 ➡ 23,69 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	3,76	4,12	5,09
Compte Administratif	4,47		

Ce compte contient les recettes liées à l'exploitation du domaine public : stationnement, cimetière et occupation du domaine public ainsi que les droits d'occupation des terrasses. On retrouve dans ce compte principalement :

- Les recettes de stationnement de surface et de forfaits post stationnement pour 2,8 M€,
- Les droits de stationnement et les droits de voirie pour 1,19 M€,
- Les redevances d'occupation du domaine public pour 825 k€ dont les terrasses pour 400 k€, crèche d'Auvergne 150k€, marchés forains pour 100k€ et pour le mobilier urbain publicitaire et non publicitaire 85 k€,
- Les concessions dans les cimetières pour 113 k€, pour mémoire, 1/3 du produit total est perçu par le CCAS,
- La refacturation des coûts de structure des budgets annexes d'aménagement pour 100 k€,
- Convention d'occupation des Syndicats Intercommunaux au 16 rue de Pontoise pour 59 k€.

A noter que la Ville ne perçoit plus depuis 2023, les recettes relatives aux redevances annuelles des antennes situées sur les châteaux d'eau (50 k€ en 2022).

706 ➡ 3,14 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	6,63	6,44	6,64
Compte Administratif	5,74		

Sont inscrits principalement dans ce compte :

- La participation des familles pour la restauration scolaire pour 2,34 M€ (hausse de 90k€),
- Les activités périscolaires : garderies, études surveillées, centres de loisirs pour 1,52 M€,
- La participation des familles pour les crèches pour 1,10 M€ (baisse de 100k€),
- La participation des familles aux cours de musique, de danse du CRD et les abonnements à la bibliothèque pour 540 k€,
- Les ventes de places de spectacles au théâtre pour 0,83 M€, dont Saint Germain en live pour 100 k€, billetterie pour Louis XIII 80 k€, suite à la réouverture de la maison Debussy billetterie 11 k€,
- Les insertions publicitaires dans le journal de la Ville et abonnements pour 220 k€,
- Les activités et repas des foyers pour les seniors pour 91 k€.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux locations d'instruments, aux transports scolaires, aux distributeurs de boissons et friandises....

708 ➡ -17,96 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	1,31	1,23	1,01
Compte Administratif	1,22		

Ce compte enregistre les produits issus des refacturations de mise à disposition de personnel au :

- CCAS : 22,5 équivalent temps plein (ETP),
- CASGBS : 2,27 ETP.

En dépenses, les coûts correspondants sont intégrés dans la masse salariale de la Ville.

Pour mémoire : les salaires des agents affectés tout ou partie aux budgets annexes de la Ville sont comptabilisés directement sur les différents budgets annexes concernés à l'exception du budget annexe « Reconquête Écologique de la Plaine de Garenne ». Une régularisation sera faite dès que l'opération produira des recettes de fonctionnement.

3. FISCALITÉ LOCALE : CHAPITRE 731

731 ➡ 8,71 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	30,66	32,52	35,36
Compte Administratif	34,95		

Les taux de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** de Saint-Germain-en-Laye seront à nouveau maintenus en 2024 pour la 13ème année.

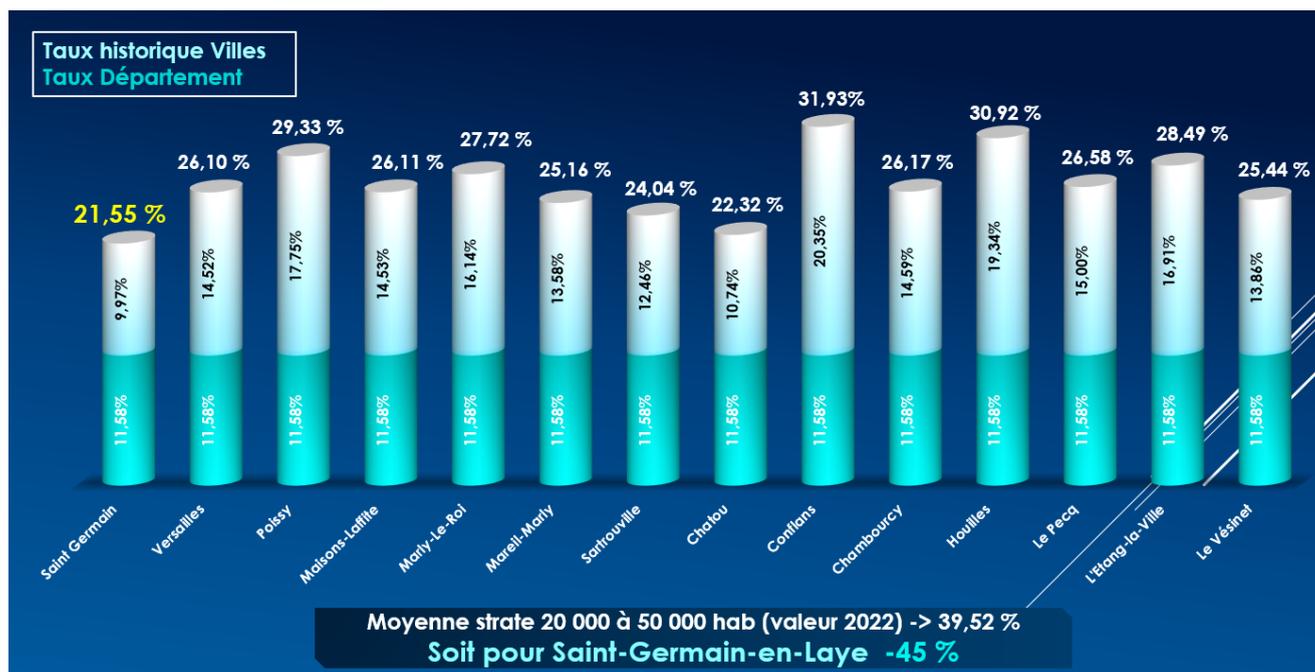
- National 2022 : 22,98 %
- Départemental 2022 : 19,95 %
- Strate 20 000 à 50 000 habitants : 21,54 % (valeur 2022)
- **Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : 12,43 %**

Le taux bas de **Taxe Foncière sur les propriétés bâties** (TFPB) de Saint-Germain-en-Laye sera à nouveau maintenu en 2024 pour la 13ème année.

- National 2022 : 38,28 %
- Départemental 2022 : 30,28 %
- Strate 20 000 à 50 000 habitants 2021 : 39,52 % (valeur 2022)
- **Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : 21,55 % (9,97 % + 11,58 %)**

Pour 2024, nous retiendrons une hypothèse prudente de 0,5 % de croissance naturelle des bases fiscales et de 2,5 % de revalorisation nationale par l'État. Il est à noter que la revalorisation nationale des bases se calcule automatiquement en prenant la variation entre l'IPCHT de novembre 2022 et novembre 2023 ce qui donnerait un taux d'environ 5 % (4% avec IPC octobre 2023). Dans l'incertitude qu'un plafonnement soit adopté, nous attendrons la LF2024 pour ajuster ces recettes à l'occasion d'une décision modificative 2024 le cas échéant.

Ci-dessous la comparaison à nos voisins en matière de taux taxe foncière 2023 (TF)



Le taux de **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)** de Saint-Germain-en-Laye sera lui aussi à nouveau maintenu en 2024 pour la 13ème année.

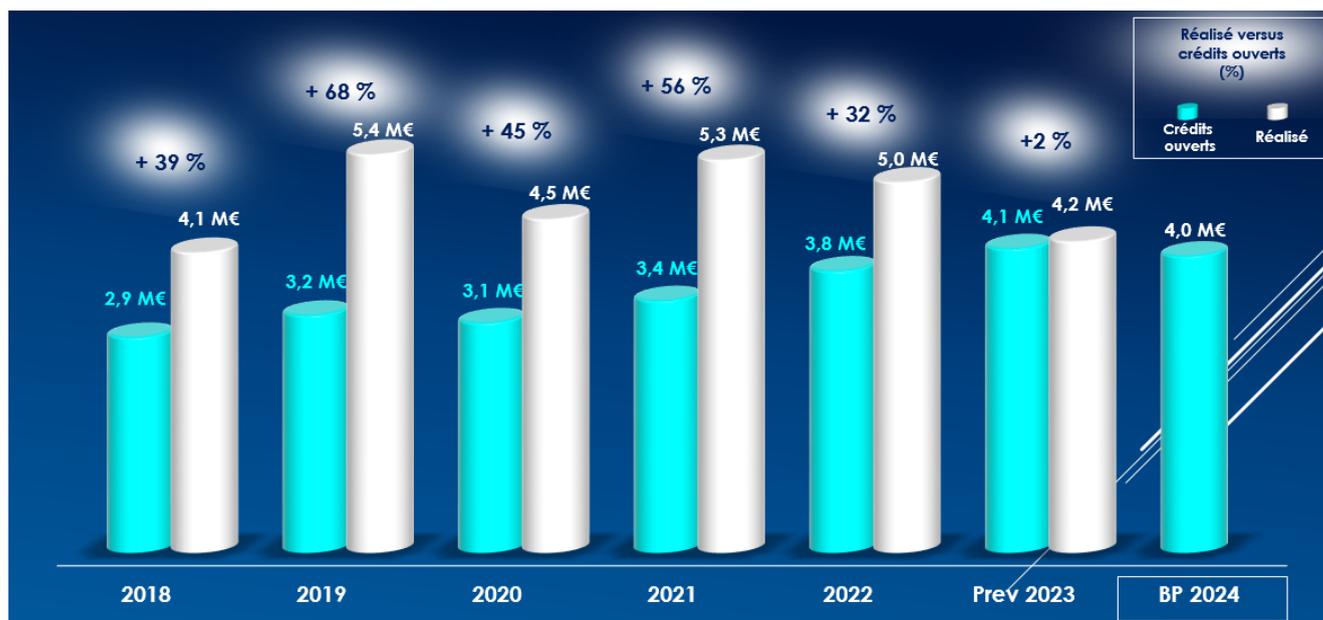
- National 2022 : 50,44 %
- Départemental 2022 : 60,46 %
- Strate 20 000 à 50 000 habitants : 54,15 % (valeur 2022)
- Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : 41,03%

*Des taux de fiscalité maintenus en 2024 pour la 13ème année,
 Une volonté forte de la Ville de préserver ses administrés.*

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

73123 ➡ 0 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	3,80	4,10	4,00
Compte Administratif	5,83		➡

Au 1er semestre en Île de France l'activité du marché du logement diminue significativement (-25 %). Face à la crise immobilière, à la volatilité du secteur et aux incertitudes liées aux taux d'emprunt, il semble prudent de réduire très légèrement en 2024, l'inscription budgétaire du BP 2023. En fonction de l'évolution du marché immobilier, un ajustement sera fait à l'occasion du budget supplémentaire ou d'une décision modificative le cas échéant.



La taxe sur la consommation finale de l'électricité

73141 → 21,95% en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	0,84	0,82	1,00
Compte Administratif	0,97		→

La LF 2021 a acté l'institution d'une part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité. La taxe sur la consommation finale d'électricité, qui est acquittée par les fournisseurs d'électricité, est revue profondément. Le but est à la fois de simplifier le recouvrement de la taxe et de procéder à une harmonisation des tarifs. Depuis le 1er janvier 2023, une part communale de l'accise sur l'électricité a été instituée en remplacement de la taxe communale. Un guichet unique au sein de la direction générale des finances publiques (DGFIP) gère la taxe rénovée.

En 2023, le montant de cette taxe perçue par les communes est égal au montant de la taxe perçue en 2021 augmenté de 1,5% soit (1 M€).

4. FISCALITÉ REVERSÉE : CHAPITRE 73

La fiscalité reversée

732 → 0 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	16,80	16,80	16,80
Compte Administratif	16,80		→

Depuis 2015, les deux communes historiques perçoivent une attribution de compensation (AC) correspondant à la fiscalité économique de leur territoire et au solde positif ou négatif des compétences transférées.

Le montant de l'attribution de compensation (AC) provisoire 2024 est inscrit pour le même montant que l'AC définitive 2023 votée le 16 novembre 2023 par la CASGBS.

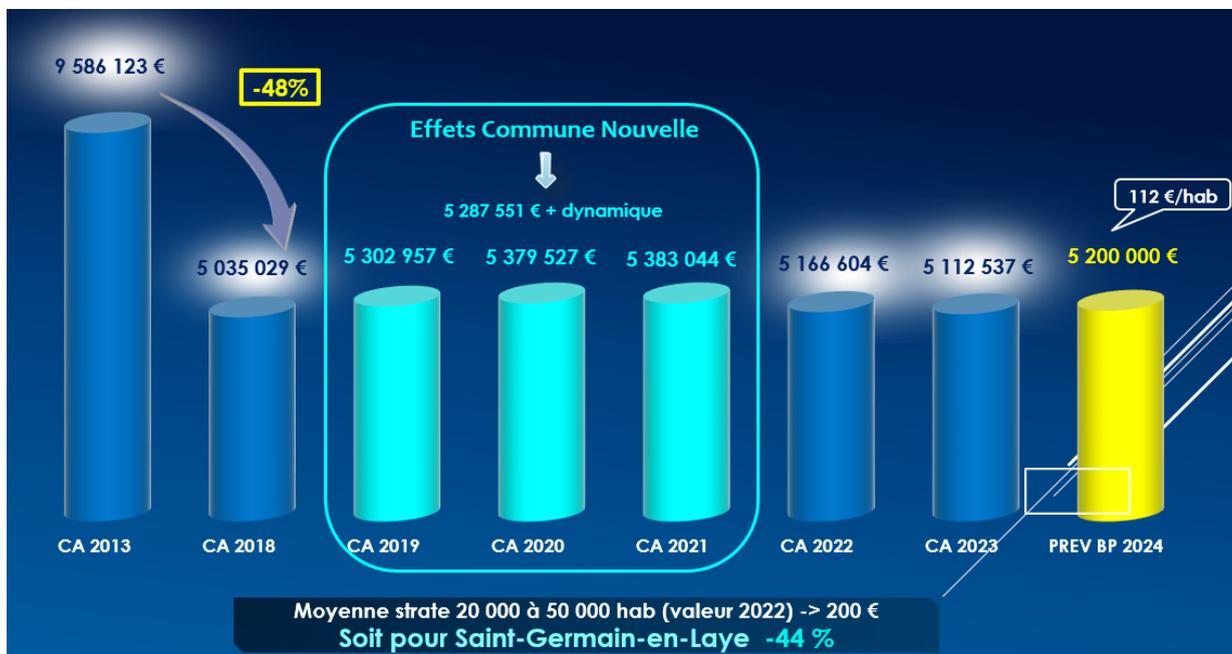
Une Dotation de solidarité communautaire "inflation" est envisagée par la CASGBS, elle sera inscrite le cas échéant après vote du Conseil Communautaire.

5. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74

Chapitre 74 ➔ 1,17 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	9,05	9,20	9,31
Compte Administratif	11,00		➔

La Dotation Globale de Fonctionnement

Après une baisse très significative (-48%) de la DGF entre 2013 et 2018, la Commune nouvelle a bénéficié pendant 3 ans (2019 à 2021) d'un maintien du montant cumulé des deux communes historiques et d'une bonification de 5 % (253 k€). Pour 2024, la DGF sera inscrite à hauteur de sa notification 2023 ajustée de la dynamique de population prévisionnelle.



74 hors 74111 ➔ 1,56 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	4,05	4,00	4,11
Compte Administratif	5,83		➔

Les principales autres dotations comptabilisées dans ce compte sont :

- La dotation d'hygiène et santé (226 k€),
- Le FCTVA perçu pour les dépenses de fonctionnement éligibles (140 k€),
- La dotation spéciale instituteurs DSI (15 k€).

Les principales participations inscrites dans ce compte sont :

- La participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour 3,14M€ concernant les crèches (2,50 M€) et les centres de loisirs (0,47 M€),
- Participation de l'Etat pour l'exonération de la taxe foncière (200 k€),
- Participation des communes pour les frais de fonctionnement des écoles publiques (80 k€),
- Dotation pour les Titres Sécurisés versée aux communes équipées de stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales pour (54 k€).

6. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75

Chapitre 75 →	2022	2023	2024
Budget Primitif	3,91	3,77	3,05
Compte Administratif	3,99		Comptes concernés par la M57

Les redevances auprès des différents concessionnaires de stationnement et de chauffage urbain sont les suivantes:

- La redevance du parking du Château au titre du contrat de délégation de service public à hauteur de 550 k€, revue à la baisse dans le cadre de la gratuité instaurée,
- La redevance des parkings Pologne et Pompidou à hauteur de 376 k€,
- La redevance chauffage urbain à hauteur de 295 k€.

Les redevances auprès des différents occupants sont :

- Les revenus des structures sportives pour 197 k€,
- Les revenus des immeubles s'élèvent à 875 k€,
- Les revenus des utilisations de salles pour 66 k€.

Suite au changement de référentiel M57 ont été transférées du chapitre 77 les recettes suivantes :

- Produits spécifiques pour notamment le remboursement des factures annulées par des avoirs (74 k€).

7551 → -47 % en 2024	2022	2023	2024
Budget Primitif	1,0	1,0	0,53
Compte Administratif			

L'opération d'aménagement étant quasi finalisée, une troisième avance sur boni final de Lisière Pereire sera versée au budget Ville après constatation des résultats 2023 à hauteur de 530 k€ contre 1000 k€ au BP 2023

7. PRODUIT FINANCIER : CHAPITRE 76

Sont enregistrés dans ce compte les dividendes pour :

- 19 769 actions détenues chez Immobilière 3F (6 k€),

8. LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES : CHAPITRE 013

Les atténuations de charges sur le chapitre 013 correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité, etc... pour un montant de 374 k€ contre 254 k€ en 2023.

9. PRODUITS SPÉCIFIQUES : CHAPITRE 77

Chapitre 77	2022	2023	2024
Budget Primitif	0,05	0,05	0
Compte Administratif			Comptes concernés par la M57

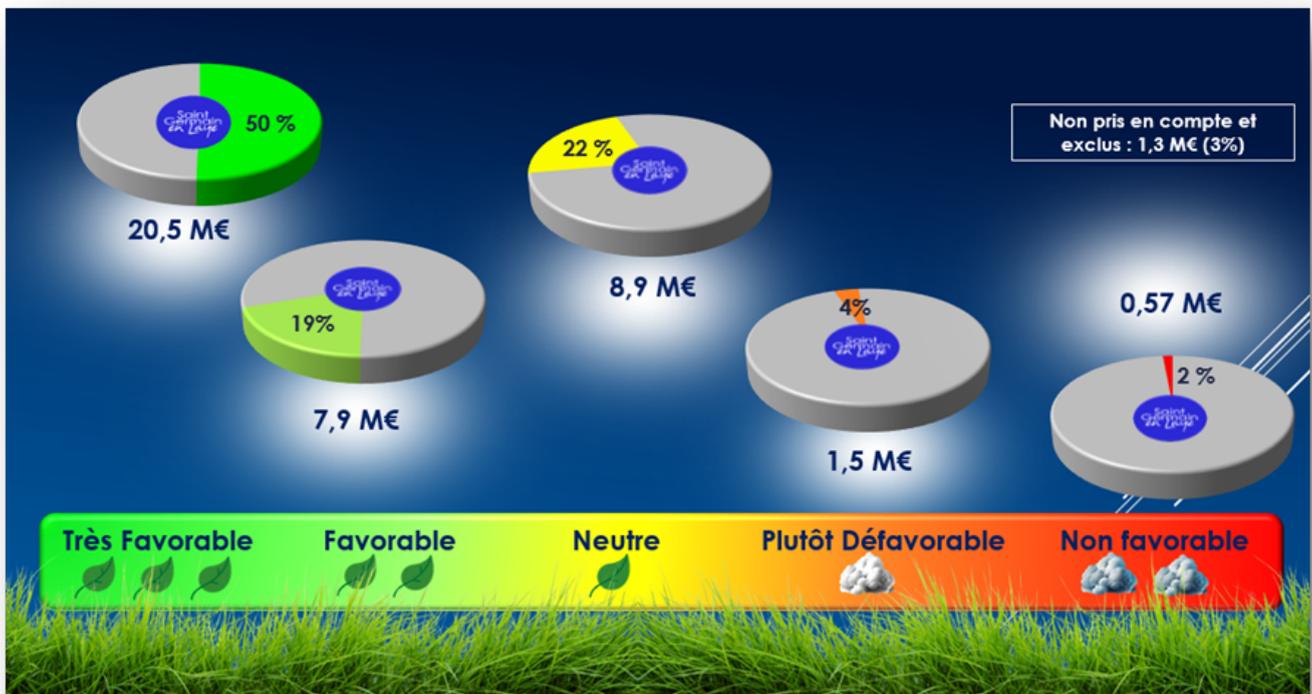
Suite au changement de référentiel M57 ont été transférées au chapitre 75 les recettes de produits spécifiques pour notamment le remboursement des factures annulées par des avoirs (74 k€).

PRÉSENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT IMPACTS ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la démarche Zéro Carbone de la Ville, un budget sera mis en œuvre progressivement.

A ce stade, comme cela a été présenté à l'occasion du CA 2022, il est proposé d'observer le projet de Budget 2024 de la Ville (principal et annexes) avec une approche critique et qualitative quant à l'impact environnemental des projets portés.

Tous budgets, la coloration du projet BP 2024 est la suivante :



-
- 69 % des investissements ont un impact très positif sur l'environnement (28,4 M€),
- 22 % des investissements n'ont pas d'impact sur l'environnement (8,9 M€),
- 6 % des investissements ont un impact non favorable sur l'environnement (1,2 M€),
- 3% des dépenses d'investissement ne sont pas concernées dans cette analyse (1,3 M€).

PRÉSENTATION DU BUDGET PAR POLITIQUES PUBLIQUES

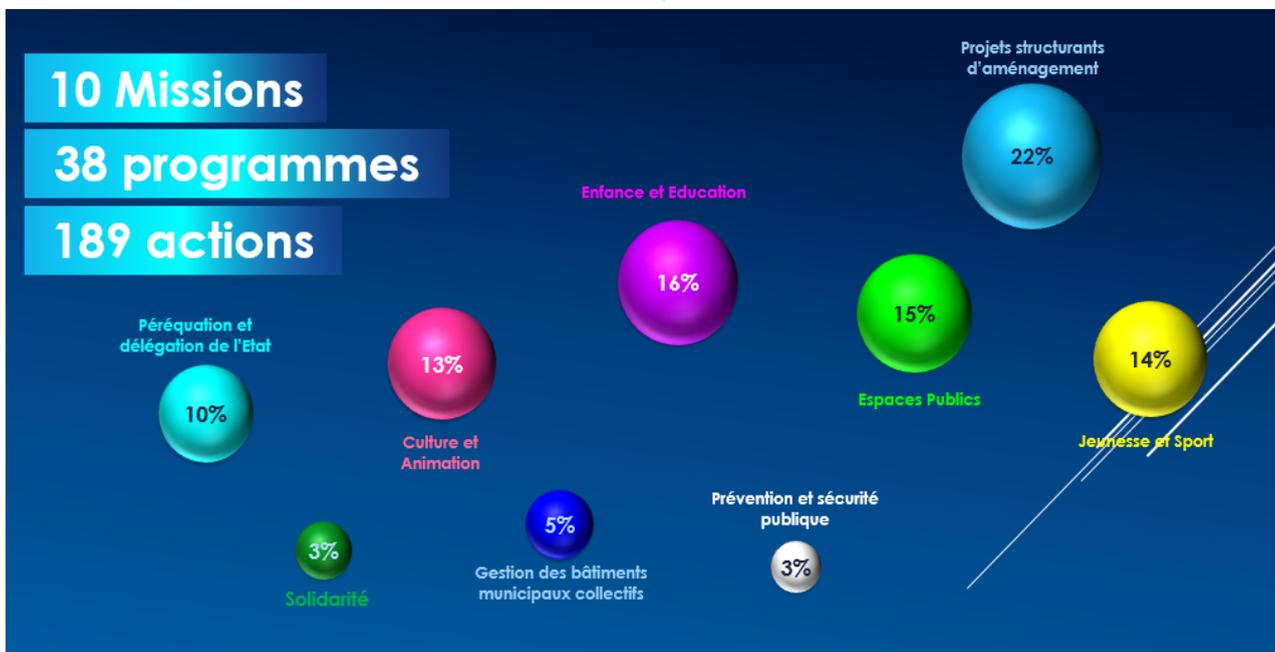
Une démarche analytique du budget de la Ville a été lancée en 2011 sur le modèle « LOLF » du budget de l'État afin d'assurer d'une part, une lisibilité des moyens alloués en fonctionnement et en investissement à chacune des politiques publiques et d'autre part, d'en mesurer le coût complet et permettre une analyse.

Cet outil de pilotage budgétaire complémentaire, décliné en 10 missions, 38 programmes et 189 actions, a permis de renforcer la bonne gestion des deniers publics.

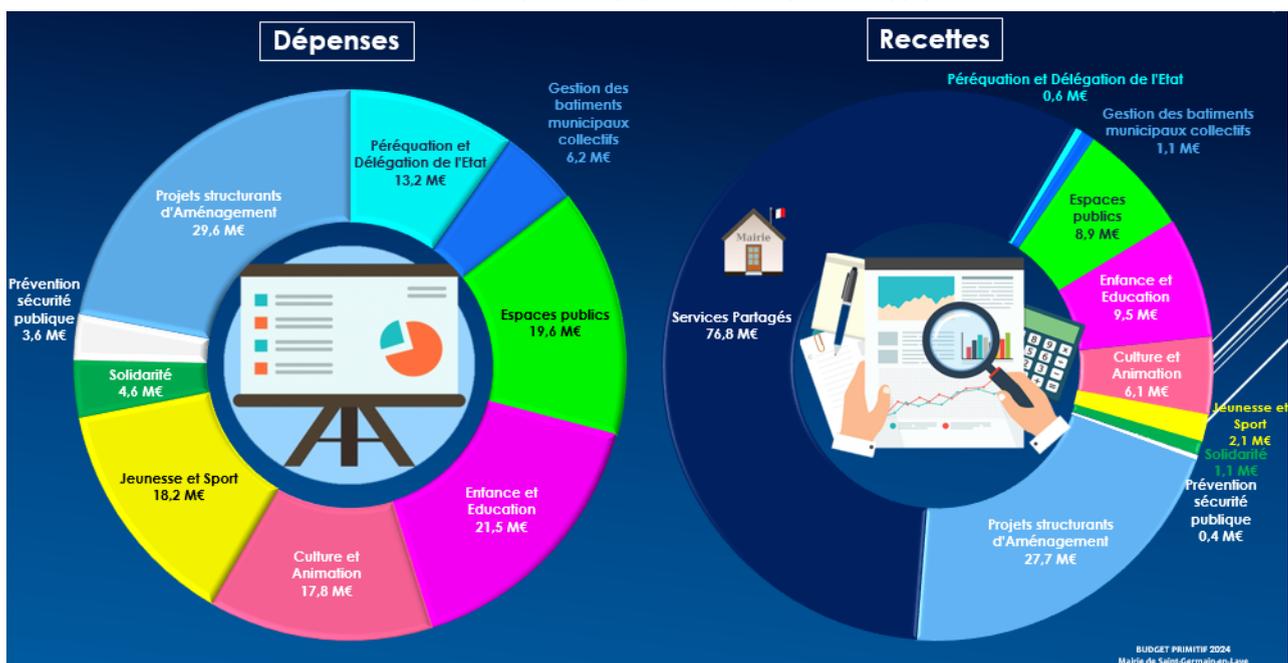
La mission « Services partagés », correspondant aux coûts des directions ressources, est répartie sur les autres missions opérationnelles : coût de structure.

Les budgets gérés pour le compte de la CASGBS : Eau et Assainissement ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

POIDS DE CHAQUE MISSION



DÉTAILS DES DÉPENSES ET RECETTES PAR MISSION



MISSION SERVICES PARTAGÉS

Mission support de l'ensemble des services ressources gérant les moyens humains, matériels, financiers, organisationnels et de relations publiques. Elle est gérée en 6 programmes. Les dépenses de cette mission ont été ventilées entre les 9 autres missions selon la clé définie.

1 - MISSION SERVICES PARTAGÉS	DEPENSES	RECETTES
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1,3 M€	0,0 M€
SYSTEMES D'INFORMATION	1,4 M€	0,0 M€
GESTION DES FINANCES	2,3 M€	76,5 M€
RELATIONS PUBLIQUES	2,4 M€	0,2 M€
DIRECTION GENERALE	0,9 M€	0,0 M€
DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE	2,4 M€	0,0 M€
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGÉS	10,7 M€	76,8 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

1 - MISSION SERVICES PARTAGÉS	DEPENSES	RECETTES
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1,3 M€	0,0 M€
SYSTEMES D'INFORMATION	0,9 M€	0,0 M€
GESTION DES FINANCES	1,7 M€	57,7 M€
RELATIONS PUBLIQUES	2,3 M€	0,2 M€
DIRECTION GENERALE	0,9 M€	0,0 M€
DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE	2,2 M€	0,0 M€
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGÉS	9,2 M€	58,0 M€

La majeure partie des dépenses (60 %) correspond à des coûts de personnel des services concernés (6,4 M€).

Gestion des ressources humaines

Ce programme inclut les dépenses de fonctionnement liées aux formations des agents et aux publications d'annonces et les recettes qui proviennent des indemnités journalières versées par l'Assurance Maladie et de la refacturation de la masse salariale.

Systèmes d'information

La plus grande partie des dépenses du service numérique est répartie entre les missions concernées. Les seules dépenses qui n'ont pas été dispatchées concernent les renouvellements des licences et les maintenances des logiciels et téléphonie, car elles concernent tous les services.

Gestion des finances

Les dépenses de ce programme concernent essentiellement les admissions en non-valeur, les créances éteintes, les frais financiers et les titres annulés de l'exercice précédent.

Les recettes comprennent principalement le produit des taxes suivantes : taxes foncières, taxe d'habitation pour les résidences secondaires, DGF, taxe sur la consommation d'électricité, droits de mutation, ainsi que l'attribution de compensation.

Relations publiques

Le programme relations publiques intègre :

- Indemnités des élus (398 k€),
- Coûts de communication (224 k€),
- Impressions et affranchissement du journal (205 k€),
- Dépenses du Cabinet (60 k€).

Les recettes correspondent aux insertions publicitaires dans le journal de la Ville (220 k€) et aux tournages de films.

Direction générale

Ce programme inclut les dépenses de fonctionnement liées aux honoraires d'avocats, à la gestion des archives et aux abonnements de documentation et journaux.

Développement d'une politique d'achat responsable

Ce programme concerne les dépenses suivantes :

- Assurance, carburant et entretien de la flotte automobile de la Ville constituée de 107 véhicules (48 citadines, 36 petits utilitaires, 23 grands utilitaires), des vélos et des scooters (425 k€),
- Achats de papiers et de fournitures de reprographie (200 k€),
- Achats centralisés (66 k€).

Pour l'essentiel des recettes, il s'agit des remboursements d'assurances.

BILAN INVESTISSEMENT

1 - MISSION SERVICES PARTAGES	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
TOTAL MISSION	1,5 M€	18,8 M€	17,2 M€

En 2024, les investissements principaux pour cette mission seront :

En dépenses :

- Remboursement des emprunts (173 k€),
- Acquisition de matériel informatique, renouvellement des logiciels, renouvellement des adresses de messageries électroniques (421 k€),
- Acquisition de cinq véhicules et de deux vélos électriques (163 k€) ,
- Budget Participatif pour 150 k€ pour répondre à une attente des citoyens,
- Mise en conformité RGPD pour 32 k€.

En recettes :

- Taxe d'aménagement pour 7 M€,
- Emprunt d'équilibre de 8,7 M€,
- Remboursement de la TVA (FCTVA) des dépenses d'investissement pour 3 M€.

MISSION PÉRÉQUATIONS ET DÉLÉGATIONS DE L'ÉTAT

Cette mission correspond à la part de la solidarité nationale versée par la Ville (péréquations) et aux missions régaliennes et administratives assurées par délégation de l'Etat. Ces missions, dont les dépenses sont majoritairement imposées par l'Etat, n'offrent aucune marge de manœuvre à la Ville. Elle est gérée en deux programmes et s'autofinance à hauteur de 5%.

Globalement, cette mission représente 10 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 0,4 % en 2024.

Elle comporte les prélèvements supportés par la Ville au titre des péréquations : FPIC, FNGIR, « Amendes de police » et le coût des missions assurées par délégation de l'Etat : missions régaliennes et administratives.

2 - MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
PEREQUATIONS	9,5 M€	0,0 M€	9,5 M€
MISSIONS REGALIENNES ET ADMINISTRATIVES	2,7 M€	0,6 M€	2,1 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,1 M€	0,0 M€	1,1 M€
TOTAL MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	13,2 M€	0,6 M€	12,6 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

2 - MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
PEREQUATIONS	9,5 M€	0,0 M€	9,5 M€
MISSIONS REGALIENNES ET ADMINISTRATIVES	1,7 M€	0,2 M€	1,4 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,1 M€	0,0 M€	1,1 M€
TOTAL MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	12,2 M€	0,2 M€	12,0 M€

Péréquations

Créé par l'article 144 de la loi de finances pour 2012, le FPIC est le premier mécanisme national de péréquation horizontale des ressources des intercommunalités et de leurs communes. Il se caractérise par le prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités qui est ensuite reversée à des collectivités plus défavorisées.

Pour Saint-Germain-en-Laye en 2024, le montant du FPIC s'élève à 1,6 M€ soit 34,6 € /habitant

Le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

La Ville, contributrice au titre du FNGIR depuis 2012, sera prélevée en 2024 de 7,4 M€ soit 159,6€ / habitant

Depuis 2019, les communes d'Ile-de-France se voient écrêtés leurs recettes de fonctionnement fiscales d'une péréquation **Amendes de police** afin de maintenir à même valeur les recettes d'Ile-de-France Mobilités (STIF) et de la Région Ile-de-France, suite à la dépenalisation du stationnement de surface.

Ainsi, cette nouvelle « péréquation horizontale » permet aux deux entités de garantir la stabilité des recettes et ce aux dépens de celles des communes et groupements franciliens.

Pour Saint-Germain-en-Laye en 2024, le montant de la péréquation Amendes de police est une dépense de fonctionnement de 490 k€ soit 10,6 €/habitant

Missions régaliennes et administratives

Les dépenses de ce programme sont de 1,7 M€, dont 94 % concernent la masse salariale (1,5 M€). Le reste des dépenses correspond au fonctionnement des cimetières, achat de fournitures pour l'État Civil.

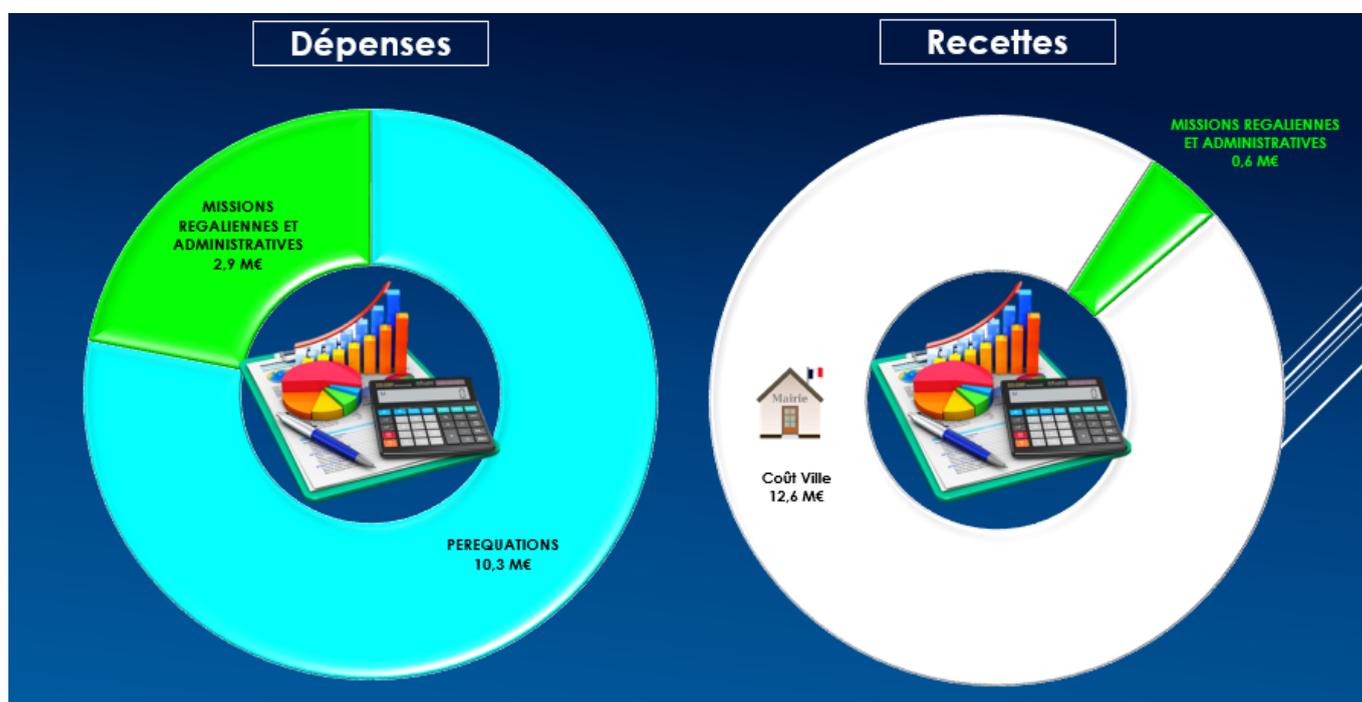
Les recettes correspondent pour l'essentiel à :

- Concessions au cimetière pour 113 k€,
- Dotation pour les Titres Sécurisés versée aux communes équipées de stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales pour 54 k€,
- Comedec (Communication Électronique des Données d'État Civil) pour 13 k€,
- Dotation de recensement pour 8 k€.

BILAN INVESTISSEMENT

2 - MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	1,0 M€	0,4 M€	0,7 M€

En 2024, les investissements principaux réalisés pour cette mission sont les dépenses pour les travaux d'aménagement et de création d'un nouveau cimetière de Fourqueux. Les recettes correspondent aux subventions versées liées à ces travaux.



MISSION GESTION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS

Cette mission regroupe la gestion des bâtiments municipaux « collectifs » (Centre Administratif, Hôtel de Ville, Mairie déléguée) et des biens communaux loués et le budget Locaux commerciaux. Elle est gérée en un programme et s'autofinance à hauteur de 18%.

Globalement, cette mission représente 5 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 1 % en 2024.

3 - MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
GESTION ET MAINTENANCE DES BATIMENTS MUNICIPAUX	5,7 M€	1,1 M€	4,6 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,5 M€	0,0 M€	0,5 M€

TOTAL MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	6,2 M€	1,1 M€	5,1 M€
--	---------------	---------------	---------------

BILAN FONCTIONNEMENT

3 - MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
GESTION ET MAINTENANCE DES BATIMENTS MUNICIPAUX	3,9 M€	1,1 M€	2,8 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,5 M€	0,0 M€	0,5 M€

TOTAL MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	4,4 M€	1,1 M€	3,3 M€
--	---------------	---------------	---------------

Gestion et maintenance des bâtiments municipaux

Le coût de ce programme est de 3,9 M€ dont 45 % concernent la masse salariale (1,8 M€).

Les autres dépenses concernent :

- Fonctionnement du Centre Administratif, Hôtel de Ville, Mairie déléguée et de la salle multimédia pour 722 k€ (chauffage, électricité, nettoyage des locaux, coût des copies, diverses maintenances),
- Fonctionnement d'autres bâtiments communaux non affectés dans les autres missions pour 963 k€,
- Gestion immobilière et la gestion des Locaux commerciaux pour 137 k€,
- Les taxes foncières, les taxes sur les bureaux et les assurances pour les bâtiments municipaux s'élèvent à 348 k€,

Pour l'essentiel des recettes, il s'agit des loyers et charges issus de nos locations (802 k€), de la redevance du chauffage urbain (295 k€).

BILAN INVESTISSEMENT

3 - MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
<i>TOTAL MISSION</i>	1,8 M€	0,0 M€	1,8 M€

En 2024, la Ville a prévu de dépenser 1,8 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente **3 %** des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

En dépenses, les investissements principaux inscrits pour cette mission sont :

- Etudes et travaux de la salle multimédia de l'Hôtel de Ville pour 765 k€,
- Travaux d'entretien des bâtiments publics, travaux d'entretien et isolations thermiques des logements, réparations des toitures et travaux d'économie d'énergie pour 557 k€,
- Divers frais d'étude pour Chauffage Urbain, Eglise et Patrimoine communal pour 356 k€,
- Achat de petits matériels de bureaux et d'équipement pour 76 k€.

Dépenses



Recettes



MISSION ESPACES PUBLICS

La mission Espaces publics retrace les coûts et les recettes sur les domaines suivants : entretien et propreté des espaces verts et de la voirie/ mobilité / urbanisme et droit des sols. Elle est gérée en 6 programmes et s'autofinance à 45%.

Globalement, cette mission représente 15 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 7% en 2024.

4 - MISSION ESPACES PUBLICS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ESPACES VERTS	4,9 M€	0,3 M€	4,6 M€
ECLAIRAGE PUBLIC ET MOBILIER URBAIN	2,3 M€	0,1 M€	2,2 M€
ENTRETIEN DE LA VOIRIE	5,1 M€	2,1 M€	3,0 M€
DEPLACEMENTS URBAINS	1,6 M€	3,7 M€	-2,1 M€
URBANISME ET DROIT DES SOLS	2,5 M€	2,7 M€	-0,2 M€
CTM	1,6 M€	0,0 M€	1,6 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,6 M€	0,0 M€	1,6 M€

TOTAL MISSION ESPACES PUBLICS	19,7 M€	8,9 M€	10,7 M€
--------------------------------------	----------------	---------------	----------------

BILAN FONCTIONNEMENT

4 - MISSION ESPACES PUBLICS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ESPACES VERTS	3,3 M€	0,0 M€	3,3 M€
ECLAIRAGE PUBLIC ET MOBILIER URBAIN	1,0 M€	0,1 M€	0,9 M€
ENTRETIEN DE LA VOIRIE	3,3 M€	2,1 M€	1,2 M€
DEPLACEMENTS URBAINS	1,5 M€	3,7 M€	-2,2 M€
URBANISME ET DROIT DES SOLS	1,0 M€	0,0 M€	0,9 M€
CTM	1,4 M€	0,0 M€	1,4 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,6 M€	0,0 M€	1,6 M€

TOTAL MISSION ESPACES PUBLICS	13,0 M€	6,0 M€	7,0 M€
--------------------------------------	----------------	---------------	---------------

Espaces Verts

Le coût de ce programme est de 3,3 M€ dont 71 % concernent la masse salariale (2,4 M€).

L'entretien des nombreux espaces verts de la Ville, qui procurent une grande qualité de vie aux Saint-Germanoises, est optimisé et maîtrisé. Parmi les postes principaux, on retrouve les travaux d'entretien (959 k€) : l'élagage et l'abattage d'arbres, le désherbage, la fourniture des plantes, le contrôle et la maintenance des aires de jeux dans les squares. C'est une surface de 60 hectares que la Ville entretient et met à disposition des Saint-Germanoises.

Le coût de structure du programme Espaces Verts est de 457 k€.

Les recettes proviennent des locations de parcelles des jardins familiaux.

Eclairage public et mobilier urbain

Les dépenses relatives à l'éclairage public (électricité, maintenance, remplacement des lampes), le mobilier urbain (essentiellement l'entretien des fontaines, la maintenance des bornes, la location et la maintenance des sanitaires) représentent un coût de 985 k€, contre 932 k€ en 2023. La hausse des dépenses est liée à la révision des prix des marchés et à la flambée des prix de l'énergie.

Le coût de structure du programme Eclairage public et mobilier urbain est de 135 k€.

Les recettes concernent l'intéressement aux recettes publicitaires issues de l'exploitation du mobilier urbain. En cours d'exercice seront ajoutées les recettes vertes (Certificats d'économie d'énergie) collectées pour le verdissement de l'éclairage public, et nos travaux d'économie d'énergie.

Entretien de la voirie

Le coût de ce programme est de 3,3 M€ dont 38 % concernent la masse salariale (1,2 M€).

Ce sont plusieurs kilomètres linéaires de voirie et de trottoirs qui sont entretenus par la Ville pour :

- Le nettoyage, balayage, location des bennes, enlèvement et traitement des déchets pour 1,5 M€,
- L'entretien de la voirie (réfection de chaussées, trottoirs, nids de poule), la signalisation routière pour 506 k€.

Le coût de structure du programme Entretien de la voirie est de 446 k€.

Les recettes de 2,1 M€ concernent les droits de voirie et d'occupation du domaine public pour les travaux, déménagements, taxis et terrasses et une dotation d'hygiène.

Déplacements urbains

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye compte 1 248 places de stationnement en surface payantes et 81 horodateurs. 30 minutes sont offertes en hypercentre, en surface, une fois par jour. 2 437 places de stationnement sont disponibles dans les parkings publics payants.

Les dépenses concernent :

- Redevance parking souterrain (894 k€),
- Redevance stationnement de surface : gestion et contrôle du stationnement payant (440 k€),
- Forfait Post-Stationnement (94 k€),
- Gestion d'un parc à cycles (16 k€),
- Coût de structure (204 k€).

Les recettes concernent :

- Stationnement dans les parcs souterrains (929 k€),
- Stationnement de surface incluant l'extension du périmètre (1,6 M€),
- Forfaits Post-Stationnement (1,2 M€).

Urbanisme et droit des sols

Le coût du personnel représente 93 % des dépenses de fonctionnement (898 k€). Les autres dépenses (62 k€) concernent essentiellement :

- Les frais de relevés topographiques,
- Les frais de diagnostics, d'annonces légales, de notaires concernant les ventes des biens immobiliers de la Ville.

Le coût de structure du programme Urbanisme et droit des sols est de 132 k€.

Concernant les recettes, il s'agit de la dotation générale de décentralisation.

CTM

Le coût de ce programme est de 1,4 M€ dont 67 % concernent la masse salariale (922 k€).

Les dépenses concernent essentiellement le fonctionnement du CTM, la location et l'entretien des vêtements professionnels, les achats de fournitures comme la quincaillerie, la peinture, la menuiserie, le nettoyage des locaux.

Le coût de structure du programme CTM est de 189 k€.

BILAN INVESTISSEMENT

4 - MISSION ESPACES PUBLICS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	6,7 M€	3,0 M€	3,8 M€

En 2024, la Ville prévoit de dépenser 6,7 M€ pour les investissements de cette mission, ce qui représente **11%** des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

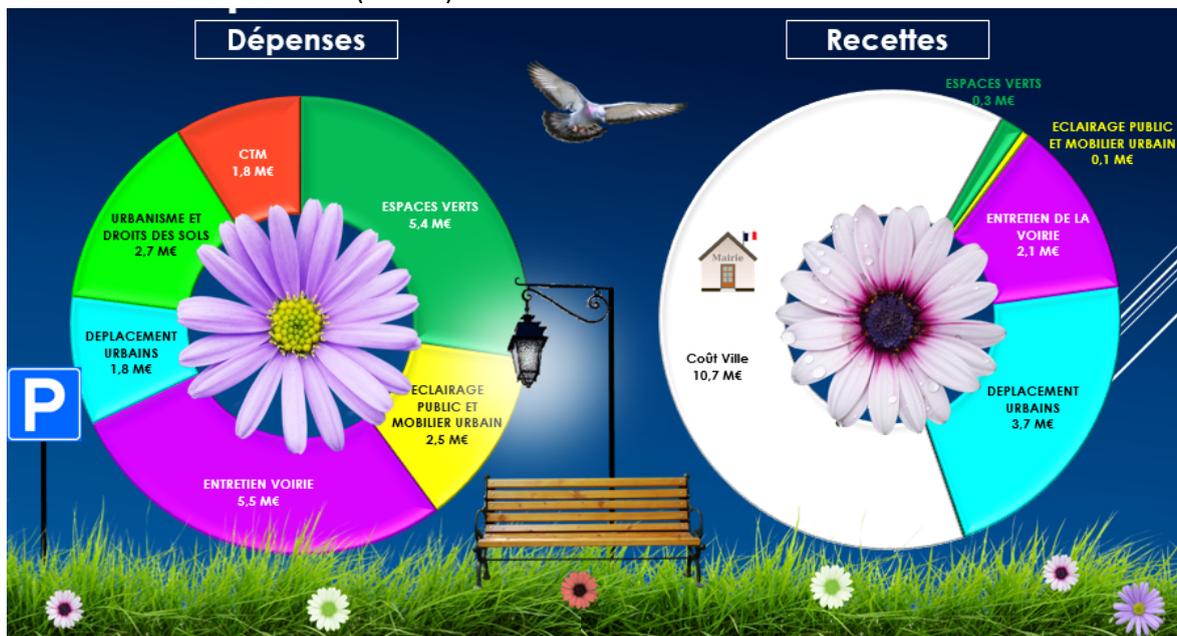
Les investissements principaux inscrits pour cette mission sont :

En dépenses :

- L'acquisition de diverses parcelles dont le triangle Wauthier, le parc de la résidence Prieuré, les locaux de la crèche du Prieuré, le local à cycles et la parcelle rue de la Maison Verte (1,25 M€),
- Requalification de l'Hypercentre (1,24 M€),
- Travaux de rénovation de la voirie, les aménagements dans diverses rues (1,54 M€)
- Etudes et travaux d'étanchéité de la Dalle Beethoven (645 k€),
- Aménagement des différents espaces publics (615 k€),
- Verdissement de l'éclairage public (550 k€),
- Modernisation du mobilier urbain (240 k€),
- Aménagement et agencement de terrains dans les différents espaces verts et les squares (130 k€),
- Continuité de l'aménagement de la piste cyclable entre la place Pompidou et la place Aschaffenburg (100k€).

En recettes :

- Produits de cession d'immobilisations (2,7 M€) et reversement de la quote part pour la réalisation des travaux de la Dalle Beethoven (264 k€).



MISSION ENFANCE ET EDUCATION

Cette mission, axe majeur et prioritaire de l'ambition municipale, regroupe l'ensemble des actions menées autour de l'éducation et de la petite enfance au service des familles saint-germanoises. Elle contribue à la réussite éducative. Elle est gérée en 5 programmes et s'autofinance à 44 %.

Globalement, cette mission représente 16 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 7 % en 2024.

5 - MISSION ENFANCE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
FONCTIONNEMENT DES ECOLES	7,2 M€	1,3 M€	5,9 M€
FONCTIONNEMENT CRECHES ET HALTES GARDERIES	6,1 M€	3,8 M€	2,4 M€
RESTAURATION	3,8 M€	2,4 M€	1,5 M€
ACTIVITES PERISCOLAIRES	2,5 M€	2,0 M€	0,5 M€
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,7 M€	0,0 M€	1,7 M€
TOTAL MISSION ENFANCE ET EDUCATION	21,5 M€	9,5 M€	12,1 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

5 - MISSION ENFANCE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
FONCTIONNEMENT DES ECOLES	6,6 M€	0,3 M€	6,3 M€
FONCTIONNEMENT CRECHES ET HALTES GARDERIES	6,0 M€	3,8 M€	2,2 M€
RESTAURATION	3,8 M€	2,4 M€	1,5 M€
ACTIVITES PERISCOLAIRES	2,5 M€	2,0 M€	0,5 M€
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,7 M€	0,0 M€	1,7 M€
TOTAL MISSION ENFANCE ET EDUCATION	20,6 M€	8,4 M€	12,2 M€

La Ville met à la disposition des enfants 10 crèches, 10 écoles maternelles, 9 écoles élémentaires et 1 école primaire et 11 accueils de loisirs avec environ 3 880 élèves au sein de 153 classes. La Ville consacre à ses écoles des efforts importants pour assurer aux enfants et aux enseignants les meilleures conditions de travail. Elle agit également pour soutenir le dynamisme démographique et offrir un nombre de places suffisant dans les écoles publiques.

Fonctionnement des écoles

Le fonctionnement des écoles représente une dépense de 6,6 M€ dont 60 % concernent les rémunérations des agents (3,95 M€).

Les dépenses principales sont les suivantes :

- Les fluides à 864 k€,
- Prestation de nettoyage à 419 k€,
- Transport scolaire pour 380 k€,
- Participation aux frais de scolarité dans les écoles privées pour 320 k€,
- Achat des livres et des fournitures pour 172 k€,
- Coût de structure pour 595 k€.

La majorité des recettes proviennent de :

- Subvention transport scolaire pour 167 k€,
- Participation des communes pour les frais de fonctionnement des écoles publiques (80 k€),
- Dotation spéciale instituteurs 19 k€.

Fonctionnement des crèches et haltes garderies

Les crèches collectives et haltes garderies sont des établissements d'accueil de la petite enfance gérés par la Ville et réservés aux Saint-Germanoises. La Ville dispose de 10 crèches gérées en régie et 2 gérées en délégation de service public : « Gramont » et « Comtes d'Auvergne ».

83 % des dépenses de ce programme correspondent à des coûts de personnel (5,0 M€). Les autres postes concernent :

- Subventions pour les trois crèches gérées en DSP pour 605 k€,
- Les fluides à 188 k€,
- Prestation de nettoyage et maintenance à 185 k€,
- Coût de structure pour 546 k€.

Les recettes correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Subvention de la CAF pour 2,5 M€,
- Participation des familles pour 1,1 M€,
- Redevance et intéressement des crèches « Gramont » et « Comtes d'Auvergne » pour 150 k€.

Restauration scolaire

Les achats de repas et la masse salariale de pause méridienne représentent un coût pour la Ville de 3,5 M€ : 2,8 M€ pour les achats de repas et 0,7 M€ pour la masse salariale.

Les achats de repas pour les crèches d'un montant de 255 k€.

Le coût de structure du programme de restauration scolaire est de 346 k€.

La Ville reçoit 2,4 M€ de recettes pour les écoles.

Activités Périscolaires

La Ville dispose de 11 accueils de loisirs.

74 % des dépenses de ce programme correspondent à des coûts de personnel (1,8 M€). Les autres postes concernent :

- Les repas dans les centres de loisirs pour 465 k€,
- Les dépenses courantes (achat du matériel, fournitures scolaires et de petits équipements, transports) pour 152 k€,
- Coût de structure pour 226 k€.

Les recettes correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Subvention de la CAF pour 470 k€ (85 k€ pour les garderies et 385 k€ pour les centres de loisirs),
- Participation des familles pour 1,52 M€ (428 k€ pour les garderies, 267 k€ pour les études et 822 k€ pour les centres de loisirs).

BILAN INVESTISSEMENT

5 - MISSION ENFANCE ET EDUCATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
<i>TOTAL MISSION</i>	0,9 M€	1,0 M€	-0,1 M€

En 2024, la Ville prévoit de dépenser 0,9 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente **2 %** des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

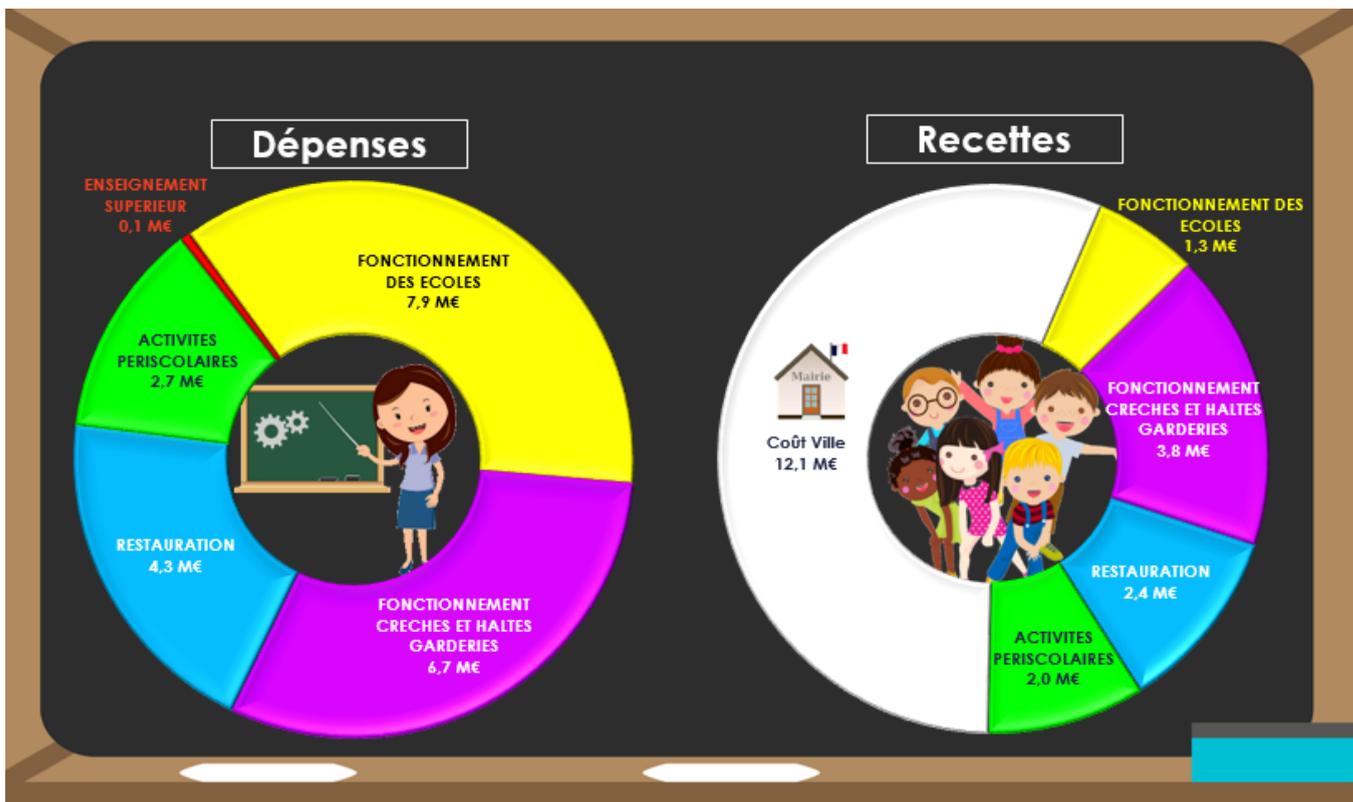
Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

En dépenses :

- Finalisation des travaux de la Cité de l'enfance Bonnenfant pour 330 k€,
- Frais d'études et travaux afin de limiter l'inconfort pendant l'été au groupe scolaire Schnapper pour 100 k€,
- Divers achats de mobilier pour les crèches et écoles pour 209 k€.

En recettes :

- Subvention pour la restructuration de l'école Bonnenfant 1,0 M€.



MISSION CULTURE ET ANIMATION

Cette mission intègre le fonctionnement de tous les équipements culturels : le conservatoire, le théâtre, les bibliothèques, les musées, la Micro Folie ainsi que tous les événements concourant à l'attractivité de la Ville : les fêtes, animations commerciales, salons.... Elle est gérée en 6 programmes et s'autofinance à 34 %.

Globalement, cette mission représente 13 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 5 % en 2024.

6 - MISSION CULTURE ET ANIMATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	6,1 M€	3,6 M€	2,5 M€
CREATION ET DIFFUSION ARTISTIQUES	1,8 M€	0,7 M€	1,1 M€
DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DU MULTIMEDIA	1,4 M€	0,1 M€	1,3 M€
CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE	2,2 M€	0,3 M€	1,9 M€
AUTRES EQUIPEMENTS CULTURELS	2,4 M€	1,2 M€	1,2 M€
ANIMATION DU TERRITOIRE	2,5 M€	0,3 M€	2,2 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,4 M€	0,0 M€	1,4 M€

TOTAL MISSION CULTURE ET ANIMATION	17,8 M€	6,1 M€	11,7 M€
---	----------------	---------------	----------------

BILAN FONCTIONNEMENT

6 - MISSION CULTURE ET ANIMATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1,8 M€	0,5 M€	1,3 M€
CREATION ET DIFFUSION ARTISTIQUES	1,7 M€	0,7 M€	1,0 M€
DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DU MULTIMEDIA	1,2 M€	0,1 M€	1,1 M€
CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE	0,3 M€	0,0 M€	0,2 M€
AUTRES EQUIPEMENTS CULTURELS	2,2 M€	1,2 M€	1,0 M€
ANIMATION DU TERRITOIRE	2,4 M€	0,3 M€	2,0 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,4 M€	0,0 M€	1,4 M€

TOTAL MISSION CULTURE ET ANIMATION	11,0 M€	2,8 M€	8,2 M€
---	----------------	---------------	---------------

Enseignement Artistique (CRD)

L'Hôtel Le Grand accueille depuis de nombreuses années le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD), établissement d'enseignement artistique spécialisé : musique, danse, art dramatique, où l'enseignement, ouvert à tous, est valorisé dès le plus jeune âge. Le conservatoire porte le nom de Claude Debussy, compositeur saint-germanoïse qui a renouvelé le langage musical du XXe siècle par une approche novatrice alliant liberté créatrice et recherche du plaisir. L'établissement entend rester fidèle à cet héritage et cherche à transmettre des valeurs telles que l'exigence, la réussite et l'épanouissement dans la pratique artistique.

Trois spécialités sont représentées : la musique, la danse et l'art dramatique, proposant plusieurs parcours aux élèves, selon leurs projets. Actuellement, le conservatoire compte près de 800 élèves et 35 professeurs.

La quasi-totalité du budget du CRD (1,7 M€ qui représente 93%) correspond à des coûts de personnel qui se répartissent entre l'équipe administrative et les enseignants.

Le reste des dépenses est lié au fonctionnement courant (fluides, frais de nettoyage, impression, achats de petits matériels).

Le coût de structure du programme Enseignement Artistique est de 269 k€.

Les recettes proviennent essentiellement des frais de scolarité pour 506 k€.

Création et Diffusion Artistiques (Théâtre)

40 % des dépenses de ce programme correspondent à des coûts de personnel (683 k€).

Les autres dépenses concernent :

- Programmation artistique du théâtre (555 k€),
- Droits d'auteur et les taxes sur les spectacles (81 k€)
- Fluides, maintenance et frais de nettoyage (205 k€).

Le coût de structure du programme Création et Diffusion Artistiques est de 251 k€.

Les recettes provenant de la billetterie sont de 635 k€ ainsi que les locations de salle pour 40 k€, et pour terminer 2k€ de subventions académiques.

Développement de la Lecture Publique et du Multimédia

A Saint-Germain-en-Laye, les médiathèques sont les lieux où trouver un livre, une revue, un DVD, utiliser Internet, regarder un film, découvrir des expositions, assister à des conférences, rencontrer des auteurs ou disposer d'un espace de travail... Ces deux médiathèques sont faites pour l'accès de tous à la connaissance, aux arts, au bonheur d'écouter, de regarder, de lire.

2 établissements en réseau, la médiathèque du Jardin des Arts et la médiathèque George Sand. Près de 90 000 livres, 13 000 BD, 16 700 CD, 9 300 DVD, 200 abonnements à des journaux et magazines.

Une grande médiathèque en plein centre-ville, dotée d'une riche collection, d'un auditorium de 100 places et de deux salles de travail.

Une médiathèque de proximité à deux pas des commerces et services de la place des Rotondes dans le quartier du Bel-Air.

En 2024 les acquisitions des livres, des CD et DVD représentent 140 k€. Les autres dépenses concernent les reliures et les plastifications des livres, le nettoyage, les fluides et la maintenance du logiciel.

La masse salariale représente 74 % des dépenses de ce programme (890 k€).

Le coût de structure du programme Développement de la Lecture Publique et du Multimédia est de 178 k€.

Les recettes proviennent des abonnements pour 62 k€.

Conservation et Valorisation du Patrimoine

Lieu de pèlerinage depuis son décès le 25 mars 1918, la maison natale Claude-Debussy réunit les souvenirs de famille, les objets personnels et les sources d'inspiration du compositeur dont l'œuvre a révolutionné la musique au début du XXe siècle. Un auditorium complète le musée. Inspiré des salons de musique, il permet de vivre cet "art libre" qu'est la musique grâce à une saison musicale annuelle.

La maison natale Claude-Debussy est fermée au public pour travaux. Sa réouverture est prévue à l'automne 2024 dans une maison métamorphosée.

Pendant ces travaux, la saison musicale continue... Hors les murs, entre le conservatoire, la Micro-Folie, l'Hôtel de Ville et le musée départemental Maurice-Denis. Les collections restent accessibles via Google Art & Culture.

La masse salariale représente 61 % des dépenses de ce programme (168 k€).

Les expositions temporaires représentent 47 k€ avec une exposition sur le Sport et une préparation d'une exposition sur les gravures. Les dépenses courantes s'élèvent à 37 k€.

Le coût de structure du programme Conservation et Valorisation du Patrimoine est de 41 k€.

Les recettes sont de 21 k€, dont 10 k€ proviennent de la subvention et 11 k€ de la Maison Debussy (la billetterie).

Autres Equipements Culturels

Ce programme regroupe les équipements suivants : la Fête des Loges, la Micro-Folie, la gestion des salles (Manège Royal, salle Jacques Tati, Espace Paul et André Vera), la CLEF.

Installée dans les Rotondes, la Micro Folie offre trois espaces : un musée numérique, des points de réalité virtuelle, un laboratoire de fabrication.

Les dépenses principales réalisées pour ce programme sont :

- Les dépenses liées à l'organisation de la Fête des Loges s'élèvent à 1,2 M€, dont 200 k€ de subvention d'équilibre,
- La subvention pour l'association la CLEF de 560 k€ et les frais de fonctionnement de 54 k€,
- L'organisation des ateliers, les conférences et l'achat de fournitures à la Micro-Folie pour 71 k€,
- Les fluides dans les salles pour 87 k€,
- Le nettoyage des salles représente 39 k€.

Le coût de structure du programme Autres Équipements Culturels est de 325 k€.

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants :

- Les locations des salles pour 21 k€,
- Les remboursements des droits de place et la refacturation d'électricité apporteront 1,0 M€ à la Ville, dont 200 k€ de subvention d'équilibre.

Animation du territoire

Le programme Animation du territoire regroupe les animations organisées dans la ville : les animations commerciales, Noël, Journées cadre de vie, 14 juillet, Fêtes Luziennes, les vœux du Maire, Opéra plein Air, Street Art, Saint Germain en Live, exposition immersive consacrée à Louis XIII, les manifestations en lien avec les Jeux Olympiques de 2024, Jumelage et autres événements.

L'organisation des manifestations culturelles s'élève à 2,4 M€, dont 879 k€ concernent les frais du personnel.

Le coût de structure du programme Animation du territoire est de 356 k€.

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants :

- Redevance des marchés forains pour 100 k€,
- Redevance d'occupation des chalets pour 12 k€,
- Autres Fêtes et Salons pour 219 k€, dont les ventes de places pour le Saint Germain en live pour 100 k€ et la billetterie pour Louis XIII 80 k€.

BILAN INVESTISSEMENT

6 - MISSION CULTURE ET ANIMATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	6,8 M€	3,3 M€	3,6 M€

En 2024, la Ville prévoit de dépenser 6,8 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente **12 %** des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

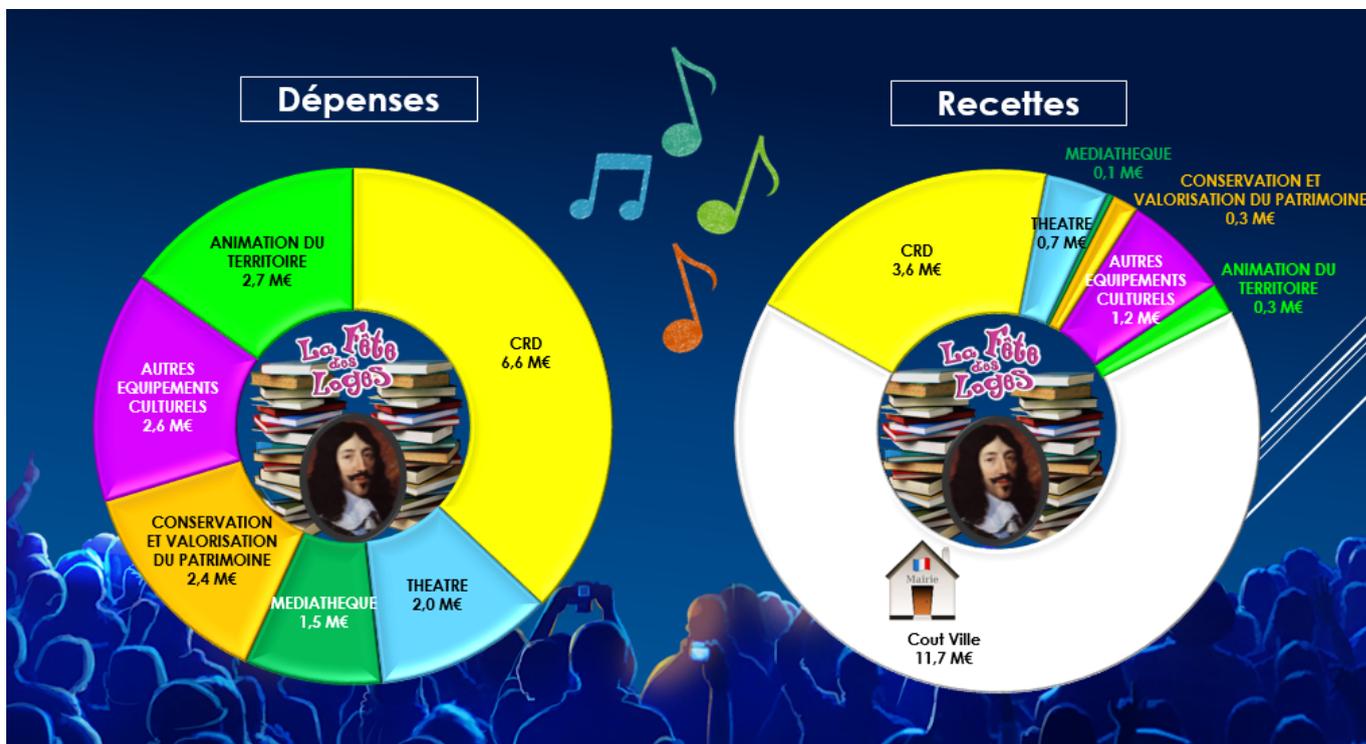
Les investissements principaux inscrits pour cette mission sont :

- Etudes et début de construction du « Cœur des Sources » pour 4,3 M€,
- Réhabilitation de la Maison Natale de Claude Debussy pour 1,9 M€,
- Etudes et Travaux Louis XIII pour 100 k€
- Travaux de restauration et rénovation au Manège Royal pour 55 k€,
- Acquisition de divers matériels et mobiliers,

- Acquisition des instruments de musique.

Les recettes proviennent des subventions:

- Construction du nouveau conservatoire pour le projet Coeur des Sources pour 3 M€,
- Travaux de la Maison Claude Debussy pour 254 k€.



MISSION JEUNESSE ET SPORTS

Cette mission regroupe la gestion et l'utilisation des équipements sportifs, l'organisation des manifestations sportives, les actions menées en faveur des jeunes (CMJ, CVC, CVL) et des associations du secteur. Elle est gérée en 2 programmes et s'autofinance à 12 %.

Globalement, cette mission représente 14 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 2 % en 2024.

7 - MISSION JEUNESSE ET SPORTS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ANIMATIONS JEUNESSE	0,0 M€	0,00 M€	0,0 M€
PRATIQUE SPORTIVE	16,7 M€	2,1 M€	14,5 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,4 M€	0,0 M€	1,4 M€

TOTAL MISSION JEUNESSE ET SPORTS	18,2 M€	2,1 M€	16,0 M€
---	----------------	---------------	----------------

BILAN FONCTIONNEMENT

7 - MISSION JEUNESSE ET SPORTS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
PRATIQUE SPORTIVE	2,8 M€	0,2 M€	2,6 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,4 M€	0,0 M€	1,4 M€

TOTAL MISSION JEUNESSE ET SPORTS	4,3 M€	0,2 M€	4,1 M€
---	---------------	---------------	---------------

Pratique sportive

Soucieuse de faciliter et d'encourager la pratique du sport pour les publics de tous âges, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a mis en place une politique sportive active et dynamique en développant de nouveaux équipements sportifs et en modernisant des infrastructures existantes, en multipliant les disciplines et en favorisant le développement du sport de haut niveau. Saint-Germain-en-Laye a obtenu le label Ville Active et Sportive catégorie quatre lauriers pour son projet sportif innovant et ambitieux.

A l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la commune accueillera dans ses structures, les entraînements de l'équipe britannique du 7 juillet au 11 septembre. En particulier les équipes de hockey sur gazon, football, athlétisme, rugby à sept, haltérophilie et natation synchronisée. Outre les structures du PSG, le stade omnisports Georges-Lefèvre de 12 hectares, la piscine le Dôme et tous les gymnases de la Ville seront mis à disposition de la délégation. Plusieurs centaines d'athlètes sont donc attendus entre le printemps et l'été 2024.

Le départ de l'équipe professionnelle masculine de football du Paris Saint Germain à Poissy a conduit la Ville à réfléchir au réaménagement du centre d'entraînement du Camp des Loges. L'équipe professionnelle de rugby du Stade Français souhaite s'installer sur le centre d'entraînement. Un travail est mené par la Ville et le Stade Français sur les travaux à réaliser en vue de leur installation au 1er juillet 2024.

La Ville soutiendra 15 associations sportives locales en leur versant des subventions dont le montant total s'élève à 243 k€. La Ville mène une politique active en collaboration avec l'ensemble des clubs sportifs saint-germanoïis.

Les autres dépenses de ce programme concernent l'entretien et la maintenance des équipements sportifs, la consommation des fluides pour 918 k€.

La masse salariale représente 60 % des dépenses de ce programme (1,7 M€).

Le coût de structure du programme Pratique sportive est de 1,4 M€.

Les recettes inscrites correspondent aux locations des installations sportives et aux redevances d'occupation pour 194 k€.

BILAN INVESTISSEMENT

7 - MISSION JEUNESSE ET SPORTS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
<i>TOTAL MISSION</i>	13,9 M€	1,9 M€	11,9 M€

En 2024, la Ville envisage de dépenser 13,9 M€ pour les investissements de cette mission, ce qui représente **24%** des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

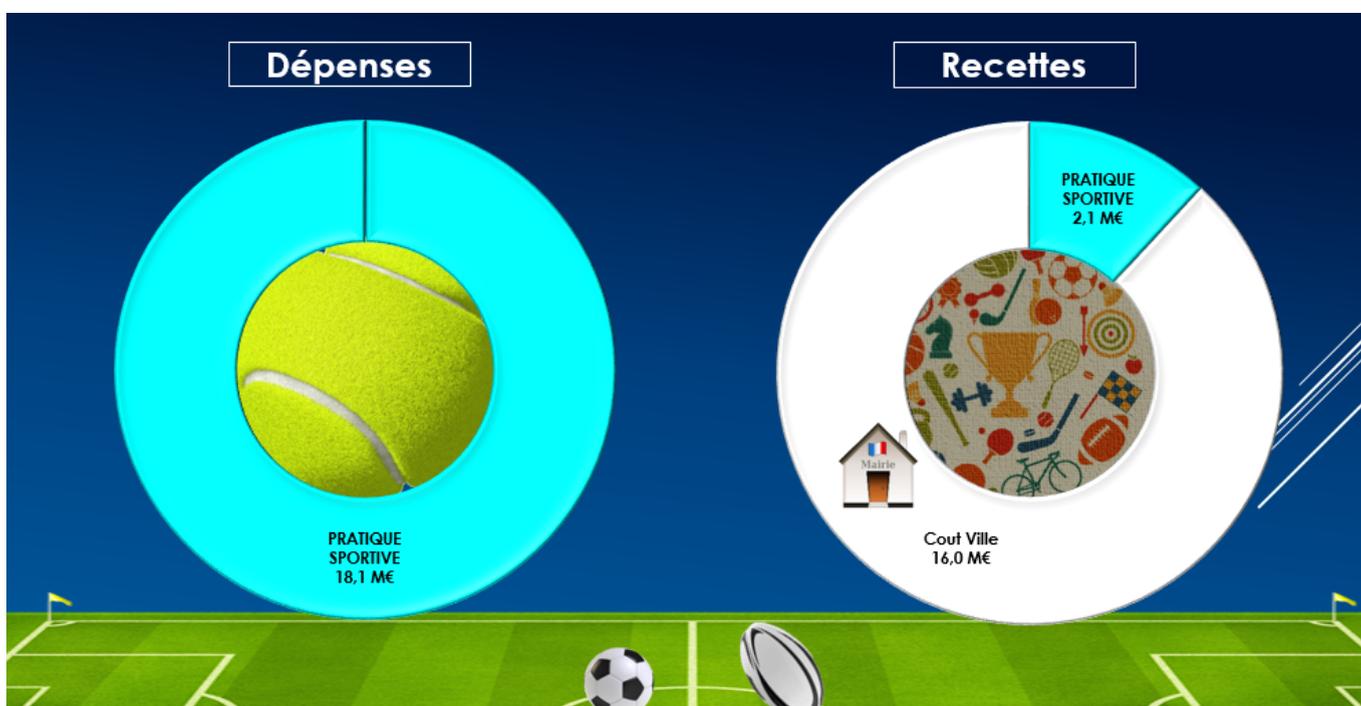
Les investissements principaux inscrits pour cette mission sont :

En dépenses :

- Etudes et début de construction du « Cœur des Sources » pour 4,3 M€,
- Travaux au Camp des Loges avec la réfection des terrains existants en terrains de rugby et modification des locaux existants pour 4,1 M€,
- Rénovation du stade Georges Lefèvre pour 3,4 M€,
- Création de 3 courts de tennis au Stade Bocard pour 1,9 M€
- Divers travaux dans les gymnases pour 18 k€,
- Achats de matériels divers,
- Travaux d'entretien.

En recettes :

- Subvention pour la construction du gymnase pour le projet Cœur des Sources de 875 k€,
- Subvention pour le réaménagement du centre d'entraînement du Camp des Loges de 1,1 M€.



MISSION SOLIDARITÉ DIRECTE

Cette mission regroupe plusieurs périmètres d'actions menées dans le domaine de la solidarité directe : l'action sociale, la gestion des clubs seniors, les mesures en faveur des aînés, le service des soins à domicile et des actions de prévention diverses. Elle est gérée en 3 programmes et s'autofinance à 24 %.

Globalement, cette mission représente 3 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 1 % en 2024.

8 - MISSION SOLIDARITE DIRECTE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ACTION SOCIALE	2,1 M€	1,0 M€	1,1 M€
SENIORS	1,4 M€	0,1 M€	1,2 M€
PREVENTION	0,7 M€	0,0 M€	0,7 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,4 M€	0,0 M€	0,4 M€

TOTAL MISSION SOLIDARITE DIRECTE	4,6 M€	1,1 M€	3,5 M€
---	---------------	---------------	---------------

BILAN FONCTIONNEMENT

8 - MISSION SOLIDARITE DIRECTE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ACTION SOCIALE	1,8 M€	1,0 M€	0,8 M€
SENIORS	1,3 M€	0,1 M€	1,2 M€
PREVENTION	0,7 M€	0,0 M€	0,7 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,4 M€	0,0 M€	0,4 M€

TOTAL MISSION SOLIDARITE DIRECTE	4,3 M€	1,1 M€	3,1 M€
---	---------------	---------------	---------------

Action sociale

En 2024, la masse salariale représente 42% des dépenses de fonctionnement de ce programme (883 k€). Les autres dépenses concernent essentiellement les actions sociales suivantes menées par la Ville :

- La subvention versée par la Ville au Centre communal d'action sociale qui permet d'enregistrer et transmettre les demandes d'aides légales et d'aider les personnes en difficulté (demandeurs d'emploi et leurs enfants, familles ou personnes âgées ne bénéficiant pas de ressources suffisantes, personnes handicapées...) sous la forme d'aides financières facultatives (500 k€),
- Organisation de Bel Air été et hiver avec des animations (60 k€)
- Cotisation pour la Mission Locale qui propose un accueil et un accompagnement aux jeunes de 16 à 25 ans pour les formations, emploi et apprentissage (36 k€),
- Les travaux et réparations des logements appartenant à la Ville et les taxes sur les logements vacants (50 k€),
- Entretien, maintenance, achat de fournitures, consommation des fluides pour 120 k€ du centre social et culturel Espace Delanoë qui est une structure polyvalente d'accueil, d'échanges et de services. Il a pour rôle de développer l'animation de la vie locale, en lien avec les besoins réels des habitants.

Le coût de structure du programme Action sociale est de 171 k€.

Les recettes inscrites correspondent à :

- Refacturation de la masse salariale pour le CCAS pour 688 k€,
- Redevances et locations des salles à l'Espace 48 k€,
- Loyers et charges des logements de la Ville pour 119 k€,
- Subvention pour Bel Air pour 33 k€.

Seniors

73 % des dépenses de ce programme correspondent à des coûts de personnel (981 k€).

Les autres dépenses de ce programme sont :

- Lieux de rencontres et de divertissement, les clubs seniors proposent de multiples activités sportives, culturelles, artistiques. Ces animations développent la participation des retraités à la vie socioculturelle de la ville. Les dépenses relatives aux clubs sont de 179 k€,
- Les Journées de l'Amitié avec les seniors invités au déjeuner suivi d'une animation musicale, offertes aux personnes âgées de 70 ans et plus pour 105 k€,
- Pass Local offert par la Ville qui permet la mobilité des seniors de plus de 65 ans sur le réseau de bus urbain du territoire de la commune. Le coût pour la Ville est de 80 k€.

Le coût de structure du programme Seniors est de 125 k€.

Les recettes proviennent pour ce programme des animations et sorties organisées pour 110 k€.

Prévention

La quasi-totalité du budget de ce programme concerne les subventions (96%) versées aux associations de prévention : Soucoupe, Agasec.

Les autres dépenses concernent le PAD - Point-justice qui est un lieu d'accueil gratuit, permanent et confidentiel. Il permet de développer l'information de proximité sur les droits et devoirs aux personnes, en associant tous les acteurs locaux qui, à différents niveaux, interviennent dans le domaine de l'information des droits, de la prévention et de l'insertion.

Le coût de structure du programme Prévention est de 69 k€.

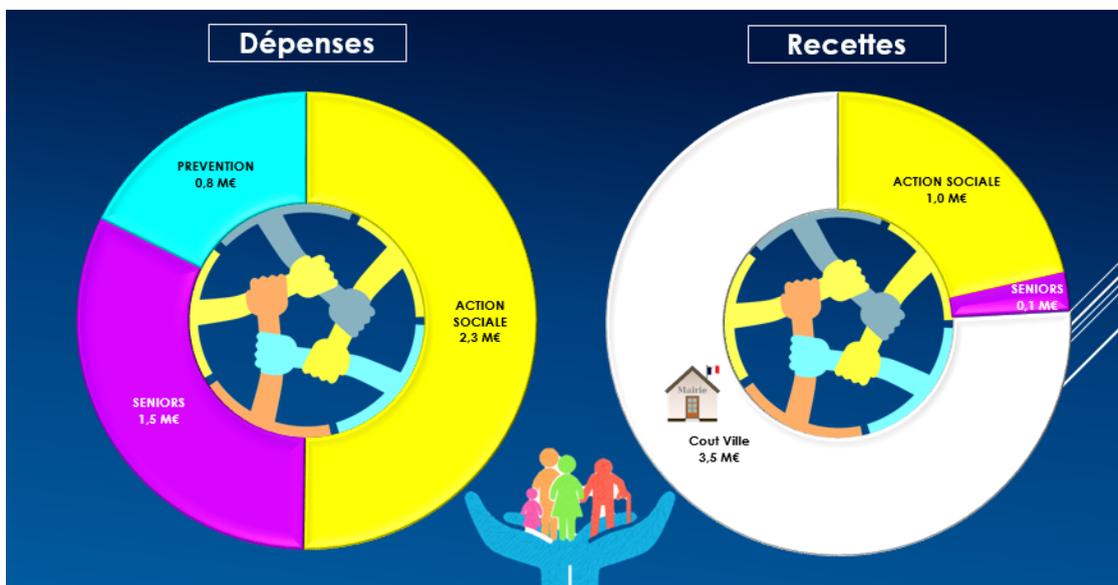
BILAN INVESTISSEMENT

8 - MISSION SOLIDARITE DIRECTE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	0,3 M€	0,0 M€	0,3 M€

En 2024, la Ville prévoit de dépenser 0,3 M€ pour les investissements de cette mission, ce qui représente **0,5 %** des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les dépenses d'investissement principales inscrites pour cette mission sont :

- Isolation thermique des logements de la Ville rue Carnot et Alsace pour 100 k€,
- Aménagement de la salle Fulcosa à l'Espace Delanoë 130 k€ et remplacement du contrôle d'accès pour 50 k€.



MISSION ACTION PRÉVENTION SÉCURITÉ PUBLIQUE

Cette mission concerne les actions menées en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique. Elle est gérée en 3 programmes et s'autofinance à 11%.

Globalement, cette mission représente 3 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 0,3 % en 2024.

9 - MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ACTION PREVENTION SANITAIRE ET SANTE	0,01 M€	0,0 M€	0,0 M€
TRANQUILLITE	3,0 M€	0,2 M€	2,8 M€
PERIL	0,3 M€	0,2 M€	0,1 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,3 M€	0,0 M€	0,3 M€
TOTAL MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	3,6 M€	0,4 M€	3,2 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

9 - MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ACTION PREVENTION SANITAIRE ET SANTE	0,01 M€	0,0 M€	0,0 M€
TRANQUILLITE	2,4 M€	0,2 M€	2,2 M€
PERIL	0,03 M€	0,0 M€	0,0 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,3 M€	0,0 M€	0,3 M€

Tranquillité

93% des dépenses concernent le coût de personnel (2,3M€). Le reste comprend l'entretien, la consommation des fluides, les achats des uniformes et de fournitures.

Le coût de structure du programme Tranquillité est de 289 k€.

Pour l'essentiel des recettes, il s'agit de versement des loyers et charges issus de la location du Commissariat (197 k€).

Péril

Seuls les frais d'honoraires pour constat de périls sont inscrits à hauteur de 30 k€.

BILAN INVESTISSEMENT

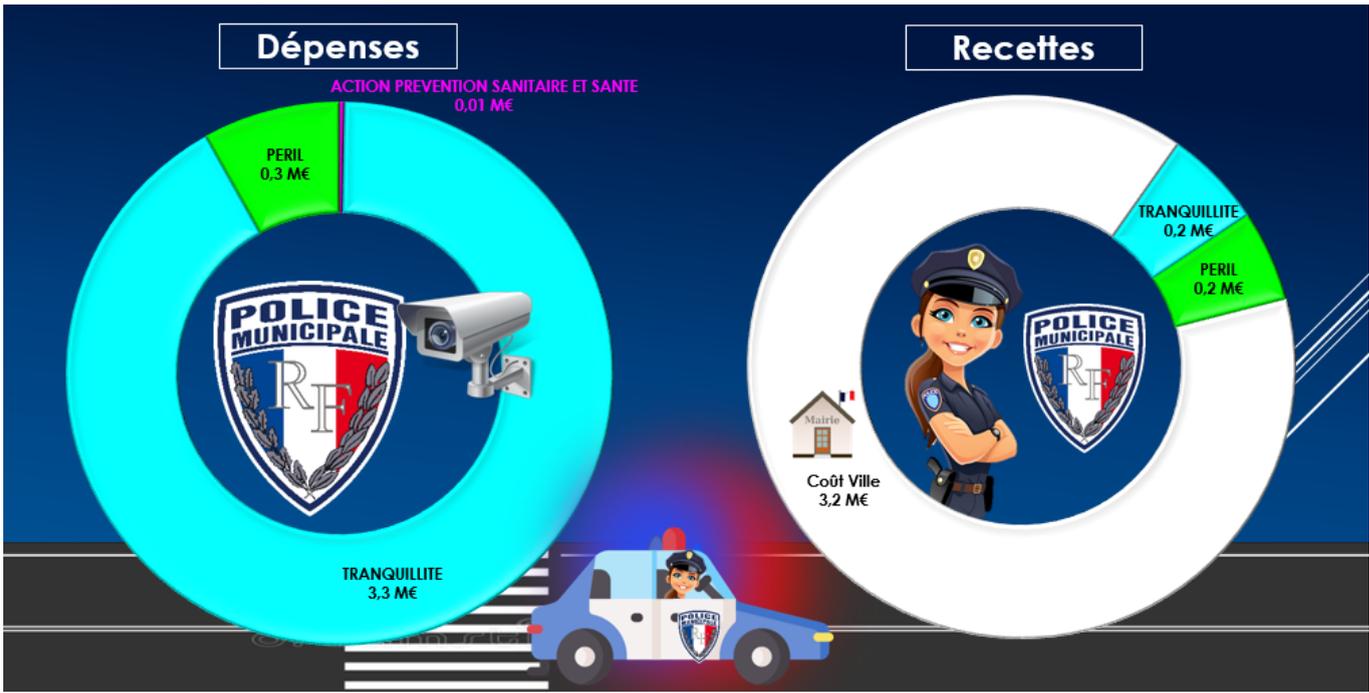
9 - MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	0,8 M€	0,0 M€	0,8 M€

En 2024, la Ville envisage de dépenser 0,6 M€ pour les investissements de cette mission, ce qui représente 1 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les investissements principaux inscrits pour cette mission sont :

En dépenses :

- Aménagement du centre de surveillance urbain (360 k€),
- Achat et installation des caméras pour la vidéo surveillance (100 k€),
- Une réserve travaux et /ou étude "péril" de 195 k€ est inscrite en dépenses et en recettes,
- Achats d'équipements spécifiques.



MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMÉNAGEMENT

Cette mission regroupe l'ensemble des projets d'aménagement de la Ville, tels que la Lisière Pereire, le Quartier de l'Hôpital, la Plaine de Garenne et les opérations privées qui concernent les Etats Généraux de la Forêt et le Pavillon Flavigny. Elle est gérée en 4 programmes et s'autofinance à 100 %. Les dépenses de ces programmes concernent essentiellement les investissements.

Globalement, cette mission représente 22 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 21 % en 2024.

10 - MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
LISIERE PEREIRE	0,9 M€	1,5 M€	-0,6 M€
QUARTIER DE L'HOPITAL	26,0 M€	26,1 M€	0,1 M€
PLAINE DE GARENNE	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€
OPERATIONS PRIVEES	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	2,4 M€	0,0 M€	2,4 M€

TOTAL MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	29,6 M€	27,7 M€	1,8 M€
---	----------------	----------------	---------------

BILAN FONCTIONNEMENT

10 - MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
LISIERE PEREIRE	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€
QUARTIER DE L'HOPITAL	0,7 M€	0,1 M€	0,6 M€
PLAINE DE GARENNE	0,0 M€	0,1 M€	0,0 M€
OPERATIONS PRIVEES	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	2,4 M€	0,0 M€	2,4 M€

TOTAL MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	3,2 M€	0,2 M€	3,0 M€
---	---------------	---------------	---------------

Les dépenses de fonctionnement du budget Lisière Pereire concernent en quasi-totalité le coût des agents (75%).

Les autres dépenses concernent :

- Coût de structure des services supports de la Ville affecté à cette opération d'aménagement pour 20 k€ (reversé sur le budget principal de la Ville).

Les dépenses de fonctionnement du budget Quartier de l'Hôpital concernent le versement d'une indemnité SDIS selon la convention pour 500 k€, la masse salariale pour 120 k€, le coût de structure des services supports de la Ville affecté à cette opération d'aménagement pour 80 k€ (reversé sur le budget principal de la Ville), les divers frais de communication ou en cas de recours juridique pour 30 k€.

Pour le budget Reconquête Écologique Plaine de Garenne, les dépenses concernent les intérêts et ICNE d'emprunt pour 42 k€. La recette de 70 k€ concerne le versement des loyers et des charges des 16 logements situés à la Ferme de la Garenne et quelques recettes diverses.

Le coût des opérations privées est lié à la subvention pour les Etats Généraux de la Forêt de 35 k€.

Le coût de structure de la mission Projets structurants d'aménagement est de 2,4 M€.

BILAN INVESTISSEMENT

10 - MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
<i>TOTAL MISSION</i>	26,4 M€	27,5 M€	-1,0 M€

En 2024, la Ville prévoit de dépenser 26,4 M€ pour les investissements de cette mission, ce qui représente **45%** des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

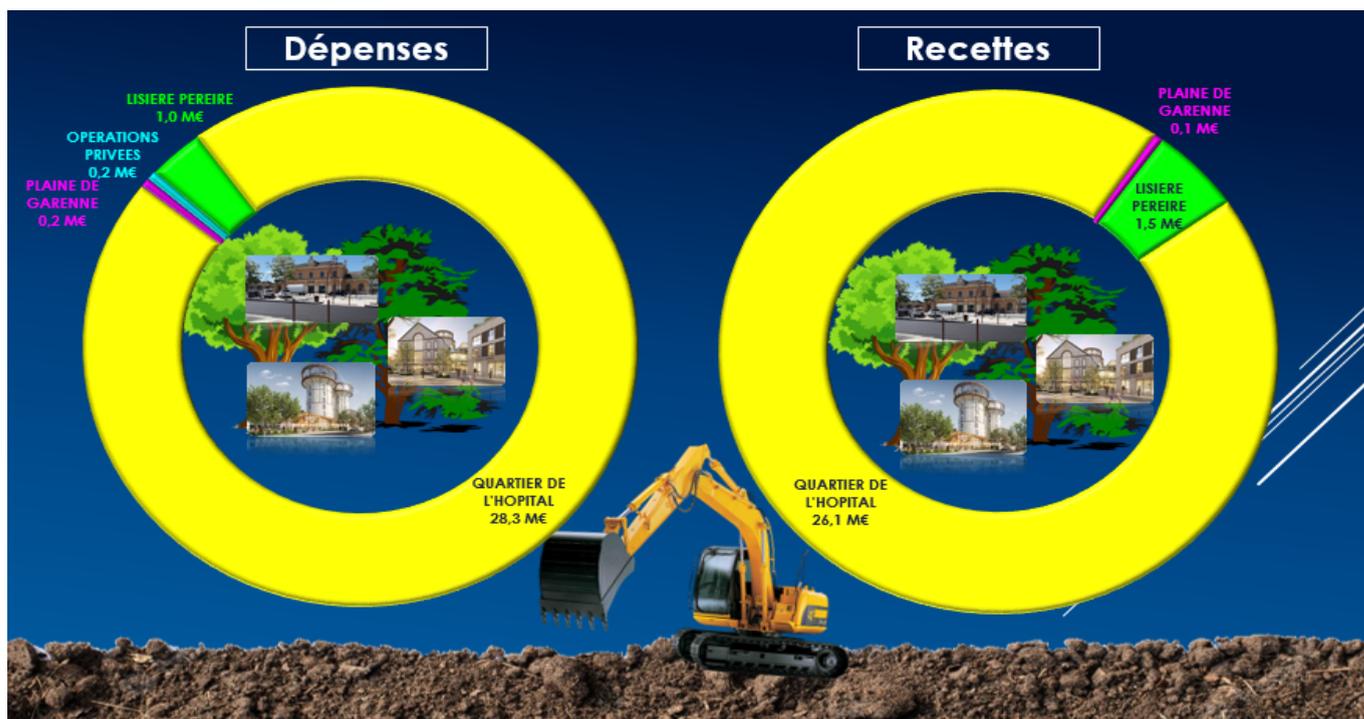
Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

En dépenses :

- Acquisitions et frais de notaires pour le Quartier de l'Hôpital pour un montant total de 14,5 M€,
- La construction et les travaux d'aménagement du parking nord pour 4,6 M€,
- Les études et les travaux des espaces publics pour 1,6 M€,
- Les réserves pour les travaux pour 4,5 M€,
- Diverses subventions pour le financement de la restauration du Pavillon Flavigny et la participation aux Etats Généraux de la Forêt pour 110 k€.

En recettes :

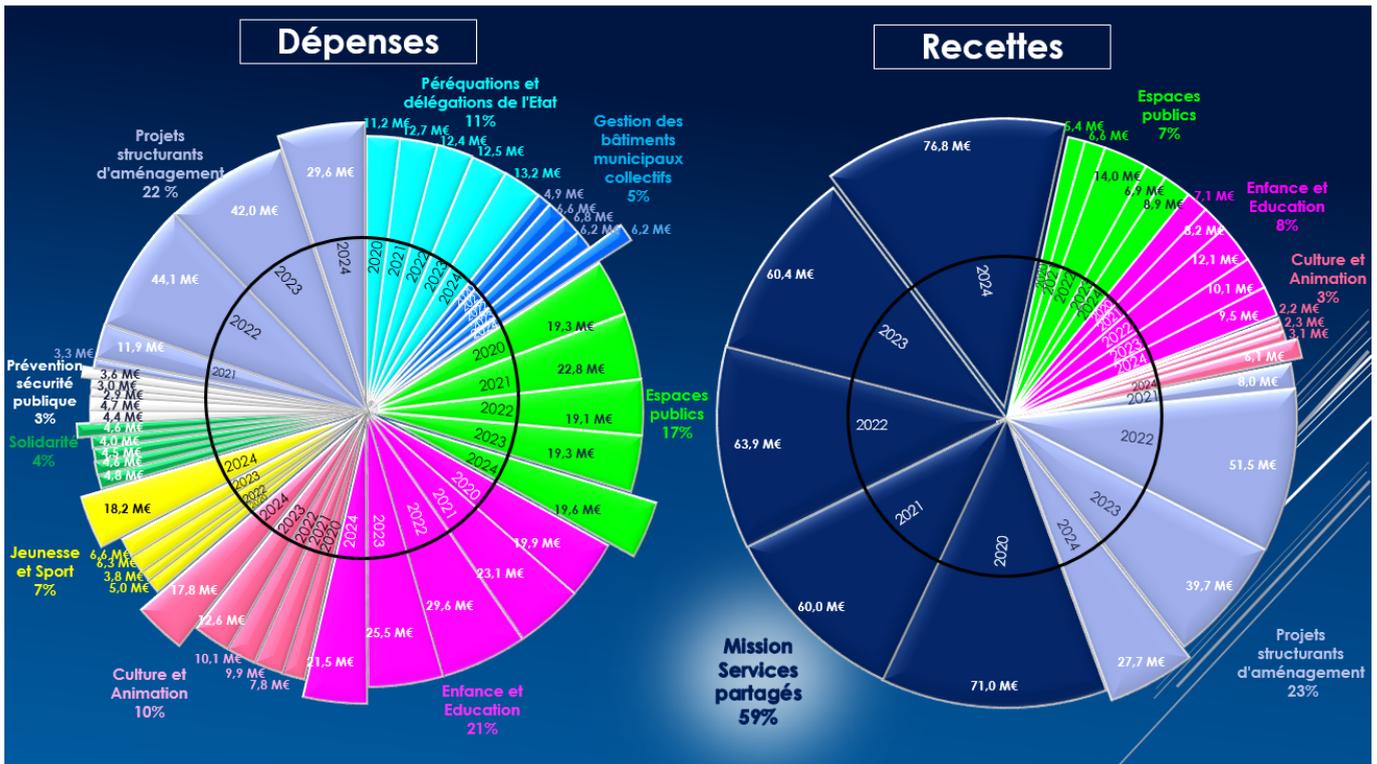
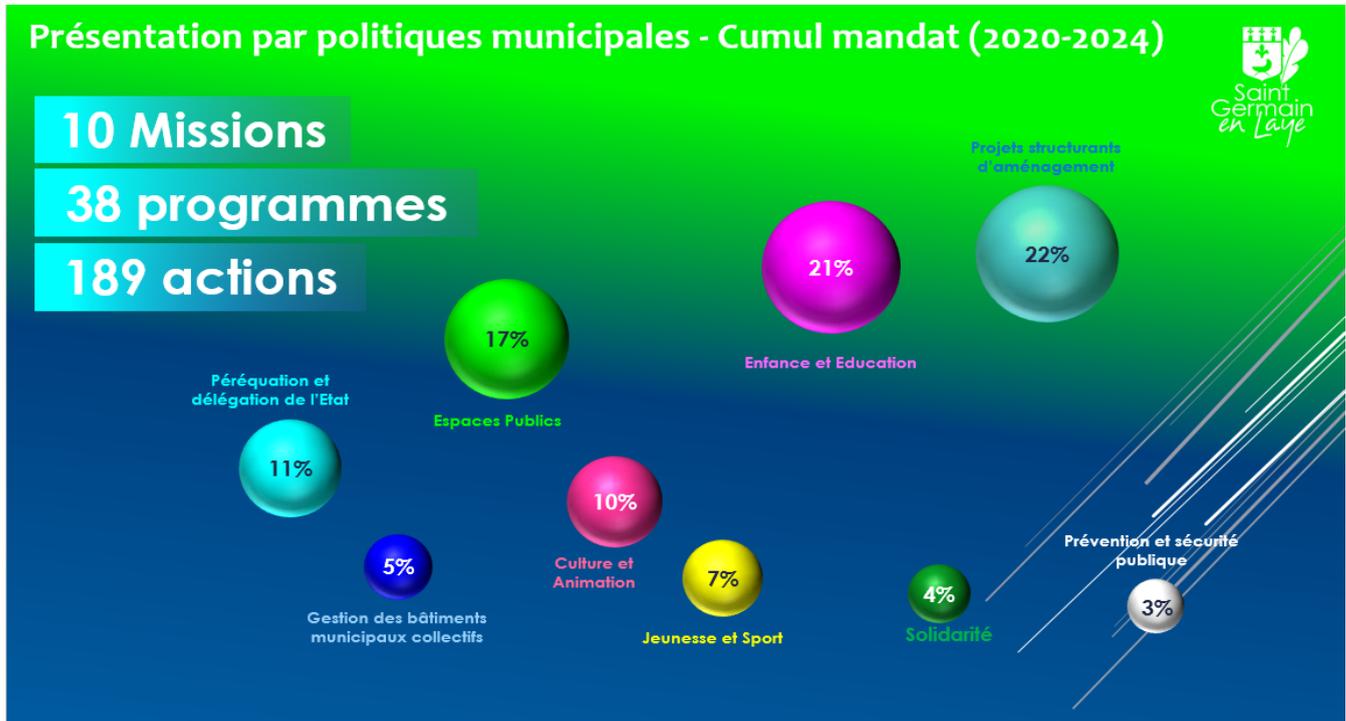
- La SAS Clos Saint-Louis pour 25,5 M€ selon le phasage prévu dans la promesse de vente,
- La subvention avec la Région Ile de France pour 500 k€,
- Le versement d'un boni final au budget principal de 0,5 M€ (budget Lisière Pereire).



CUMUL MANDAT EN COURS

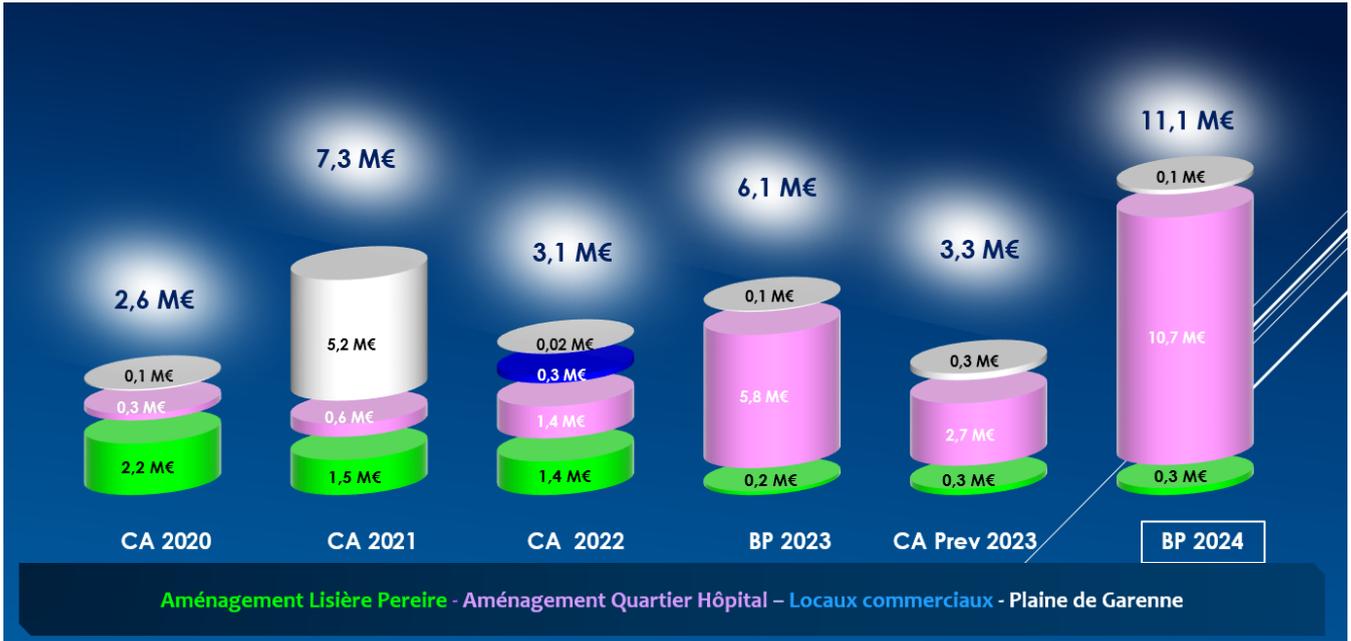
La présentation en politiques publiques prend encore plus de sens lorsqu'elle est observée en cumul à l'échelle par exemple d'un mandat. Les graphes ci-dessous permettent d'avoir un cumul intermédiaire pour les 5 premières années du cycle électoral en cours.

Les montants sont exprimés en valeurs CA pour les années 2020, 2021 et 2022 et en BP pour 2023 et 2024.

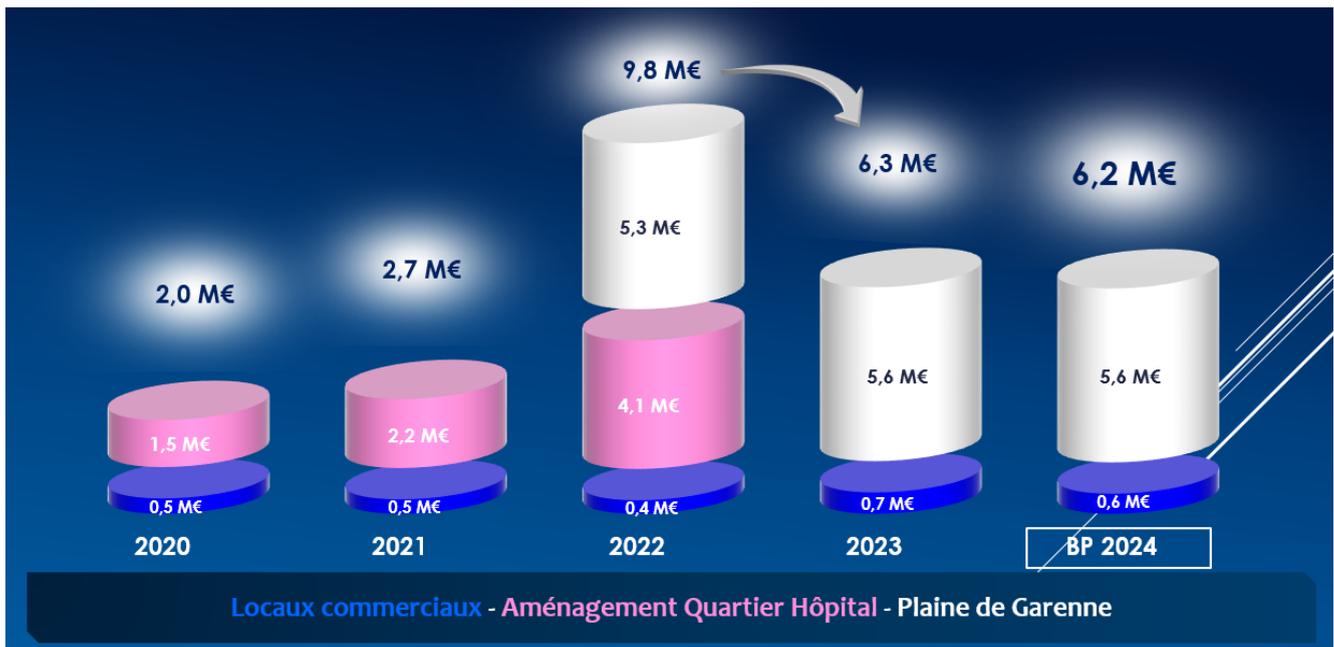


LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE

Zoom investissement



Zoom dette prévisionnelle au 1^{er} janvier



BUDGET ANNEXE D'AMÉNAGEMENT LISIÈRE PÉREIRE

Opération majeure du mandat, la Ville assure la maîtrise foncière, le pilotage des études pré-opérationnelles et opérationnelles, la passation des marchés, la commercialisation des îlots opérateurs, le suivi du chantier, la communication autour du projet et le financement de l'opération. Depuis 2013, toute cette opération, dont le bilan prévisionnel s'équilibre à 45 M€, est gérée dans un budget annexe et entre dans le champ de la TVA.



Du projet...à la réalité

L'année 2023 a été marquée par l'inauguration de la place Michel Péricard.

Peut également être mentionnée la validation, le 14 décembre 2022, de l'étape 3 de la labellisation de l'écoquartier.

Concernant les différents projets des opérateurs, la première pierre du lot A1, qui accueille une résidence étudiante de 154 logements, a été posée au mois de février 2023. L'ouverture de la résidence est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

Pour l'année 2024, la Ville prévoit les dépenses suivantes :

- l'achat d'un terrain de quelques m² permettant l'installation de bornes d'apport volontaire en limite du lot A1,
- la réalisation des espaces publics aux abords de ce même lot, avec notamment l'aménagement d'une venelle publique et la mise en place d'un point d'eau incendie,
- la reprise de certains éléments du parking situé sous la place (notamment : modification de l'évacuation des eaux pluviales, mise en place d'une aération des locaux techniques, installation de panneaux sur les murs périmétriques à l'intérieur du parking).

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	903 200 €	903 200 €
Ordre	1 506 400 €	1 506 400 €
Total	2 409 600 €	2 409 600 €

Les recettes de Fonctionnement :

La prévision de l'affectation du résultat 2023 pour 903 k€ se substituera à la recette spécifique inscrite provisoirement.

Les dépenses de fonctionnement :

- Les travaux pour 258 k€.
- Reversement au budget principal de la Ville d'une partie de l'excédent pour 530 k€,
- La masse salariale pour 55 k€,
- Le coût de structure des services supports de la Ville pour 20 k€,
- Etudes, honoraires et frais d'avocats 30 k€,
- Divers frais pour 10,2 k€.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	0 €	0 €
Ordre	903 200 €	903 200 €
Total	903 200 €	903 200 €

Dépenses d'investissement :

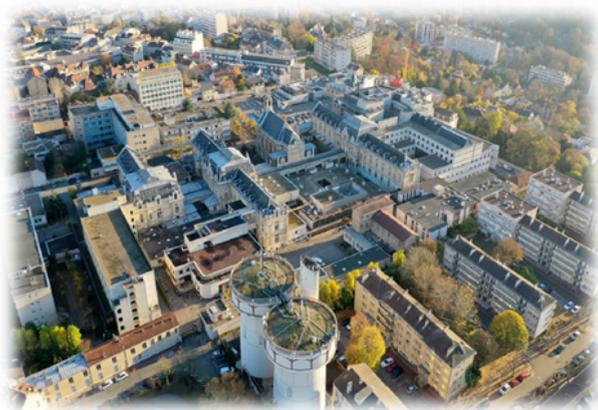
Au 1er janvier l'encours de la dette du budget annexe d'aménagement de la Lisière Pereire est nul.

Les écritures d'ordre correspondent au transfert des comptes en 60 et à la variation des stocks 2024.

Vers un éco-quartier,

Un projet d'envergure exceptionnelle à forte plus-value pour la Ville sur une emprise foncière en lisière de forêt.

BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT QUARTIER HÔPITAL



Face à la réorganisation des activités hospitalières du CHIPS et à cette opportunité foncière majeure, la commune a fait le choix de développer un projet urbain d'envergure aux portes de l'hypercentre.

La maîtrise foncière, nécessaire à la concrétisation du projet, a été rendue possible par la signature d'une convention d'action foncière entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Île de France (EPFIF).

Afin de faire émerger un projet architectural et paysager en cohérence avec l'existant, la Commune a mené une consultation d'opérateurs portant sur un programme mixte de logements, commerces, équipements et services liés au domaine de la santé.

En juillet 2019, le Groupement OGIC MARGNAN SODES a ainsi été retenu comme lauréat sur la base du projet dénommé Clos Saint Louis.

Parallèlement, la Commune a travaillé avec le bailleur social Résidences Yvelines Essonne (RYE), détenteur du patrimoine bâti de la cité Larget pour développer un ensemble immobilier sur ce nouveau quartier.

De son côté, la Commune élabore le projet d'aménagement des espaces publics, accompagnée d'une maîtrise d'œuvre privée, Artelia, et en lien avec le Groupement et le bailleur RYE.

En 2022, le projet est entré en phase opérationnelle pour le bailleur RYE avec le démarrage de la construction de son bâtiment de logements qui accueillera également la radiothérapie. Parallèlement, la Ville poursuit ses études sur l'aménagement des espaces publics.

En 2023, les travaux du Groupement démarrent également avec la construction du parking nord. Les travaux du bailleur RYE se poursuivent et la Ville a lancé la consultation des entreprises de travaux à l'automne.

En 2024, les travaux s'intensifieront avec le démarrage de l'aménagement des espaces publics sous maîtrise d'ouvrage Ville et la poursuite des travaux du Groupement. Le bailleur RYE livrera son bâtiment.

Les années suivantes, les travaux se poursuivront avec une forte imbrication des interventions sur l'espace public et sur les îlots privés. Les livraisons seront échelonnées dans le temps, selon les zones du projet.



FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	26 003 624 €	26 003 624 €
Ordre	26 653 624 €	26 653 624 €
Total	52 657 248 €	52 657 248 €

Les dépenses de fonctionnement

Elles comprennent :

- Les acquisitions et frais de notaires pour un montant total de 14,5 M€
 - o Les terrains bâtis acquis, démolis et dépollués par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (14,2 M€) et les frais de notaire (256 k€) selon le phasage prévu dans la promesse de vente,
- La construction et les travaux d'aménagement du parking nord pour 4,6 M€,
- Les études et les travaux des espaces publics pour 1,6 M€,
- Les réserves pour les travaux pour 4,5 M€,
- Versement d'une indemnité SDIS selon la convention pour 500 k€,
- La masse salariale pour 120 k€,
- Le coût de structure des services supports de la Ville pour 80 k€,
- L'indemnisation du surcoût de chauffage suite au raccordement au réseau urbain pour 50 k€,
- Les divers frais de communication ou en cas de recours juridique pour 30 k€.
-

Les recettes de fonctionnement

Elles comprennent :

- La SAS Clos Saint-Louis pour 25,5 M€ selon le phasage prévu dans la promesse de vente,
- La subvention avec la Région Ile de France pour 500 k€.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	0 €	0 €
Ordre	26 003 623 €	26 003 623 €
Total	26 003 623 €	26 003 623 €

Les écritures d'ordre en dépenses et en recettes concernent les variations de stocks.

BUDGET ANNEXE FÊTE DES LOGES

La Fête des Loges est une des plus anciennes fêtes foraines de France depuis 1652. Elle se tient chaque été de la fin juin à la mi-août, sur l'esplanade des Loges, une surface de huit hectares dans la Forêt de Saint-Germain-en-Laye.

Un budget annexe consacré à cet événement annuel a été créé en octobre 2018. Il est assujéti à la T.V.A et est soumis à la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1er janvier 2024, mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

Il est alimenté en recettes par les produits liés et perçus directement auprès des forains et par une subvention d'équilibre du budget principal, inscrite sur le budget principal en 2024, pour un montant de 200 k€ versus 165 k€ en 2023.



Pour 2024, ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	993 550 €	993 550 €
Ordre	Néant	Néant
Total	993 550 €	993 550 €

Les recettes de Fonctionnement :

Les recettes inscrites correspondent à :

- Les droits de places et prestations pour 708 k€
- La redevance des petits trains pour 4 k€,
- La subvention d'équilibre du budget principal pour 200 k€,
- La refacturation des fluides et transformateurs aux forains pour 80 k€.

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement à :

- Les dépenses concernant la préparation et le déroulement de la fête pour 498 k€,
- Les dépenses concernant le dispositif de sécurité du site pour 305 k€,
- Les dépenses de fluides pour 100 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 90 k€.

Les éventuelles dépenses d'investissement du site sont portées par le budget principal de la Ville. Une quote part d'amortissement sera imputée analytiquement chaque année sur ce budget.

BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Depuis 2016, l'ensemble des dépenses et recettes concernant l'acquisition puis la location de deux locaux commerciaux, issus de la commune historique de Fourqueux, sont repris dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M4.

Ce budget annexe est assujéti à la T.V.A. Il est soumis à la nomenclature budgétaire M4 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

Ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	17 685 €	62 185 €
Ordre	44 500 €	0 €
Total	62 185 €	62 185 €

Les recettes de Fonctionnement :

La recette inscrite correspond aux loyers des immeubles pour 62 k€.

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement aux :

- Charges de copropriété pour 2,9 k€,
- Intérêts des emprunts pour 15 k€,
- Dépenses d'ordre qui sont composées du virement fait au profit de la section d'investissement pour un montant de 44,5 k€.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	44 500 €	0 €
D'ordre	0 €	44 500 €
Total	44 500 €	44 500 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'ordre sont composées du virement de la section de fonctionnement pour 44,5 k€.

Dépenses d'investissement :

Elle se rapportent :

- au remboursement du capital de la dette qui s'élève à 44,5 k€. Au 1er janvier 2024, l'encours de la dette du budget annexe Locaux commerciaux s'établit à 640 k€.

BUDGET ANNEXE RECONQUÊTE ÉCOLOGIQUE PLAINE DE GARENNE

Afin de gérer budgétairement et comptablement ce projet en assurant une transparence complète des flux, l'ensemble des dépenses et recettes est repris dans un budget annexe comme le prévoit le CGCT en instruction budgétaire et comptable M4.



La plaine de Garenne s'étend le long de la rive gauche de la Seine sur les communes d'Achères, Conflans-Sainte-Honorine et de Saint-Germain-en-Laye (78). La superficie totale est d'environ 300 ha.

La plaine de Garenne est définie comme zone de ressources en matière de gisements de sables et graviers alluvionnaires dans le Schéma régional des carrières.

Cependant, le site fut historiquement un lieu d'irrigation et d'épandage des eaux usées pendant plus d'un siècle.

Par acte notarié en date du 23 novembre 2021, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a acquis un ensemble de parcelles d'une contenance de 148 hectares et souhaite faire de cette vaste emprise foncière polluée un objectif politique fort de reconquête, démonstrateur du traitement de la pollution existante actuellement sur ce site et permettant l'accueil d'activités contribuant aux transitions écologiques et énergétiques.

Pour ce faire, la Ville a lancé, par avis d'appel public à la concurrence en date du 6 juillet 2022 une procédure de commande publique qui vise à retenir une entreprise ou un groupement solidaire d'entreprises, en vue de passer un contrat de concession de travaux qui traitera les opérations suivantes : le traitement de la pollution du site, l'exploitation du gisement de granulats, le remblaiement et la remise en état des sols pour un usage futur répondant aux enjeux de reconquête.

La procédure de concession de travaux porte sur l'ensemble des parcelles d'une superficie de 122 ha environ et situées au Sud de la route centrale, hors la cité et le hameau de Garenne et l'aire d'accueil des gens du voyage située à l'est du site.

Le choix du concessionnaire est envisagé pour début 2024 (CM de février).

En vue de la préparation du dossier qui sera soumis à enquête publique à horizon automne 2025, l'année 2024 sera consacrée à la préparation des autorisations administratives par le concessionnaire : diagnostic archéologique, dossier d'étude d'impacts, consolidation des autorisations accès Seine, etc...

Le démarrage des travaux est attendu à partir de 2027 pour une durée de 30 ans.

Pour 2024, ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	42 381 €	71 018 €
Ordre	28 637 €	0 €
Total	71 018 €	71 018 €

Les recettes de Fonctionnement :

En 2024, les recettes pour 71 k€ concernent le versement des loyers et des charges des 16 logements situés à la Ferme de la Garenne et quelques recettes diverses.

Les dépenses de fonctionnement :

En 2024, les dépenses prévues comprennent :

- Les intérêts et ICNE d'emprunt pour 42 k€.

La masse salariale et le coût de structure seront facturés lorsque le budget produira suffisamment de recettes. Dans l'attente, ces coûts sont identifiés et supportés sur le budget principal.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	100 000 €	71 363 €
D'ordre	0 €	28 637 €
Total	100 000 €	100 000 €

Recettes d'investissement :

En 2024, les recettes prévues comprennent :

- Un emprunt pour financer les études pour 71 k€.

Dépenses d'investissement :

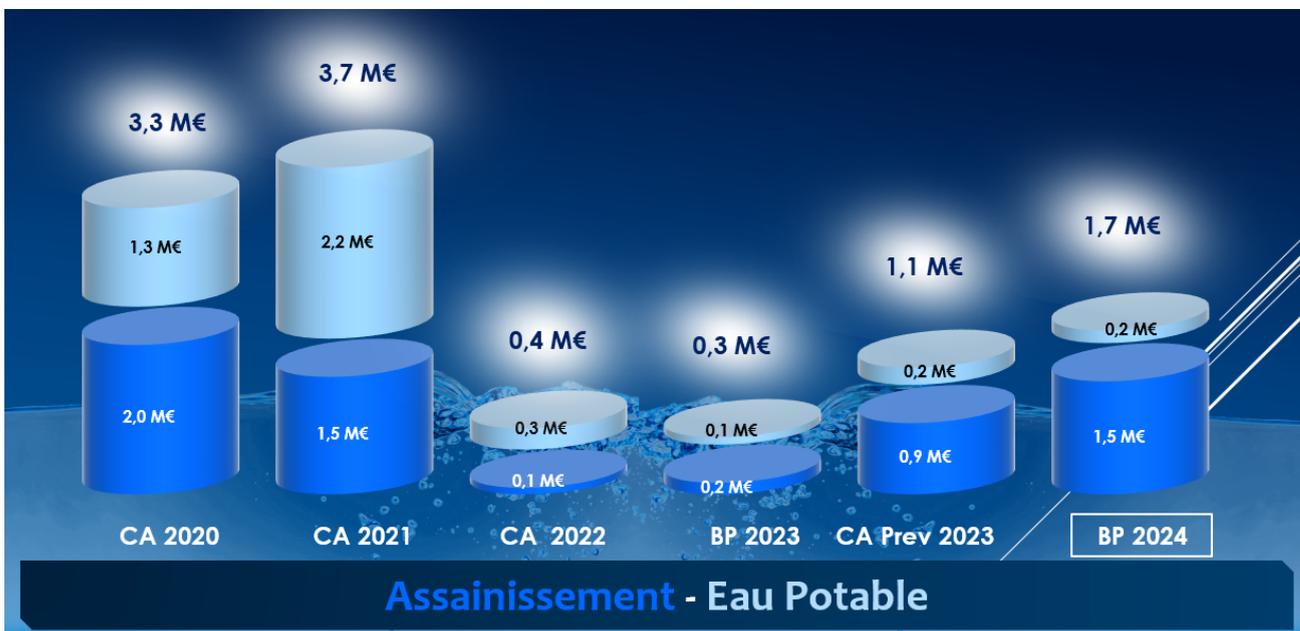
En 2024, les dépenses prévues comprennent :

- Les études pour 100 k€.

*Un investissement productif pour la Ville
qui permettra à terme une reconquête écologique*

BUDGETS ANNEXES GÉRÉS PAR LA VILLE AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CASGBS - SOUS CONVENTION DE DÉLÉGATION

Zoom investissement (CASGBS)



BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT SOUS CONVENTION DE DÉLÉGATION

Le budget Assainissement est un budget annexe géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye au nom et pour le compte de la CASGBS sous convention de délégation.



FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	485 501 €	485 501€
Ordre	CASGBS	CASGBS
Total	485 501 €	485 501 €

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement à l'entretien du patrimoine existant avec :

- Les opérations de curage, d'inspections télévisées des réseaux et les petites réparations (pompes de relevage, casses ponctuelles...) pour 350 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 93 k€,
- Les contrats de maintenances pour 40 k€,
- Les dépenses pour des fournitures diverses, les redevances de canalisation, des frais de recouvrement pour 2,5 k€.

Les recettes de Fonctionnement :

Depuis 2022, les recettes de fonctionnement (redevances d'assainissement, refacturation des contrôles, taxe de raccordement, ...) sont entièrement gérées et perçues par la CASGBS.

Sont uniquement inscrits les remboursements de dépenses de fonctionnement pour 392 k€ et 93 k€ de masse salariale avancée par la Ville.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	1 475 500 €	1 475 500 €
Ordre	CASGBS	CASGBS
Total	1 475 500 €	1 475 500 €

Dépenses d'investissement :

Pour 2024, sont inscrits 150 k€ correspondant aux travaux courants et aux interventions d'urgence, 585 k€ pour la création de réseaux au Clos Saint Louis, 510 k€ pour la réhabilitation des réseaux rue Sainte Radegonde et 230 k€ pour la création de boîtes de branchement dans la rue Bonnenfant.

Recettes d'investissement :

Depuis 2022, les recettes d'investissement (emprunts, avances AESN et subventions) sont entièrement gérées et perçues par la CASGBS.

Le remboursement de la CASGBS est fait à la Ville pour le montant des dépenses d'investissement réalisées soit 1,5 M€.

Par ailleurs, les écritures d'ordre (amortissement dépenses / recettes, transfert d'études en comptes définitifs...) sont désormais gérées par la CASGBS.

Compétence transférée à l'intercommunalité

Gestion Ville au nom et pour le compte de la CASGBS, sous convention de délégation

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE SOUS CONVENTION DE DÉLÉGATION

Le budget Eau potable est un budget annexe géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye au nom et pour le compte de la CASGBS sous convention de délégation. Il est assujéti à la T.V.A. et exécuté en M49.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	113 000 €	113 000 €
Ordre	CASGBS	CASGBS
Total	113 000 €	113 000 €

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement à :

- La maintenance, l'entretien et la réparation des hydrants et connecteurs pour un montant de 35 k€,
- Honoraires divers pour 16 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 62 k€.

Les recettes de Fonctionnement :

Depuis 2022, les recettes de fonctionnement (taxe communale, redevance d'occupation du domaine public et de transit) sont entièrement gérées et perçues par la CASGBS.

Sont uniquement inscrits les remboursements de dépenses de fonctionnement pour 51 k€ et 62 k€ de masse salariale avancée par la Ville.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	165 085 €	165 085 €
D'ordre	CASGBS	CASGBS
Total	165 085 €	165 085 €

Dépenses d'investissement :

En 2024, le budget d'investissement sera consacré notamment :

- Travaux annuels pour 90 k€,
- Création réseau eau potable au Clos Saint Louis pour 75 k€.

Recettes d'investissement :

Depuis 2022, les recettes d'investissement (emprunts, avances AESN et subventions) sont entièrement gérées et perçues par la CASGBS.

Le remboursement de la CASGBS est fait à la Ville pour le montant des dépenses d'investissement réalisées soit 165 k€.

Par ailleurs, les écritures d'ordre (amortissement dépenses / recettes, transfert d'études en comptes définitifs...) sont désormais gérées par la CASGBS.



Compétence transférée à l'intercommunalité

Gestion Ville au nom et pour le compte de la CASGBS, sous convention de délégation

CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

SYNTHÈSE DES INSCRIPTIONS 2024

Il est rappelé que les travaux réalisés sur les éco-quartiers de la Lisière Pereire et du Quartier hôpital sont comptabilisés en fonctionnement bien qu'il s'agisse d'investissements dans le respect des règles de gestion des budgets d'aménagement.

Par ailleurs, il convient de noter que les budgets Eau et Assainissement ne sont pas repris dans cette synthèse. Les données chiffrées se trouvent pages 88 à 91.

La programmation 2024 sera axée prioritairement sur :

- Le démarrage opérationnel du projet « Le Cœur des sources »,
- Le démarrage des travaux des espaces publics du Clos Saint Louis,
- La livraison de la Cité de l'enfance Bonnenfant,
- La finalisation des travaux de restructuration de la Maison natale de Claude Debussy,
- La mise en valeur de l'hypercentre et de plusieurs espaces publics,
- Des travaux et équipements de développement durable,
- La 3ème phase de verdissement de l'éclairage public,
- L'étude de faisabilité d'un doublet géothermique au Dogger,
- La poursuite du verdissement de la flotte automobile
- La poursuite des travaux de l'extension du jardin cimetière de Fourqueux,
- Le réaménagement du square Giraud Teulon,
- Le démarrage opérationnel des travaux de réhabilitation du Stade Lefèvre,
- Le réaménagement du centre sportif professionnel d'entraînement du Camp des Loges,
- La finalisation de la sécurisation et du réaménagement du CSU,
- La continuation de la mise en œuvre d'un plan sécurité informatique,
- Le gros entretien des bâtiments et de la voirie,
- La 4ème édition du budget participatif,
- La rénovation de la salle Fulcosa à l'Espace Delanoë,
- Le renouvellement du mobilier, matériel, des licences, le remplacement d'une laveuse,

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT GLOBALISÉES

Une ambition municipale forte avec des projets et des réalisations en phase avec les projets de territoire de la commune nouvelle, dans la poursuite des grands investissements entrepris autour des axes majeurs suivants :

- L'éducation au cœur de l'action municipale,
- Le développement durable afin de préserver l'identité verte de la Ville,
- La culture et le patrimoine dans le respect de l'identité historique de la Ville,
- Une Ville sportive, commerçante, internationale et touristique,
- Une Ville solidaire et inclusive, à la pointe, participative,
- Une Ville sûre,
- Une mobilité repensée,
- Une démarche volontaire et renforcée vers une transition écologique.

Hors reports, les dépenses d'équipement globalisées (budget principal + budgets annexes) inscrites s'établissent à 44,7M€.

DEPENSES EQUIPEMENT							
Ville	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA PREV 2023	BP 2024	Var 2024/2023
Budget Principal	15 395 966 €	23 908 206 €	27 102 569 €	21 708 347 €	28 000 000 €	33 524 250 €	54,4%
Aménagement Lisière Pereire	2 222 103 €	1 514 032 €	1 447 682 €	160 000 €	265 781 €	300 000 €	87,5%
Aménagement Quartier Hôpital	284 911 €	564 521 €	1 386 557 €	5 760 188 €	2 700 000 €	10 749 068 €	86,6%
Service soins infirmiers à domicile	10 375 €	11 096 €					0,0%
Locaux Commerciaux			280 320 €				0,0%
Fête des Loges			40 049 €				0,0%
Plaine de Garenne	66 956 €	5 221 358 €	22 243 €	50 000 €	288 623 €	100 000 €	100,0%
TOTAL DU BUDGET DE LA VILLE	17 980 312 €	31 219 213 €	30 279 421 €	27 678 535 €	31 254 404 €	44 673 318 €	61,4%



Sont inscrits et gérés pour le compte et au nom de la CASGBS 1,6 M€. Le détail est repris pages 88 à 91.

LA DETTE CONSOLIDÉE

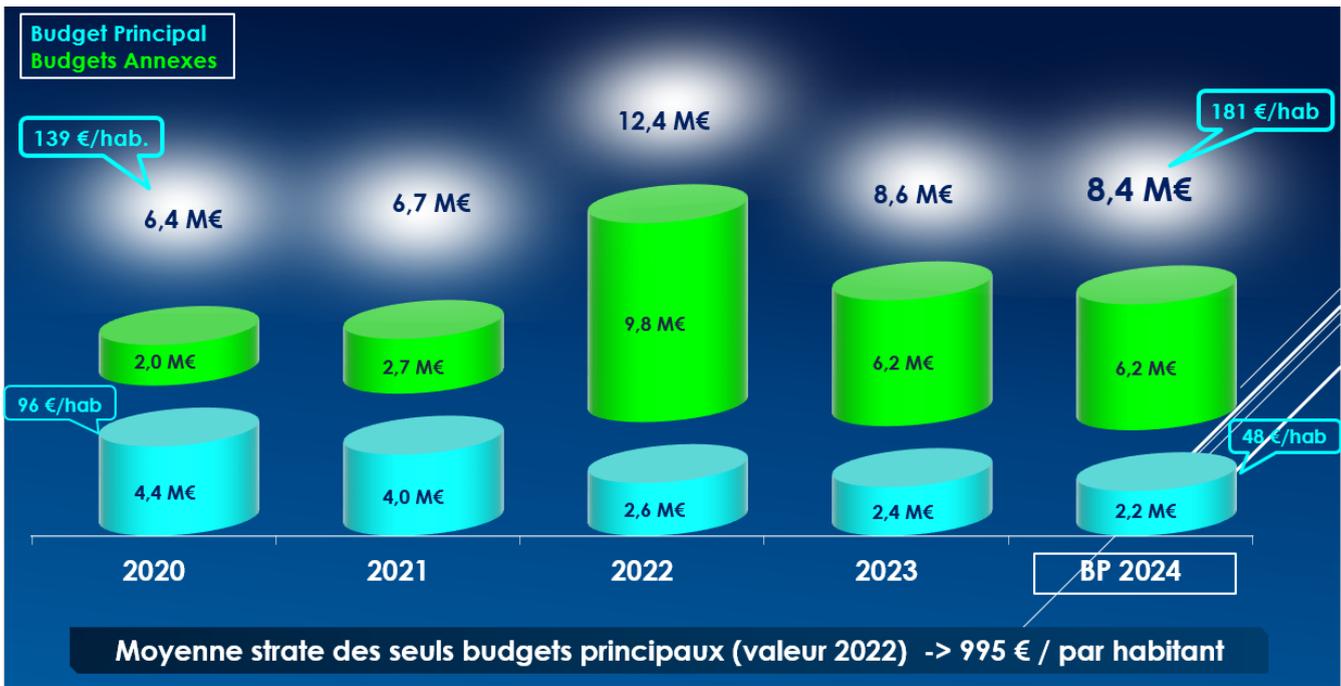
La **dette consolidée** du budget de la Ville (Budget principal et budgets annexes) au 1er janvier 2024 se positionne à 8,4 M€ avec une structure de la dette saine et sans risque :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER,
- 86,4 % en taux fixe, 11,7 % index Livret A et taux variable 1,9 %,
- un taux moyen de 1,19 %,
- une durée résiduelle de 12 ans et 6 mois,
- 5 partenaires financiers : SFIL CAFFIL 81 % - Caisse des dépôts 12 % - Crédit Agricole 4 %,
- Caisse d'Épargne 1 % et Banque Postale 2 %.

En 2024, il n'est pas envisagé un accroissement de l'endettement sur les budgets annexes pour le financement des investissements qu'ils portent.

Il est à noter que la moyenne de la strate en 2021 (dernière valeur connue) pour les seuls budgets principaux était de 999 € par habitant.

DETTES PROPRES						
Ville	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Var 2024/2023
Budget Principal	4 418 574 €	4 017 661 €	2 643 609 €	2 378 603 €	2 205 896 €	-7,3%
Aménagement Quartier Hôpital	1 500 000 €	2 200 000 €	4 100 000 €	- €	- €	-
Locaux commerciaux	486 208 €	458 263 €	429 808 €	684 248 €	640 397 €	-6,4%
Plaine de Garenne	- €	- €	5 300 000 €	5 549 000 €	5 549 000 €	0,0%
TOTAL DU BUDGET DE LA VILLE	6 404 782 €	6 675 924 €	12 473 417 €	8 611 851 €	8 395 294 €	-2,5%



Au 1^{er} janvier 2024 : une dette quasi nulle et saine